



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 17 250 799,60 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2017 sous le numéro D.17-0244, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.insidesecure.com).

TABLE DES MATIÈRES

1.	PERSONNES RESPONSABLES.....	7
1.1	Responsable du Document de Référence	7
1.2	Attestation de la personne responsable	7
1.3	Responsable de l'information financière.....	7
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4.	FACTEURS DE RISQUES.....	12
4.1	Risques liés à l'activité	12
4.2	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	17
4.3	Risques liés à l'organisation du Groupe.....	20
4.4	Risques juridiques.....	23
4.5	Risques financiers	23
4.6	Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire	28
4.7	Assurances et couverture des risques	29
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	30
5.1	Histoire et évolution de la Société	30
5.2	Investissements	32
6.	APERCU DES ACTIVITES.....	34
6.1	Présentation générale	34
6.8	Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe.....	47
6.9	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.....	49
7.	ORGANIGRAMME.....	50
7.1	Description sommaire du Groupe	50
7.2	Liste des filiales, succursales et établissements secondaires	51
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....	53
8.1	Descriptif des propriétés immobilières	53
8.2	Informations RSE (Grenelle II).....	53
9.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	60
9.1	Présentation générale des résultats du Groupe	60
9.2	Informations financières et résultats consolidés du Groupe	62
9.3	Appréciation qualitative et quantitative des risques de marché du Groupe	66
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	67
10.1	Capitaux.....	67
10.2	Flux de trésorerie	68
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	71
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	71
10.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir.....	71

11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES.....	72
11.1	Recherche et développement	72
11.2	Propriété intellectuelle	73
12.	TENDANCES	76
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	77
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	78
14.1	Membres du directoire et membres du conseil de surveillance	78
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale.....	86
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	87
15.1	Rémunérations des mandataires sociaux.....	87
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.....	94
15.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux.....	94
15.4	Etat récapitulatif des opérations de plus de 5 000 euros des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2016.....	95
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ..	96
16.1	Direction de la Société.....	96
16.2	Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société.....	96
16.3	Comités	96
16.4	Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.....	97
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	110
17.	SALARIES	112
17.1	Informations sociales	112
17.2	Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	119
17.3	Participations et stock-options des mandataires sociaux.....	120
17.4	Participation des salariés dans le capital de la Société	120
17.5	Contrats d'intéressement et de participation	120
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	121
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	121
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance	121
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	121
18.4	Contrôle de la Société	121
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	121
18.6	Etat des nantissements d'actions de la Société.....	121
18.7	Informations requises par l'article L. 225-103 du code de commerce	121
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	123
19.1	Conventions intra-groupe.....	123
19.2	Opérations avec les apparentés	123
19.3	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale	123

20.	INFORMATIONS FINANCIERES.....	124
20.1	Informations financières historiques	124
20.2	Informations financières pro forma.....	173
20.3	Etats financiers.....	173
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	173
20.5	Date des dernières informations financières	175
20.6	Informations financières intermédiaires.....	175
20.7	Politique de distribution de dividendes	175
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	175
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	176
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	177
21.1	Capital social	177
21.2	Acte constitutif et statuts.....	194
21.3	Nantissement d'actifs ou d'actions du Groupe.....	198
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	199
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	201
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	202
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	203
26.	GLOSSAIRE.....	204

Note

Dans le présent document de référence (le « Document de Référence »), les termes « Inside Secure » ou la « Société » désignent la société Inside Secure, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395. Le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées. Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent Document de Référence figure au chapitre 26.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document de Référence contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document de Référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document de Référence et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document de Référence sont données uniquement à la date de dépôt du Document de Référence. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Référence avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date de dépôt du Document de Référence, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Incorporation par référence

Le présent Document de Référence incorpore par référence :

- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » et à la section 20.4 « *Vérification des informations financières historiques* » du document de référence de l'année 2015, enregistré auprès de l'AMF le 30 mars 2016 sous le numéro R. 16-014, et
- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » et à la section 20.4 « *Vérification des informations financières historiques* » du document de référence de l'année 2014, enregistré auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro R. 15-030.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire.

1.2 Attestation de la personne responsable

Meyreuil, le 27 mars 2017

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Amedeo D'Angelo
Président du directoire

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Richard Vacher Detournière
Directeur général – Directeur financier

Adresse : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil - France

Courriel : contactinvestisseurs@insidesecure.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit SA

représenté par Didier Cavanié, associé

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : 19 juin 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Antoine Olanda

38, parc du Golf, 13856 Aix-en-Provence Cedex 3

Date de début du premier mandat : 11 mai 2011

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Madame Anik Chaumartin

63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : 19 juin 2013

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Appartenance au réseau professionnel PricewaterhouseCoopers

Monsieur Christian Davoult

Le Ponant Littoral, bâtiment A, 7, avenue André Roussin, 13016 Marseille

Date de début du premier mandat : 11 mai 2011

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont issues des états financiers consolidés du Groupe des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du présent Document de Référence ainsi que des informations financières consolidées du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du document de référence de l'année 2015 incorporées par référence.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 9 du Document de Référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux du Groupe présenté au chapitre 10 du Document de Référence.

Le Groupe a retenu le dollar américain comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans les relations entre clients et fournisseurs dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère.

Les cours de conversion de l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 sont les suivants :

Dollar / Euro	2014	2015	2016
Taux de clôture	1,2141	1,0887	1,0541
Taux moyen	1,3288	1,1096	1,1066

(Se reporter également à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Le périmètre de consolidation du Groupe est détaillé dans la note 39 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

Extraits des informations financières consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015 (*)	2016 (*)
Chiffre d'affaires	125 362	26 920	49 944
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	74 399	24 137	44 523
<i>Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires</i>	59%	90%	89%
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾	8 121	(7 414)	10 895
Résultat opérationnel	(2 089)	(18 507)	2 114
Résultat net consolidé des activités poursuivies	-	(19 650)	(265)
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	-	(24 933)	12 609
Résultat net consolidé	(5 022)	(44 583)	12 344
EBITDA ⁽³⁾	12 880	(6 126)	12 264
<i>EBITDA en % du chiffre d'affaires</i>	10%	-23%	25%

⁽¹⁾ La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

⁽³⁾ L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

(*) Conformément à la décision d'Inside Secure en mai 2016 de se désengager de son activité semi-conducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies » et sont donc exclus du chiffre d'affaires, de la marge brute ajustée, du résultat opérationnel ajusté, du résultat opérationnel et de l'EBITDA de l'année 2016. Dans ce contexte, les résultats des activités poursuivies se composent de ceux de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle, du programme de licence de brevets NFC et des dépenses *corporate* qui n'ont pas vocation à être transférées ou arrêtées à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs (majoritairement des frais généraux et administratifs et de façon plus marginale des dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement). Les résultats de l'année 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016. Les résultats de l'année 2014 n'ont en revanche pas été retraités.

Des tableaux présentant la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2015 et 2016 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du document de référence de l'année 2015.

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé :

En milliers de dollars	Exercice clos le		
	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Total des actifs non courants	82 514	57 399	32 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 315	16 434	27 081
Autres actifs courants	36 486	29 265	25 278
Total des actifs courants	72 801	45 699	52 358
Total de l'actif	155 315	103 097	84 549
Capitaux propres	90 698	48 767	63 670
Passifs non courants	17 255	19 762	465
Passifs courants	47 362	34 568	20 414
Total du passif et des capitaux propres	155 315	103 097	84 549

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidé :

En milliers de dollars	Exercice clos le		
	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Trésorerie à l'ouverture	40 213	36 315	16 434
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	6 007	(25 099)	(1 604)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(19 269)	(1 187)	1 886
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	9 454	6 252	10 654
Profits / (pertes) de change sur trésorerie ⁽¹⁾	(89)	154	(289)
Trésorerie à la clôture	36 315	16 434	27 081

⁽¹⁾ Élément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars de la trésorerie libellée dans d'autres devises.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du Document de Référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, au jour du dépôt du présent Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister.

4.1 Risques liés à l'activité

Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Sur les marchés visés par ses produits logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme, ARM, Synopsys, Arxan, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité embarquée, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie, ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent ;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et
- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

Le développement des solutions de sécurité du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les mobiles et réseaux, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.

Le marché pour les solutions de sécurité des mobiles et des réseaux du Groupe dépend notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;
- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les déployer, en particulier dans les environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles ;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques, et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour l'offre de solutions de sécurité embarquée.

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le succès du Groupe dépendra notamment de l'introduction en temps opportun de nouvelles solutions de sécurité avec des fonctionnalités enrichies ou nouvelles.

La performance financière future du Groupe dépendra notamment de sa capacité à répondre aux besoins et aux spécifications de ses clients en améliorant ses solutions de sécurité pour les mobiles et les réseaux et en développant des solutions avec des fonctionnalités enrichies et nouvelles. Le Groupe consacre d'importantes ressources à l'identification de nouvelles tendances du marché et au développement de solutions pour anticiper la demande pour les solutions de sécurité. Les clients pourraient cependant se détourner des solutions du Groupe si bien que le Groupe ne peut garantir que la demande pour ses solutions continuera à se développer comme il le prévoit. Le Groupe doit développer de nouvelles solutions et améliorer ses solutions existantes pour répondre aux besoins des clients qui évoluent rapidement. Le succès de nouvelles fonctionnalités dépend de plusieurs facteurs, y compris leur introduction en temps opportun et leur acceptation par le marché. Le Groupe pourrait ne pas réussir à développer des améliorations ou de nouvelles solutions ou ne pas réussir à les mettre sur le marché en temps voulu. Le Groupe pourrait subir des retards dans le développement et l'introduction de ces solutions qui pourraient les rendre, une fois introduites, obsolètes et invendables. Les clients pourraient également différer leurs achats en attendant l'introduction de nouvelles solutions. Si les solutions du Groupe n'étaient pas jugées compétitives notamment parce qu'il ne parvenait pas à les améliorer ou à en introduire de nouvelles en temps voulu, le Groupe pourrait ne plus être perçu comme un leader dans son domaine, sa réputation pourrait être atteinte, la valeur de sa marque diminuée, et ses performances financières impactées négativement. En outre, les incertitudes concernant le calendrier de disponibilité et la nature des fonctionnalités de nouvelles solutions pourraient entraîner une augmentation des dépenses de recherche et développement sans avoir l'assurance de générer des revenus dans l'avenir.

De telles circonstances impacteraient négativement le chiffre d'affaires du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des solutions remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe, ou pouvant chercher à développer eux-mêmes des solutions similaires.

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe est présent et/ou entend se développer sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation

significatifs. Dans certains cas, tels que les solutions de propriété intellectuelle, les clients peuvent chercher à développer eux même des composants de sécurité pour leurs propres produits.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Les clients du Groupe pourraient ne pas intégrer les solutions du Groupe dans leurs produits ou applications, ou les produits ou applications de ses clients pourraient ne pas rencontrer de succès commercial avec leurs produits.

Le Groupe licencie des solutions de sécurité sous forme de logiciels et de composants de propriété intellectuelle que les clients intègrent dans leurs produits ou applications. Une part significative des revenus du Groupe repose sur les redevances perçues des clients quand ceux-ci commercialisent leurs produits intégrant notamment les solutions de sécurité fournies par le Groupe.

Le Groupe doit, dans un premier temps, investir des sommes significatives pour le développement de nouveaux produits, sans aucune assurance que des clients les sélectionneront puis les intégreront dans leurs produits (*design win*). Obtenir un *design win* est d'autant plus important qu'il est ensuite très difficile pour le client de changer de fournisseur de circuits intégrés. L'absence de *design wins* a donc un impact négatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une fois sélectionnés, les produits du Groupe sont habituellement inclus dans les produits des clients au stade de la conception et avant leur mise sur le marché. Le Groupe n'a aucune assurance que les produits du client seront commercialisés avec succès. Par ailleurs, si les produits du Groupe présentent des défauts affectant leurs performances ou leur conformité aux normes de certification après la sélection et l'intégration dans les produits des clients, outre l'impact direct sur les ventes des produits en question, il n'est pas certain que ces clients sélectionnent à nouveau les solutions du Groupe lors de la conception de leurs nouveaux produits. Si les produits du Groupe ne répondent pas aux attentes de ses clients, ou si les produits des clients du Groupe ne répondent pas aux attentes de leurs propres clients ou ne sont pas acceptés par les utilisateurs, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe en seraient affectés.

Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de logiciels et de composants de propriété intellectuelle conçus notamment afin de protéger l'intégrité des informations contenues dans les produits ou applications des clients du Groupe. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques, des actifs ou plus généralement des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu numérique le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits du Groupe ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité des produits ou applications des clients du Groupe ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.

Une part importante des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer. Ces clients pourraient décider de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date d'établissement du présent rapport, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif (se reporter également à la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 28%, 61% et 71% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et 12%, 32% et 46% de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

La stratégie du Groupe sur le marché des applications NFC repose sur la valorisation de son portefeuille de brevets NFC via des programmes de licences.

La technologie NFC est aujourd'hui une fonction standard dans les smartphones néanmoins les services NFC n'ont pas encore été massivement déployés et n'ont pas encore été adoptés à grande échelle par les opérateurs de téléphonie mobile, les concepteurs de téléphones portables et les fabricants d'électroniques grand public d'une part, et par les utilisateurs d'autre part.

Certaines technologies alternatives existantes et émergentes sont par ailleurs disponibles et pourraient être préférées aux solutions NFC du Groupe. Des solutions, incluant les services de messages courts (SMS) et les sites Internet de paiement en ligne, permettent déjà d'effectuer des paiements à partir de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables, par exemple). En matière de communication *peer-to-peer*, les technologies sans fil existantes, telles que les technologies *wireless-LAN*, et *Bluetooth*, permettent des communications directes et des transferts de données entre terminaux mobiles.

Dans bien des pays, l'utilisation d'une technologie sans contact pour des applications telles que les paiements ou les transports en commun n'a en outre pas fait l'objet d'une large diffusion.

La technologie NFC ou le marché des applications NFC pourraient ne pas se développer ou se développer plus lentement que prévu. Les produits exploitant la technologie NFC développés par le Groupe pourraient ne pas répondre aux exigences du marché (notamment si les consommateurs y étaient réticents) ou ne pas être suffisamment largement adoptés par ses clients. Dans ces circonstances, les investissements importants, en temps et en ressources, réalisés par le Groupe dans cette technologie pourraient être perdus, en tout ou partie, et le développement du Groupe, ses activités et sa situation financière s'en trouveraient affectés.

Le Groupe pourrait ne pas réussir à valoriser son portefeuille de brevets.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de son portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, Inside Secure peut être conduit à conclure des accords de licence, notamment lorsqu'il détient des droits de propriété intellectuelle qu'il considère importants, tels que certains de ses brevets dans le domaine du NFC.

Principalement, le Groupe a lancé en 2012 un programme de licence de brevets NFC avec la société France Brevets (se reporter également au chapitre 22 du Document de Référence).

Le Groupe pourrait néanmoins éprouver des difficultés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Groupe ne peut notamment garantir de manière certaine que sa stratégie de valorisation de ses droits de propriété intellectuelle donnera lieu à la conclusion d'accords de licence, que s'ils étaient conclus, de tels accords génèreront les revenus escomptés, qu'ils ne seront pas violés par les cocontractants du Groupe ou que le Groupe disposera de solutions appropriées contre de telles violations. Par ailleurs, il ne peut être exclu que les tiers, auxquels les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle du Groupe seraient opposés, ne remettent en cause le bien-fondé de telles actions ou l'opposabilité ou la validité des droits opposés. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagée.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;

- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

Il ne peut être exclu que le Groupe intente des actions judiciaires.

Des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments du savoir-faire du Groupe protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour le Groupe et pourrait amener le Groupe à intenter des actions judiciaires pour faire respecter ses droits. Cependant, la détection des contrefaçons est difficile, et le Groupe ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de son savoir-faire, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins étendus ou absents ou leur violation moins facilement détectable.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les brevets du Groupe peuvent être opposés à des tiers par le Groupe ou par ses licenciés exclusifs (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence). Le Groupe ne peut donc pas garantir que ses licenciés exclusifs ou lui-même n'intenteront pas de nouveaux contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets) et qu'à l'issue de ces actions ses droits de propriété intellectuelle ne seront pas révoqués, invalidés ou ne verront leur portée réduite.

Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée, ce qui pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus,
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables,
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires industriels et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.3 Risques liés à l'organisation du Groupe

4.3.1 Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé

Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

La réussite future du Groupe dépendra, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin d'embaucher du personnel de vente qualifié supplémentaire. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

4.3.2 Risques liés à la gestion de la croissance

Le Groupe pourrait ne pas arriver à faire face aux défis organisationnels et opérationnels liés à son évolution.

Le Groupe a poursuivi son développement, tant par croissance organique que par acquisitions, et a considérablement fait évoluer son activité ces dernières années (y compris récemment en 2016 avec le désengagement de l'activité de conception et commercialisation de puces électroniques).

Pour satisfaire les besoins d'une structure demeurant complexe et multi-sites et déployer sa stratégie, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de son organisation, de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses salariés et ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Dans ce contexte, en janvier 2017, le Groupe s'est organisé autour de deux divisions opérationnelles (« *business units* », se reporter au chapitre 6 « Aperçu des activités » du Document de Référence). Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation. Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés

d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, le Groupe a réalisé deux acquisitions depuis 2012 :

- *Embedded Security Solutions*

Le 1^{er} décembre 2012, le Groupe a acquis l'activité Embedded Security Solutions (« ESS »). Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de l'activité ESS et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 1,0 million de dollars au 31 décembre 2016).

- *Metaforic*

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile. Le prix d'acquisition définitif s'élève à 13,2 millions de dollars après prise en compte des ajustements de prix fonction du niveau réel du besoin en fonds de roulement à la date de transaction et des différents objectifs commerciaux fixés pour l'année 2014. Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de la société Metaforic, et de sa filiale américaine, et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 2,0 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, il existe un risque de dépréciation des goodwill résultant de ces deux acquisitions. Ces goodwill sont soumis à un test annuel de dépréciation. Ils figurent au bilan consolidé pour un montant de 18,8 millions de dollars au 31 décembre 2016 (se reporter également la note 8 « Goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement, il pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés.

Les résultats opérationnels futurs dépendent largement de la capacité du Groupe à gérer son développement et son retour à la croissance.

Pour rester compétitif et gérer son développement, le Groupe doit constamment améliorer ses équipements et ses technologies, et fournir des efforts importants en matière de recherche et développement, ce qui requiert des investissements importants mais aussi des investissements en matière de vente et de marketing. Le Groupe est susceptible de devoir supporter les coûts liés à l'augmentation de ses investissements plus rapidement que certains des avantages anticipés procurés par ses investissements. Le retour sur investissement, s'il y en a, pourrait être plus faible, moins rapide que prévu à se faire ressentir, ou ne pas se matérialiser, ce qui pourrait nuire au résultat opérationnel du Groupe.

En outre, le Groupe doit procéder à une adaptation constante de ses politiques de gestion, de ses outils et systèmes administratifs, financiers et opérationnels, ainsi que de ses procédures de contrôle. Il doit en outre adapter son organisation aux évolutions des technologies et des marchés ciblés et, plus généralement, de sa stratégie, et recruter et former des personnels qualifiés.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement efficacement, il pourrait ne pas être en mesure de saisir les opportunités du marché ou ne pas développer les produits attendus par le marché, ne pas pouvoir maintenir la qualité de ses produits, ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et, ne pas s'adapter suffisamment rapidement à l'évolution de son environnement technologie, concurrentiel et de marché. Tout ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

La Sécurité des installations et des systèmes internes pourrait être compromise.

Les installations de R&D du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques, généralement intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une sauvegarde des données stockées *hors site* et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Le Groupe a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.8 « *Assurances et couverture des risques* » ci-après).

4.3.3 Risques liés à la réorganisation du Groupe

En 2016, Inside Secure a conduit un plan de réorganisation de ses activités dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique. Ce plan doit permettre de réduire les coûts opérationnels (dans le cadre de la réorientation des priorités stratégiques du Groupe sur ses marchés),

par le désengagement de l'activité semi-conducteurs, une diminution de ses frais de structure et commerciaux et une amélioration de l'efficacité commerciale et plus généralement opérationnelle.

Si les économies futures attendues de cette réorganisation, étaient moindres qu'anticipées et si le Groupe ne parvenait pas à mettre en place, dans les délais et coûts anticipés, et conserver une organisation efficace et adaptée à ses enjeux stratégiques et commerciaux, ou si des tribunaux venaient à remettre en cause les licenciements intervenus (collectivement ou de façon individuelle), cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et son développement.

4.3.4 Risques réglementaires

Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

4.4 Risques juridiques

A la date de dépôt du Document de Référence il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence).

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements à ses fournisseurs est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

A titre d'exemple, une appréciation du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de l'année 2016 de 2,5 millions de dollars. En effet, si 93% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens. Suite à la vente de l'activité semi-conducteurs, l'exposition du bilan du Groupe a fortement diminué et est considéré désormais comme non matérielle. A l'actif, les postes immobilisation incorporelles et clients sont principalement libellés en dollars alors que le crédit d'impôt recherche et la trésorerie notamment sont principalement libellés en euros. Au passif du bilan, les dettes financières qui correspondent pour l'essentiel au financement des créances de crédit d'impôt recherche, sont libellées en euros. Se reporter également à la note 3.1 (a) « *Risque de change* » de l'annexe aux états financiers du Groupe au 31 décembre 2016 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit depuis 2009 une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protégera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « *Risque de change* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

4.5.2 Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de la trésorerie

A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe n'a pas contracté d'endettement significatif et estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le Groupe pourrait néanmoins, à l'avenir, diversifier ses sources de financement en recourant progressivement à des emprunts bancaires, si bien qu'il pourrait être exposé, à terme, à ce risque.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des dépôts à terme). Au 31 décembre 2016, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe étaient placées dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

4.5.3 Risques liés aux engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 4,2 millions de dollars (contre 3,4 millions de dollars au 31 décembre 2015). Ces engagements hors bilan sont décrits à la note 36 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et correspondent essentiellement à des engagements liés à des locations simples.

4.5.4 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

Malgré un retour à la rentabilité opérationnelle en 2016, le Groupe a un historique de pertes et il pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité à l'avenir.

Le Groupe a accumulé des pertes malgré un retour à la rentabilité en 2016. Il pourrait ne pas réussir à maintenir sa rentabilité dans le futur.

Le Groupe a débuté son activité en 1995 et a subi des pertes depuis lors. Les pertes nettes se sont montées à 44,6 millions de dollars en 2015 et en 2016 le Groupe a constaté un profit de 12,3 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, les pertes cumulées depuis le mois de juin 2005, date de la réduction de capital à zéro suivie d'une augmentation de capital de 1 million d'euros, sont de 198,9 millions de dollars.

Le Groupe s'attend à devoir engager des dépenses significatives pour développer ses produits et assurer l'expansion de son activité, y compris des dépenses en recherche et développement et des dépenses commerciales, marketing et administratives. En tant que société cotée, le Groupe encourt en outre des dépenses juridiques et comptables supplémentaires ainsi que d'autres dépenses liées à la cotation. Par ailleurs, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés imprévues, des complications, pouvant occasionner des dépenses supplémentaires. En raison de ces dépenses supplémentaires, le Groupe devrait dégager et maintenir un chiffre d'affaires plus important pour maintenir sa rentabilité. La tendance de croissance du dernier exercice pourrait ne pas être durable si bien que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité et pourrait donc continuer à subir des pertes importantes dans le futur.

4.5.5 Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe

Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. De par la nature de son activité et sa taille, le Groupe peut connaître des difficultés à établir des prévisions fiables et les données réelles peuvent s'avérer significativement différentes des objectifs et des attentes.

Le processus visant à convaincre les clients du Groupe d'adopter ses produits peut être long. Même en cas de succès, rien ne garantit que les technologies du Groupe seront utilisées dans des produits qui seront finalement mis sur le marché par les clients du Groupe, qui seront commercialement acceptés ou qui procureront au Groupe des redevances importantes. De plus, bien que certains des contrats de licence du Groupe prévoient des paiements de redevances fixes et trimestrielles, bon nombre des contrats de licence prévoient des redevances basées sur des volumes et peuvent également être assujettis à des plafonds sur les redevances au cours d'une période donnée. Le volume des ventes et les prix des produits des clients du Groupe au cours d'une période donnée peuvent donc être difficiles à prévoir.

En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives, a fortiori trimestrielles, ne saurait être un indicateur des performances futures. À l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

4.5.6 Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat

La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas de le faire dans un avenir proche.

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

4.5.7 Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou plus généralement d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

4.5.8 Risque de dilution

Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises. Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital (en ce compris 3 000 000 bons émis dans le cadre du programme d'*equity line* venant à échéance en avril 2017 – voir la section 10.1.3 « Sources de financement » du Document de Référence) ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises entraînerait l'émission de 6 513 911 actions nouvelles générant une dilution de près de 15,1 % du capital social actuel (soit un capital « pleinement dilué » de 19 856 364 euros, divisé en 49 640 910 actions).

La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

4.5.9 Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Les marchés financiers se caractérisent par leur volatilité. C'est le cas du cours de l'action de la Société qui a beaucoup varié depuis son introduction en bourse en février 2012. Dans le futur, son cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes en fonction, notamment, de la perception que pourrait avoir le marché de la réalisation ou non, ou avec retard, par la Société, d'étapes de son développement.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.5.10 Risques fiscaux

4.5.10.1 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le régime français du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les traitements et salaires, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. Le CIR pour les exercices 2016 et 2015, s'élève respectivement à 2,1 millions de dollars et 5,8 millions de dollars.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et le développement du Groupe.

4.5.10.2 Déficits fiscaux

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 202 millions de dollars au 31 décembre 2016 (contre 211 millions de dollars au 31 décembre 2015). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

4.5.10.3 Risques sur les activités internationales du Groupe

Le Groupe est par nature global et opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. 99,3% et 98,8% du chiffre d'affaires du Groupe a ainsi été réalisé à l'étranger au cours, respectivement, des exercices 2016 et 2015.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir périodiquement la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que certaines des administrations fiscales des juridictions concernées puissent chercher à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

4.6 Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.7 Assurances et couverture des risques

Le Groupe est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts par des polices d'assurance souscrites en France. Le Groupe souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et le cas échéant ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs dans les différentes entités du Groupe.

Le montant des charges enregistrées par le Groupe en 2016 au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait à 462 milliers de dollars.

Pour l'exercice 2016, le montant des polices d'assurances applicables à l'intégralité du Groupe se répartit de la façon suivante par grande catégorie de risques :

- L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 10 millions d'euros.
- Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de la Société et de ses filiales pour un montant total de garantie de 8,5 millions d'euros.
- La Société a souscrit une assurance multirisque professionnelle (y compris la perte d'exploitation et les dommages aux biens) pour un montant total de garantie de 5,9 millions d'euros (cumul des plafonds par dommage).
- Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de la Société et de ses filiales pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros pour 2016.
- Le Groupe bénéficie également d'assurances couvrant le transport de son personnel et les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique. A ces montants s'ajoutent ceux supportés par la Société et ses filiales pour les programmes d'assurances locales qui tiennent compte des exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays.
- Suite à la cession de son activité semi-conducteurs à la société WISeKey en septembre 2016, le Groupe a mis fin à sa police d'assurance couvrant le transport des marchandises.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale « Inside Secure ». Elle a été adoptée à la place de « INSIDE Contactless » par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2010.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 30 novembre 1994 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 29 décembre 1994, soit jusqu'au 28 décembre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

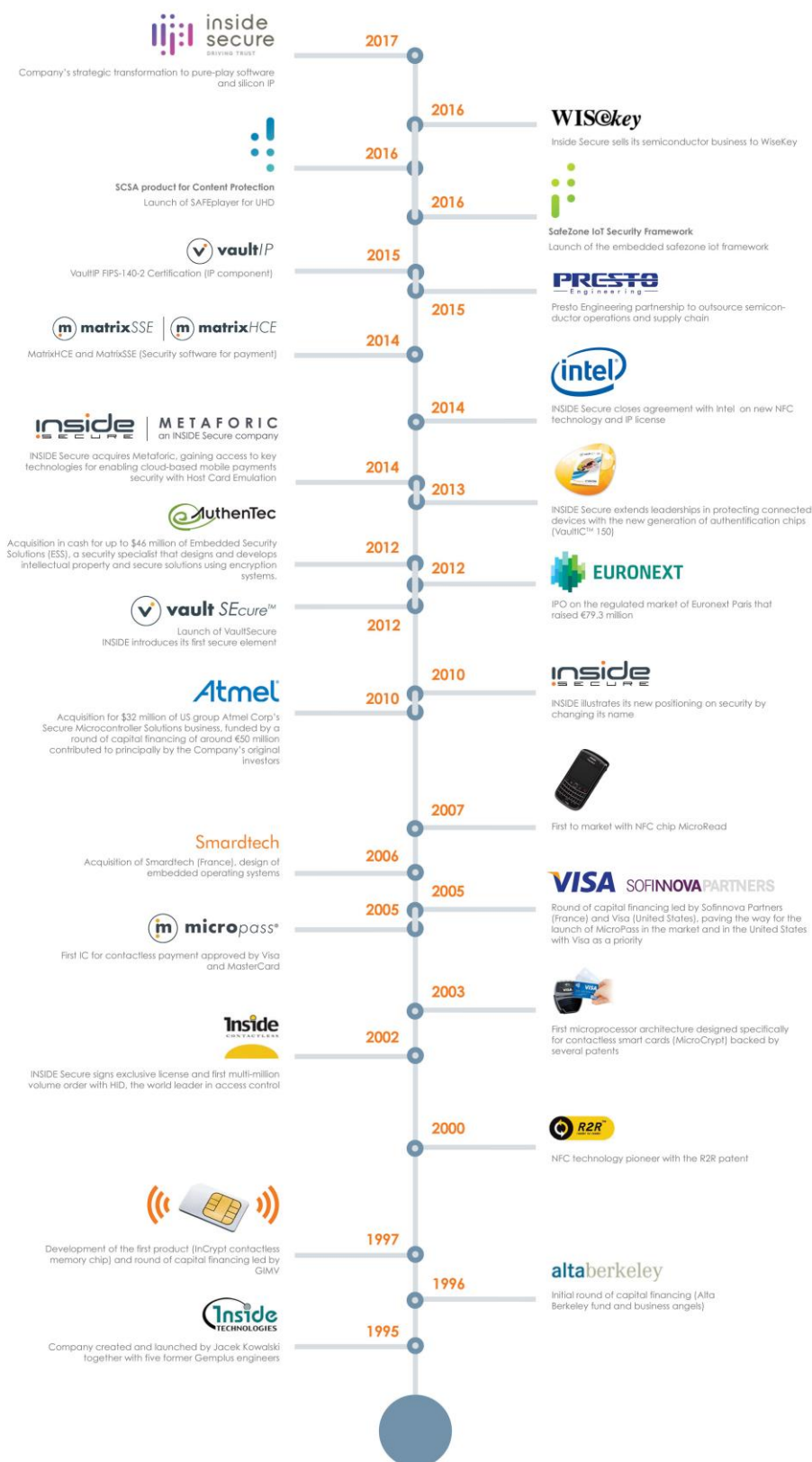
Le siège social de la Société est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil – France.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Courriel : info@insidesecure.com

Site Internet : www.insidesecure.com

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Outre les investissements en matière de recherche et développement et les acquisitions de sociétés ou d'activités, les investissements réalisés par le Groupe consistent principalement en l'acquisition d'immobilisations corporelles diverses, de licences et de logiciels et, conformément aux normes IFRS, dans la capitalisation de certaines dépenses de recherche et développement.

Au cours des trois derniers exercices, les investissements immobilisés réalisés par le Groupe se répartissent (hors acquisitions de sociétés et d'activités) ainsi qu'il suit :

(en milliers de dollars)	2014	2015	2016
Investissements corporels	1 157	1 029	374
Investissements incorporels	4 321	98	166
Capitalisation de dépenses de R&D	-	-	-
Total	5 478	1 127	540

Investissements industriels

Le Groupe n'a pas d'activité de fabrication, il n'a donc pas à supporter d'investissements en matière de production et d'assemblage. Jusqu'à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, le Groupe sous-traitait également le test des tranches de silicium (*wafers*) et des puces à des partenaires tiers, essentiellement en Asie ; les sous-traitants demeurant généralement propriétaires des équipements de test des produits. En outre, en juin 2015, le Groupe avait cédé à une société tierce, Presto Engineering, son centre de test situé sur son site de Meyreuil (France) et destiné aux prototypes et aux préséries industrielles qui en retour assurait ce service pour le compte d'Inside Secure (et d'autres clients).

S'agissant de l'activité semi-conducteurs cédée en septembre 2016, une partie de l'activité de recherche et développement consiste à développer des circuits intégrés, le résultat de cette démarche étant matérialisé par un jeu de masques utilisés par les fonderies qui travaillent pour la Société. Pendant la phase de recherche et développement, les frais engagés sont enregistrés en charges de l'exercice, ce qui revient à constater en charges les jeux de masques développés avant l'industrialisation des produits. L'ensemble des masques a été cédé au repreneur de l'activité semi-conducteurs ; ils ne figurent donc plus au bilan de la Société au 31 décembre 2016.

Licences de technologie

En plus de sa propriété intellectuelle, Inside Secure s'appuie, dans son développement, sur des technologies et des droits de propriété intellectuelle qui lui sont licenciés par des tiers. C'est le cas, notamment, de certaines technologies intégrées dans ses circuits intégrés et ses logiciels ainsi que pour les systèmes et la conception de ses logiciels. Les accords de licence conclus sont généralement non-exclusifs et consentis en contrepartie du paiement de redevances calculées sur les volumes vendus par le Groupe et/ou de licences pour un montant déterminé acquittées à la signature. Dans ce dernier cas, les licences sont immobilisées au bilan (au titre d'actifs incorporels) et amorties sur la durée de la licence ou sur la durée de vie économique estimée par la Société si celle-ci est plus courte.

Acquisitions de sociétés et d'activités

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède également à des acquisitions de sociétés et d'activités. Ces trois dernières années, dans le cadre du développement de son activité de licence de technologies et de logiciels de sécurité, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société suivante :

Metaforic

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile. Le prix d'acquisition définitif s'est élevé à 13,2 millions de dollars.

5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date de dépôt du Document de Référence, le Groupe n'a pas entrepris de projet d'investissement significatif ou sortant du cadre normal des affaires.

5.2.3 Principaux investissements futurs

A la date de dépôt du Document de Référence, les organes de direction du Groupe n'ont pris aucun engagement ferme relatif à des investissements significatifs ou hors du cadre normal des affaires.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 Présentation générale

6.1.1 Présentation et historique

Inside Secure conçoit, développe et commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle, des outils et un savoir-faire qui est embarqué dans les appareils mobiles et connectés afin de protéger les transactions, les contenus, les applications et les communications de ses clients.

Inside Secure opère sur des marchés tels que la sécurité des réseaux, l'internet des objets (« Internet of Things » ou « IoT »), la protection des contenus numériques et des applications, le paiement mobile et la banque mobile. La technologie développée par la société offre des solutions de protection à destination d'une large gamme de clients, notamment : fournisseurs de contenus ; distributeurs de contenus numériques ; intégrateurs de systèmes de sécurité ; fournisseurs d'appareils grand-public et fabricants de semi-conducteurs.

L'offre d'Inside Secure inclut :

- des logiciels, notamment des logiciels de sécurité embarqués pour la protection de contenus et d'applications ainsi que des solutions de gestion sécurisée d'échanges et de protection de données et des algorithmes de cryptographie ;
- des éléments de propriété intellectuelle (composants matériels « IP » ou « silicon IP ») que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs plateformes semi-conducteurs, afin de leur fournir des fonctions de sécurité dont ils n'ont pas le savoir-faire correspondant et qu'ils ne maîtrisent donc pas et de réduire le cycle de développement des produits. Par exemple, un composant IP peut être intégré au cœur des processeurs d'application et des puces SoC (« System-on-Chip ») pour introduire un niveau de sécurité optimal au cœur des smartphones et des objets connectés.

Historiquement centrée sur la conception de microcontrôleurs, Inside Secure a progressivement élargi son offre à la propriété intellectuelle et aux logiciels. En septembre 2016, la Société a finalisé la dernière étape de son repositionnement en tant que société de sécurité logicielle et de licence de technologie avec la cession de sa division semi-conducteurs.

Depuis janvier 2017, le Groupe est divisé en deux *business units* (« BU ») :

- la business unit Protection d'applications et de contenus (« Content and Application Protection », ou « CAP ») qui fournit des solutions de sécurité logicielle afin de protéger les applications mobiles (eg. applications de paiement mobile et de banque en ligne) et des contenus numériques à forte valeur (eg. films) ;
- la business unit Silicon IP et protocoles sécurisés (« Silicon IP and Secure Protocols », ou « SIP ») fournit des blocs ou composants « IP » pour solutions semi-conducteurs et circuits intégrés à des machines mobiles et connectées, notamment pour les besoins de matériels de réseau et de l'Internet des Objets (« IoT »).

Les deux *business units* disposent de leurs propres équipes de recherche et développement, de marketing produits et de force de vente.

Inside Secure estime que des changements en profondeur sont en cours dans l'approche de la sécurité dans le contexte actuel de la téléphonie mobile, des applications mobiles et de l'Internet des Objets, qui fait émerger de nouveaux enjeux de sécurité pour des milliards d'appareils et objets connectés. Inside Secure estime que le monde de la sécurité traverse une période de changements et que le moment est venu de renforcer les modèles de sécurité existants, basés sur la technologie des cartes à puce (ou, dit autrement, une « sécurité connectée »), à l'aide d'une architecture de « sécurité intégrée », devant permettre de garantir un niveau de sécurité optimal au cœur de l'appareil ou de l'application concernés.

6.1.2 Principaux atouts

Inside Secure possède une offre en matière de sécurité alliant les logiciels et les composants de Silicon IP (composants de propriété intellectuelle). Ceci permet à la Société d'être un partenaire de choix pour tout besoin de sécurité de ses clients dans tout type d'appareil mobile ou d'objet connecté, et d'offrir des solutions de pointe adaptées à toutes les applications.

Destinées notamment aux marchés des appareils mobiles et autres objets connectés, ses solutions et technologies sont conçues pour répondre aux défis de sécurité tant présents que futurs, s'adaptant pour cela aux enjeux d'architecture et de certification.

Inside Secure est neutre dans son approche de la sécurité, car elle dispose d'une gamme logicielle et matérielle sécurisées « révolutionnant » l'accès des consommateurs au contenu audio et vidéo, la gestion des problèmes associés à la sécurité des entreprises, les services financiers mobiles, les paiements mobiles ou l'Internet des Objets, aujourd'hui en pleine expansion et, principalement, sur les segments de marché suivants :

- La protection de contenus numériques et de divertissement,
- L'Internet des objets,
- La sécurité des applications mobiles,
- Les services financiers et la banque en ligne,
- La sécurité des réseaux,
- La licence de propriété intellectuelle semi-conducteurs.

La politique menée par le Groupe lui permet de détenir aujourd'hui un portefeuille de plus de 600 brevets et demandes de brevets.

6.1.3 Stratégie de développement

La stratégie d'Inside Secure s'articule aujourd'hui autour de deux axes principaux :

- se positionner comme un acteur incontournable de la sécurité mobile et des applications mobiles, et
- s'implanter significativement dans les marchés émergents de l'IoT.

Egalement, et de façon tactique, Inside Secure poursuit la valorisation de son portefeuille historique de brevets NFC.

Pour chacun de ces axes, Inside Secure entend explorer systématiquement la meilleure approche lui permettant d'optimiser la réponse aux attentes des clients et la rentabilité de ses investissements et des capitaux investis. Ainsi, comme elle l'a fait par le passé, la Société entreprend une démarche d'analyse visant à choisir pour chaque investissement majeur, la meilleure approche entre développements internes, partenariats et, le cas échéant, croissance externe ciblée, ou leur combinaison, notamment au regard de l'écosystème dans lequel le groupe se positionne et de l'évolution rapide de celui-ci.

a) Se positionner comme un acteur incontournable de la sécurité mobile et des applications mobiles

Les besoins de sécurité sont omniprésents dans les différents types de terminaux mobiles et applications mobiles. Inside Secure dispose d'une offre complète (software et composant Silicon IP) permettant de répondre aux besoins de ses clients et aux défis à venir en termes d'architecture et de certification.

Le Groupe entend ainsi poursuivre le développement de son offre produit afin d'accompagner le développement des deux principaux usages de ses technologies en matière de sécurité mobile :

- les services financiers et le paiement mobile (via le « Host Card Emulation » ou HCE),

- la protection des contenus de divertissement numérique (via le « Digital Right Management » ou DRM).

Capitalisant sur son expertise et sa technologie, le Groupe entend contribuer à la définition des futurs standards en matière de sécurité dans les terminaux mobiles, des nouvelles architectures et des schémas de certifications. En particulier, Inside Secure est convaincu que le processeur principal de l'équipement électronique (ou processeur applicatif) est appelé à devenir le cœur de la sécurité des terminaux mobiles et développe une stratégie produite dans cette direction.

b) S'implanter de façon significative sur marché émergent de l'IoT

L'IoT est en plein essor. La capacité de connecter des appareils automatisés en réseau ou des objets via Internet, de communiquer avec eux, de vérifier leur identité et de les gérer à distance devient essentielle, que l'on se trouve dans une usine, une salle d'opérations à l'hôpital, le sous-sol d'un immeuble, et que l'objet en question soit un réfrigérateur ou un capteur de détection d'incendie. Deux défis doivent néanmoins être relevés : la sécurité et la protection des données personnelles.

Inside Secure développe et commercialise une gamme d'éléments de propriété intellectuelle (composants Silicon IP) et de solutions logicielles visant à sécuriser et à rendre confidentiels¹ :

- les communications, pour permettre l'échange d'informations entre les appareils,
- les capteurs, pour autoriser la détection et la représentation du monde réel dans le monde virtuel,
- les actionneurs, pour exécuter, dans le monde réel, les instructions transmises dans le monde virtuel (ex.: thermostat, commande de porte de garage),
- l'identification unique des objets réels dans le monde virtuel,
- le stockage de données transmises par les capteurs et les systèmes d'identification et de suivi,
- les dispositifs d'interaction avec l'homme dans le monde réel (ex.: contrôle d'accès),
- les systèmes de traitement utilisés pour l'exploration des données et la fourniture des services, et
- la localisation et le suivi du positionnement dans le monde réel.

c) Valoriser le portefeuille de brevets NFC

Pionnier de la technologie de connectivité NFC, Inside Secure détient plusieurs brevets qu'elle considère comme clés en ce qui concerne cette technologie. En juin 2012, le Groupe a lancé un programme de licence d'une partie de ses brevets NFC en partenariat avec France Brevets (un fonds d'investissement européen spécialisé dans la promotion et à la monétisation des brevets).

Selon les termes de cet accord, France Brevets conduit l'ensemble des opérations du programme de licence NFC auprès des fabricants de dispositifs NFC et, en particulier, des fabricants de terminaux mobiles.

Depuis le lancement de ce programme, France Brevets a conclu des accords de licence porteurs de droits avec LG, Sony, Samsung et HTC respectivement en août 2014, avril 2016, mai 2016 et novembre 2016.

L'extension en juin 2014 de la licence NFC initialement consentie par Inside Secure à Intel en juin 2011 en une licence plus large et intégralement acquittée à la signature, et le transfert à Intel de la technologie NFC d'Inside Secure sont un autre exemple de cette stratégie de valorisation et de monétisation de la technologie NFC et plus généralement des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

6.1.4 Acquisitions

Inside Secure est engagée de longue date dans une stratégie d'acquisitions ciblées, en complément de sa stratégie de développement organique. Depuis 2010, Inside Secure a réalisé trois acquisitions qui s'inscrivent dans l'extension de son offre en solutions sécurité embarquée :

¹ Source : Security and Privacy Challenges in the Internet of Things, Christoph P. Mayer, 2009.

- En septembre 2010, l'acquisition de l'activité SMS (Secure Microcontroller Solutions) d'Atmel a été la première à apporter à la Société des technologies complémentaires dans le domaine des microcontrôleurs sécurisés, notamment dans les environnements certifiés, renforçant les connaissances et l'expertise de la Société en matière de sécurité.
- En décembre 2012, l'acquisition de la division Embedded Security Solutions (ESS) d'Authentec a permis d'élargir l'expertise d'Inside Secure en étoffant son offre de propriété intellectuelle, de logiciels et de services, en s'appuyant non seulement sur un élément sécurisé, mais également en renforçant la sécurité du processeur principal (ou « processeur applicatif »).
- L'acquisition en avril 2014 de Metaforic, société spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel « impénétrable » (« Obfuscation ») et de logiciels de sécurité à base de cryptage, destinés à un large éventail de marchés, renforce le portefeuille d'outils et de solutions logicielles d'Inside Secure.

En conséquence, Inside Secure dispose d'une offre complète en matière de sécurité embarquée sur ces marchés (voir également la section 5.2 « *Investissements* » du Document de Référence).

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Aperçu

L'essor considérable du marché mondial des appareils électroniques mobiles – notamment des smartphones, tablettes et terminaux portatifs – et de leurs usages, la prolifération des applications mobiles constitue une formidable opportunité pour Inside Secure. Des analyses ont prédit que 200 milliards d'appareils connectés seront en usage dans le monde d'ici 2010, et la sécurité de chacun d'entre eux devra être assurée. Il s'agit de la révolution de l'Internet des Objets. L'ensemble de ces appareils et applications nécessiteront une sécurisation des transactions qu'ils effectuent et des contenus qu'ils hébergent. Il en est ainsi notamment du développement des technologies de diffusion continue (« streaming ») qui révolutionne la manière dont le consommateur acquiert des contenus audio et vidéo, utilise des services financiers en ligne, réalise des paiements mobiles ou connecte ses appareils d'usage quotidien.

Intel Secure développe actuellement des produits et des technologies visant à répondre aux besoins de l'ensemble de ces marchés.

6.2.2 Protection des contenus numériques et de divertissement

Dans l'environnement complexe contemporain, des millions d'appareils ont accès à du contenu numérique depuis Internet ou des solutions de stockage en ligne (« Cloud »), générant de nouvelles menaces. Cela expose plus que jamais les producteurs (ex. les studios d'Hollywood) et les distributeurs de contenus au vol de ces contenus, compromettant de précieuses sources de revenus. Les solutions offertes par Inside Secure aident à protéger ses clients des pirates en sécurisant la distribution de contenus de forte valeur sur tout appareil.

Le piratage continue à affecter les entreprises, des studios de cinéma aux maisons d'éditions du livre en passant par les éditeurs de jeux vidéo. Le piratage en ligne représente des milliards de dollars de chiffre d'affaires perdu pour la seule industrie du film aux Etats-Unis. Les producteurs de contenus répliquent au moyen de mesures anti-piratage et en poussant les législateurs à élaborer de nouvelles lois visant à protéger les contenus protégés.

La protection des contenus est rendue possible par des solutions qui portent l'accent sur l'utilisation par plusieurs appareils, la protection tant du contenu, ainsi que l'usage de l'identification du contenu, à la fois à des fins de lutte contre le piratage que pour le développement de nouveaux modèles de

monétisation. Ce besoin d'une mise en œuvre robuste de mesure de sécurité informatique sur les appareils connectés est en forte croissance. Les fournisseurs et distributeurs de contenus, ainsi que les fournisseurs de vidéos et plate-forme de diffusion ont besoin de solutions de sécurité de premier ordre afin de protéger la diffusion en continu de contenu premium de forte valeur (par exemple aux formats 1080p, 4K/UHD, ou les technologies plus avancées – « High Dynamic Range ») combinant technologie logicielle et matérielle d'un bon rapport coût-efficacité avec un dispositif unique prenant en compte la fragmentation technologique (multiplicité des systèmes d'exploitation, des technologies DRM, des protocoles de streaming, des appareils, etc.).

6.2.3 L'Internet des Objets

En règle générale, les acteurs de l'IoT sont à la recherche de solutions de sécurité simples de mise en œuvre et d'utilisation du fait des budgets limités alloués à la sécurité relativement au coût des systèmes devant demeurer réduit. La demande de solutions de sécurité pour l'IoT dépend du déploiement effectif de l'IoT. Des besoins significatifs se font déjà sentir pour le fonctionnement d'applications verticales ou la mise en œuvre d'exigences légales.

Aujourd'hui, de multiples technologies de sécurité peuvent efficacement renforcer la protection d'appareils ou des applications, modérant ainsi les préoccupations ayant trait à la sécurité.

Cependant, la sécurité logicielle intégrée constitue l'aspect le plus critique de l'avenir de l'IoT. Etre proactif quant au développement d'une solution assurant la sécurité de l'IoT à un stade précoce de son processus de conception est critique pour son succès.

6.2.4 Paiement mobile

La prolifération des appareils mobiles constitue une opportunité considérable permettant au secteur des services financiers de se rapprocher plus étroitement de leurs clients et de les fidéliser. Les banques ont reconnu cette opportunité et donnent à leurs clients un meilleur accès et un contrôle amélioré à leurs transactions.

Les principaux fournisseurs de système de paiement (ex. Visa, Mastercard) ont développé des programmes de certification afin de s'assurer que leurs services puissent être utilisés en toute confiance et qu'un écosystème standardisé est la norme. Il est désormais nécessaire que leurs partenaires offrant des solutions de paiement mobile se conforment pleinement aux standards universaux de sécurité.

L'enjeu, pour les fournisseurs de carte de crédit, est aujourd'hui de décider quel canal (ou canaux) devra(en)t être utilisé(s) afin d'atteindre les clients : soit des portefeuilles ou cartes virtuels développer par des tierces parties, tels qu'ApplePay, SamsungPay ou AndroidPay ou leurs propres solutions propriétaires et à leur marque.

Le choix du ou des canaux dépendra de l'objectif poursuivi par l'émetteur. Pour beaucoup de banques, cela nécessitera une stratégie multi-canaux, associant des portefeuilles virtuels tiers (des solutions de paiement OEM : ApplePay, SamsungPay, AndroidPay, etc) avec leurs propres solutions de paiement fondées sur la technologie HCE (Host Card Emulation), chaque canal offrant une proposition de valeur différente.

Aujourd'hui, l'avenir des services de paiement mobiles est clair – dans le passé, la majorité du secteur s'était concentré sur le paiement sans contact ; désormais, Visa et MasterCard développent en ce moment de nouveaux standards pour les paiements en ligne.

Ces nouveaux standards permettent aux mêmes services de « tokenisation » (voir « Token » dans le chapitre 26 « Glossaire » du Document de référence) d'être utilisés pour des paiements réalisés au sein d'application de commerce mobile, de services en ligne, et même pour des paiements en ligne non-mobiles. Le principe est simple : il repose sur une méthode transparente de paiement sur un appareil

mobile, et un point de vente physique (« *Physical Point of Sale* », ou « POS »).

La technologie et le produit d'Inside Secure peuvent être intégrés, et jouent un rôle critique au cœur de ces solutions de paiement mobile.

6.2.5 Banque et services financiers mobiles

Outre les solutions de paiement mobile, la banque mobile et les services financiers mobiles permettent à leurs utilisateurs de consulter leurs comptes et de transférer des fonds. Par ailleurs, sont apparus de nouveaux services sophistiqués, notamment dans le domaine du microcrédit, de l'assurance et de l'épargne.

La sécurité demeure la principale préoccupation des consommateurs qui envisagent l'utilisation de services bancaires ou la réalisation de transactions depuis leurs appareils mobiles.

Les équipes de gestion des risques de toute institution financière doivent comprendre et gérer les risques réels associés aux intrusions sur des appareils mobiles, et s'attacher ensuite à bien rassurer leurs clients quant à la sécurité de leurs appareils. Sauf à ce que le logiciel assurant les processus et l'authentification sur les appareils mobiles soit en mesure de fonctionner indépendamment de l'état de l'appareil, le « *Jailbreaking* », le « *Rootage* » (voir les définitions dans le chapitre 26 « *Glossaire* » du Document de référence) ainsi que toutes autres vulnérabilités du Système d'Opération ou de l'Application permettront l'accès illicite à des applications et données pourtant sécurisées en apparence. Une solution à ce problème doit être trouvée.

Les outils de protection informatique traditionnels ont été adaptés aux plateformes mobiles, mais comportent de réels risques : les anti-virus et les anti-malwares sont notoirement difficiles à contrôler, même lorsqu'une entreprise possède l'appareil. Les utilisateurs disposent eux-mêmes de l'accès intégral à leurs propres appareils et doivent donc coopérer afin de permettre le fonctionnement de ces outils.

La seule constante sur laquelle les entreprises de services financiers peuvent s'appuyer réside dans les applications logicielles qu'elles créent et dont elles assurent la maintenance. La solution d'Inside Secure permet aux applications mobiles d'assurer leur propre défense.

6.2.6 Sécurité des applications mobiles

Les applications mobiles sont en train de rapidement devenir la méthode préférée, pour les personnes et les entreprises, d'accéder à des services d'importance critique. Il s'agit aussi d'un outil clé de gestion personnelle pour l'Internet des Objets (« IoT »). Cela signifie que des informations personnelles ou commerciales sensibles peuvent être consultées, stockées et gérées de façon abusive et sur un éventail croissant d'appareils. Inside Secure offre des outils de développement avancés permettant aux développeurs d'applications mobiles de protéger leurs applications de façon effective.

Des études suggèrent que jusqu'à la moitié des utilisateurs d'applications mobiles ne prennent pas les mesures nécessaires pour protéger leurs appareils, même lorsqu'ils ont conscience des risques encourus, et les prétendus moyens de défense des systèmes d'exploitation sont aisément neutralisés.

Les marchés d'applications liées à l'adoption future et au développement de l'Internet des Objets exposés à un tel risque incluent notamment :

- la santé mobile
- l'entreprise mobile et les pratiques de BYOD (« Bring Your Own Device » ou « Apportez vos appareils personnels »)
- la gestion et la sécurité des automobiles
- l'identification mobile et les systèmes gouvernementaux
- la domotique et la sécurité du domicile
- les réseaux et appareils de l'IoT

Les développeurs d'application doivent considérer que leurs applications seront utilisées sur des appareils qui ont fait – ou qui feront – l'objet d'intrusions et s'assurer que celles-ci peuvent se protéger elles-mêmes.

Contrairement à l'idée que s'en fait le grand-public, les solutions ajoutées *a posteriori* pour protéger les applications, telles que les surcouches logicielles de type « *wrapper* », la détection de programmes malveillants et des tentatives de « *rootage* » ne fonctionnent pas sur ces plateformes mobiles très diverses et sont impossibles à appliquer aux appareils embarqués de l'IoT. Plusieurs raisons à cela :

- Ces systèmes de détection fonctionnent suivant le principe de la liste noire (« *black-list model* ») ; ils recherchent des problèmes déjà connus. Cela génère une « course contre la montre » que les pirates sont finis par gagner tout simplement en utilisant des techniques inconnues et non anticipées.
- Les utilisateurs réagissent défavorablement à des applications imposant des restrictions à la façon dont ils peuvent utiliser leur téléphone – certains utilisateurs veulent légitimement entreprendre le « *rootage* » de leur téléphone, d'autres ne veulent pas avoir à installer des logiciels anti-virus.
- La technologie développée pour des serveurs, ou pour des réseaux ou des applications utilisées par des ordinateurs de bureau est rarement transférable aux appareils facilement accessibles que sont les smartphones.

Inside Secure fournit un système de vérification de l'intégrité, de brouillage logiciel (« *offuscation* »), de WhiteBox (voir définition dans le chapitre 26 « *Glossaire* » du Document de référence), et combine ces techniques au sein d'un dispositif complet formant un élément sécurisé logiciel (« *software secure element* ») qui a été déployé dans plus de 200 millions d'applications mobiles, afin de sécuriser des services financiers mobiles, des services de divertissement et des services de paiement mobiles.

6.2.7 Sécurité des réseaux

Afin de se protéger contre des attaques de plus en plus sophistiquées, les administrations, les entreprises et les opérateurs de réseaux ont besoin d'une gamme complète d'outils avancés de sécurité qui sont à la fois complexes à déployer et à opérer. Du fait de budgets limités et de la pénurie d'experts en cybersécurité, ces acteurs s'intéressent de plus en plus aux modèles de déploiement depuis une solution de réseau centralisé (« *cloud* »), utilisant par exemple la sécurité informatique externalisée (« *security as a service* », ou « *SECaaS* » ou parfois simplement « *SaaS* »).

Afin de protéger les ordinateurs portables, les *smartphones*, les tablettes et les appareils connectés des logiciels malveillants et des cyberattaques, l'ensemble du trafic internet devrait être concentré au travers une solution réseau centralisé (« *Cloud* »), en utilisant une connexion sécurisée, telle que la technologie VPN, par exemple IPsec (voir définition dans le chapitre 26 « *Glossaire* » du Document de référence).

Les fournisseurs de systèmes de sécurité des réseaux doivent trouver les bonnes solutions permettant de mieux sécuriser et protéger les données privées entre les appareils connectés, les serveurs, les centres de données et les machines virtuelles sur les serveurs « *Cloud* ». Ils demandent des technologies robustes afin d'éviter de devoir corriger régulièrement des failles de sécurité. Ils ont aussi besoin d'un haut niveau de flexibilité afin de faire face à des besoins croissants en terme de trafic de données.

6.2.8 Propriété intellectuelle semi-conducteurs

Les défis et menaces de sécurité continuent à faire la une dans notre monde connecté. Tout objet connecté – automobiles, systèmes d'éclairage, montres connectées, appareils électroménagers, appareils de sécurité du domicile, équipement médical, avions, systèmes d'automatique industrielle, etc. – est exposé aux attaques contre leur cybersécurité.

Alors que les attaques informatiques font fréquemment la une des médias, les fabricants de semi-conducteurs et les fournisseurs de circuits intégrés spécifiques (« *ASIC* », ou « *Application-Specific* »)

Integrated Circuits ») tiennent sérieusement compte des questions, et prennent des décisions informées qui aboutissent à un équilibre optimal entre la sécurité, la maîtrise des coûts et la performance.

Des solutions doivent être élaborées spécifiquement pour les puces SoCs et les ASICs, et pour le type de menaces auxquelles les objets connectés seront exposés. Afin de sécuriser ces appareils, les concepteurs ont besoin d'un environnement complet de composants de propriété intellectuelle de sécurité, qui offre le bon niveau de sécurité ainsi que les fonctionnalités appropriées dans ces appareils.

6.3 Technologie et produits

Inside Secure se démarque essentiellement par sa capacité à développer des solutions de sécurité complètes intégrant des logiciels et des composants de propriété intellectuelle.

Les produits et technologies du Groupe sont divisés en quatre catégories :

- protection des applications,
- protection de contenu,
- éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs (composants « IP »),
- sécurisation des données et des communications.

6.3.1 Produits et technologies de protection des applications

6.3.1.1 Protection des logiciels

Les produits d'Inside Secure permettent aux développeurs de protéger les applications qu'ils développent et les données qui seront stockées de sorte que les applications déployées puissent s'auto-défendre dès le moment de leur mise en fonctionnement, en étant protégées du détournement, du vol, du piratage, ou de toute autre forme de corruption.

Core

La solution Core offre de puissants outils de protection des applications logicielles automatisés applicables à l'ensemble des plateformes mobile, PC, IoT et serveur. Core permet à tout développeur de logiciel de protéger automatiquement ses programmes, et de s'assurer que les Applications déployées peuvent s'auto-défendre des hackers, pirates, menaces ciblées, des tentatives de détournement par des utilisateurs autorisés, et même des défauts matériels.

Whitebox

Avec les méthodes héritées du chiffrement traditionnel, il demeure difficile de s'assurer que les clés cryptographiques demeurent privées car le *hacker* peut facilement analyser le logiciel afin d'en découvrir les secrets. Ce problème est aggravé par la tendance qui consiste à faire fonctionner des logiciel sécurisés sur des plateformes ouvertes – de tels environnements devraient en effet toujours être considérés comme compromis – dès le moment où ils sont initialement mis en fonctionnement.

La solution cryptographique Whitebox « dissout » les clés dans le code et dissimule les algorithmes, y compris à l'exécution. Cela préserve la sécurité des clés, même lorsqu'un pirate dispose d'un accès complet à l'appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d'exécution.

6.3.1.2 Paiement mobile

Les produits certifiés et approuvés de paiement mobile multistandards d'Inside Secure utilisent les mêmes outils de sécurité afin d'assurer que les banques et autres émetteurs de cartes de paiement soient en mesure de déployer rapidement des solutions sûres, attractives et avantageuses auprès de leurs clients.

URPay

URPay est un outil de développement logiciel (« Software Development Kit » ou « SDK ») pouvant supporter plusieurs standards de paiement et simultanément compatibles avec Visa et MasterCard (ou avec d'autres programmes, sur option) à partir d'une seule base de code. Il a été éprouvé mondialement en conditions réelles, notamment lors du tout premier déploiement commercial d'une Application de Paiement utilisant la technologie HCE aux Etats-Unis.

URPay offre des fonctions de Paiement Mobile fondées sur la technologie HCE (« Host Card Simulation ») et met en œuvre les principaux standards de paiement (Visa, Mastercard principalement) dans un environnement sécurisé. Ce SDK inclut la logique du programme de paiement ainsi que des flux de données sur les transactions en conformité avec les standards des programmes de paiement, réduisant ainsi la durée du développement et minimisant les coûts d'essais récurrents. URPay est pré-intégré au sein du service de tokenisation de Visa (« Visa Token Service », ou « VTK »), et de MasterCard Digital Enablement Service (« MDES »), le service de paiement de MasterCard pour les paiements mobiles.

WalletServer et URWallet

WalletServer permet de relier les applications mobiles d'une banque avec les services dont cette dernière assure le fonctionnement. Pré-intégré au sein des services VTK de Visa et MDES de MasterCard, WalletServer permet aux émetteurs de cartes bancaires de connecter leurs applications de paiement mobile aux services de tokenisation des standards de paiement, simplement et en toute sécurité.

URWallet est compatible avec les systèmes Visa et MasterCard (VTS et MDES) de façon standard et en intégration directe avec WalletServer, afin de permettre des délais de commercialisation brefs et de minimiser les exigences de développement.

6.3.2 La protection de contenu

6.3.2.1 Solutions téléchargeables pour la Lecture de Contenu Sécurisée

Inside Secure offre des solutions téléchargeables avec sa gamme de produits SAFE pour les besoins d'accès depuis un appareil mobile à des contenus stockés sur un serveur, permettant aux propriétaires et distributeurs de contenus de distribuer en toute sécurité du contenu de forte valeur (« Over-The-Top », ou « OTT »).

Ces solutions sont compatibles avec les services de diffusion de contenu multi-DRM, avec les protocoles multiples, ainsi qu'avec une large gamme de fonctionnalités du lecteur de contenu : les produits SAFE téléchargeables protègent aussi bien les systèmes reposant sur le seul chiffrement du serveur ou sur des solutions complètes DRM.

SAFEplayer

SafePlayer est une solution robuste pour la lecture de contenus multimédias par le client qui permet la lecture protégés par des technologies multi-DRM ainsi que la monétisation sur les plateformes Apple iOS et tvOS et sur les appareils fonctionnant avec Google Android et Amazon FireOS. La robustesse de la sécurité de ce client a été approuvée par l'ensemble des principaux studios d'Hollywood, et il est utilisé quotidiennement par plus de 100 millions de personnes. Une API simple et courante sur l'ensemble des plateformes permet le développement rapide d'applications vidéo de haute qualité.

Grâce à la mise en œuvre des systèmes DRM les plus populaires ((Microsoft PlayReady, Google Widevine et Verimatrix ViewRight) et à la protection par surcouche logicielle de type « wrapper » de l'ensemble du code et des données par la solution de protection logicielle parmi les plus robustes disponibles sur le marché, la solution DRM Fusion Downloadable Agent d'Inside Secure offre une

solution de sécurité pour les propriétaires de contenu autorisant l'accès à leurs contenus à des résolutions atteignant jusqu'à 1080 pixels à ce jour.

SAFEserver

Solution DRM « end-to-end », DRM Fusion Server est capable de créer des services de diffusion en direct et à la demande pour toute plateforme, dont les télévisions, les PC, les tablettes et appareils mobiles. DRM Fusion Server permet de faciliter l'ensemble du processus de gestion des droits : depuis la protection du contenu, la création des droits, la gestion des droits et conditions d'utilisation, jusqu'à la génération et à la fourniture de licences. Le contenu sous licence peut être livré via tout réseau IP, et tout appareil fixe ou mobile disposant de fonctions de traitement de la partie client du système DRM.

DRM Fusion Server d'Inside Secure dispose d'un support intégré des fonctionnalités les plus avancées prévues par Windows Media DRM 10, telles que la fourniture directe de licence à des appareils portables ou le chaînage des licences pour les services par abonnement. Par ailleurs, DRM Fusion Server est compatible avec l'ensemble des fonctionnalités prévues par les cahiers des charges des systèmes DRM Microsoft PlayReady et Google Widevine DRM, et est donc interopérable avec la base de clients DRM la plus largement adoptée et la plus accessible à ce jour.

DRM Fusion Server inclut des composants qui prennent en charge les fonctionnalités agnostiques côté serveur (de telle sorte qu'aucun client DRM propriétaire n'est requis). Il permet une gestion intelligente et dynamique des droits et conditions d'utilisation des contenus numériques.

6.3.2.2 Solutions intégrées pour la lecture sécurisée

Inside Secure offre les composants DRM intégrés, exigés par MovieLabs (association créée par Disney, Paramount, Twentieth Century Fox, Sony Picture, Universal and Warner Bros.), pour des résolutions allant jusqu'à 4K sur les décodeurs, les SmartTVs et les appareils mobiles.

SAFEwrapper DTCP-IP

La technologie « Digital Transmission Content Protection – Internet Protocol » (« DTCP-IP ») est un standard qui fournit un modèle pour la protection de contenu à forte valeur accessible par internet – films en haute définition, télévision à la carte ou musique – sur les réseaux domestiques et personnels, y compris sur des appareils tels que les ordinateurs personnels, les tablettes, les smartphones ou les consoles de jeu.

SAFEwrapper HDCP

La technologie « High-bandwidth Digital Content Protection » (« HDCP ») est une méthode de protection des contenus de divertissement numérique tels que les films en haute définition, la télévision à la carte ou la musique sur les réseaux domestiques et personnels, y compris sur des appareils tels que les ordinateurs personnels, les tablettes, les smartphones ou les consoles de jeu.

6.3.3 Silicon IP

Inside Secure offre un portefeuille d'éléments IP très large et dont la sécurité a été prouvée pour la prochaine génération de modèles de puces SoC (« Systems-on-Chip ») et ASIC (circuits intégrés spécifiques) pour les besoins des réseaux à haut débit, de l'Internet des Objets, des Centres de Données et de la Protection de Contenu, blocs IP ayant vocation à devenir des éléments sécurisés embarqués complets et à permettre de réduire les délais de commercialisation tout en réduisant les coûts de conception.

6.3.3.1 Moteurs de paquets pour IPSec, TLS et SSL

A la différence des accélérateurs reposant sur le seul chiffrement, les moteurs de paquets (« *packet engine* ») intelligents disposent d'une connaissance complète du protocole, et permettent à la fois d'accélérer la capacité de rendement et de soulager le processeur. Vault Intelligent Packet Engine IP permet l'accélération tant des processus IPsec, MACsec, SSL/TLS/DTLS et sRTP que des opérations basiques des fonctions de hachage cryptographique à des vitesses cibles allant de 100 Mbps à 50 Gbps.

6.3.3.2 Moteurs de formation de paquets pour MACsec

Une solution complète composée d'une famille d'éléments de type Vault MACsec Security IP ainsi que des outils logiciels MACsec destinés aux téléphones IP, commutateurs, bridge et routeurs pour les communications sur les réseaux locaux utilisant la technologie Layer 2 pour la commutation de paquet et pour les réseaux Ethernet métropolitains. VaultMACsec IP permet d'atteindre des vitesses de 10 Gbps, 100 Gbps, 400 Gbps et plus. Le bloc d'IP offre une solution complète et compatible avec le standard MACsec, qui garantit une compatibilité vérifiable avec ce standard tout en réduisant les coûts de développement et les délais de commercialisation.

6.3.3.3 Solutions de sécurité de la plateforme Vault-IP

Vault-IP est une solution IP qui protège la plateforme SoC, son identité et son fonctionnement, de façon à ce qu'elle puisse faire fonctionner et protéger des clés et informations de haute importance de façon sûre. Il offre des fonctions de sécurité fiables, accélérées et à haut rendement énergétique. Vault-IP dispose de fonctions embarquées de chiffrement et de sécurité permettant d'élaborer des solutions fiables : il comprend un vaste éventail de services de chiffrement qui sont mis en œuvre indépendamment des ressources informatiques d'usage général, et qui ont vocation à devenir des éléments sécurisés embarqués complets.

6.3.3.4 Accélérateurs cryptographiques complexes

Les cœurs IP accélérateurs d'algorithmes cryptographiques d'Inside Secure constituent des cœurs IP matériels autonomes servant à accélérer divers algorithmes d'intégrité symétriques, asymétriques, de chiffrement asymétriques, reposant sur des technologies telles que les générateurs de nombres réellement aléatoires (« *true random number generators* », ou « *TRNG* »). Les moteurs cryptographiques Vault IP peuvent être utilisés pour accélérer des applications destinées au stockage, aux communications aux normes LTE, aux infrastructures à clés publiques (PKI/PKA) et aux systèmes de protection des contenus numériques haute définition (« *High-bandwidth Digital Content Protection* » ou « *HDCP* »).

6.3.4 Outils de communication sécurisée

La sécurité des communications est une composante essentielle de la sécurité globale. Elle protège le caractère privé et confidentiel des données en garantissant la confidentialité et l'intégrité de la communication. Elle permet également l'authentification de l'émetteur, assurant ainsi que le trafic provient d'une personne de confiance et rejetant automatiquement toutes données malveillantes.

L'offre produit d'Inside Secure inclut en particulier :

6.3.4.1 Outils logiciels de communication sécurisée

Les outils logiciels MACsec permettent aux développeurs d'intégrer rapidement la prise en charge complète de la technologie MACsec aux produits nouveaux ou existants, tels que les commutateurs, les routeurs ou les hôtes.

Les outils logiciels TLS est une mise en œuvre modulaire des protocoles TLS et DTLS, et est idéalement adaptée à un usage dans les technologies de l'IoT, grâce à son empreinte mémoire minimale.

Les outils logiciels IPsec constituent une solution logicielle complète permettant de déployer à grande échelle des serveurs VPN modulables ou des clients VPN robustes.

6.3.4.2 Cadre de sécurité embarqué pour l'IoT

Le cadre de sécurité embarqué pour l'IoT d'Inside Secure est une solution modulable permettant aux fabricants de matériels et de plateformes IoT de mettre en œuvre le niveau de sécurité qui leur est nécessaire. Les Applications peuvent choisir des systèmes de cryptographie certifiés FIPS140-2, des systèmes de sécurité matérielle ou de cryptographie standard, selon leurs besoins. Une large gamme de protocoles de sécurité (TLS, DTLS, SSH, IPsec) est disponible pour les appareils et systèmes de « Cloud » de l'IoT.

Les outils de sécurité FIPS offrent les instruments professionnels nécessaires pour sécuriser les appareils et les applications. Ils permettent le déploiement d'un haut niveau de sécurité de façon homogène entre les différentes plateformes, sans qu'il ne soit nécessaire de repenser l'architecture de sécurité ni de modifier chaque application.

6.3.4.3 Sécurité des appareils mobiles

Aidés par un nombre croissant d'outils de piratage, les criminels ciblent plus que jamais les appareils mobiles afin d'avoir accès à des données précieuses, menaçant ainsi la vie privée des utilisateurs et portant atteinte à des informations confidentielles. Les vecteurs d'attaque sont usuellement situés sur un autre ordinateur utilisant le même réseau Wi-Fi, un routeur sans-fil compromis ou un point d'accès illicite.

Afin d'être protégés contre la contamination par des logiciels malveillants ou le vol de données, les appareils mobiles devraient systématiquement utiliser un réseau VPN lorsqu'ils sont connectés à un réseau Wi-Fi non-approuvé. Nos solutions sont fondées sur un système de cryptographie certifié FIPS140-2 afin de protéger les données grâce au recours au chiffrement et à un réseau VPN IPsec.

Le Client VPN offre aux appareils Android une connexion IPsec hautement sécurisée. Développée et tenue à jour par nos experts, cette technologie est abondamment utilisée par nos clients afin de satisfaire les exigences strictes des entreprises et des opérateurs.

Notre solution de chiffrement de haute performance et certifiée FIPS140-2, permet de protéger les données (« Data-At-Rest », ou « DAR ») présentes dans les smartphones et les tablettes Android.

6.4 Clients

Inside Secure opère sur des marchés tels que les solutions de sécurité pour les réseaux et pour l'IoT, protection des contenus et des applications, les paiements mobile et banque mobile. La technologie développée par la société offre des solutions de protection à destination d'une large gamme de clients, notamment : fournisseurs de contenus ; distributeurs de contenus numériques ; intégrateurs de systèmes de sécurité ; fournisseurs d'appareils et fabricants de semi-conducteurs.

Le Groupe offre ainsi :

- des logiciels embarqués (« software ») à des éditeurs de systèmes d'exploitation ou d'applications, des fournisseurs de services, des distributeurs de contenus, des intégrateurs de systèmes de sécurité et des fournisseurs d'appareils
- des éléments de propriété intellectuelle de type Silicon IP (composants « IP ») aux fabricants de plateformes semi-conducteurs ou des OEM (*Original Equipment Manufacturer*) développant leurs propres ASIC (circuits Intégrés spécifiques).

Broadcom, Capital One, Chase, Disney, DirectTV, HBO, Intel, LG, MasterCard, Mediatek, Samsung, Orange, Sky, Texas Instruments, Toshiba, Visa, figurent parmi les clients et partenaires du Groupe.

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, certains clients d'Inside Secure imposant une stricte confidentialité sur la nature de leurs relations contractuelles avec le Groupe, indispensable pour leur stratégie de développement de solutions de sécurité.

6.5 Concurrence

Le Groupe évolue dans un milieu concurrentiel fragmenté :

- s'agissant des logiciels embarqués, le Groupe est en concurrence avec un plus grand nombre de sociétés car la barrière à l'entrée de la sécurité logicielle est a priori moins élevée et le marché plus récent. Néanmoins, la sécurité mobile étant une problématique système s'articulant autour de la maîtrise combinée de matériels, de logiciels et de composants de propriété intellectuelle, le Groupe estime disposer d'un avantage compétitif,
- s'agissant des éléments de propriété intellectuelle (« Silicon IP »), peu de sociétés proposent une offre produits avec de hauts niveaux de certification. Capitalisant sur son expertise et sa technologie, le Groupe entend contribuer à la définition des futurs standards en matière de sécurité dans les terminaux mobiles, de nouvelles architectures et de schémas de certifications, et

Sur les marchés visés, logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme ARM, Rambus, Irdeto ou Arxan.

6.6 Organisation

6.6.1 Recherche et développement

L'innovation a toujours été au cœur de la stratégie d'Inside Secure et le Groupe mène depuis longtemps une politique qui lui vaut aujourd'hui de détenir un portefeuille de plus de 600 brevets et demandes de brevets, répartis dans plus de 150 familles de brevets (se reporter également au Chapitre 11 du Document de Référence).

Inside Secure développe ses propres produits et technologies. Le groupe ne s'appuie sur les services d'aucun tiers concernant les technologies de sécurité critiques, sauf pour ses produits assurant protection des contenus (systèmes de Digital Right Management) pour lesquels il s'appuie sur certains composants logiciels tels que Verimatrix ViewRight, Microsoft PlayReady Porting Kit et Google WideVine CDM SDK.

6.6.2 Production

Le retrait d'Inside Secure du marché des semi-conducteurs s'est fait en deux temps, et Inside Secure ne n'exerce depuis plus d'activité de production.

- En juin 2015, Inside Secure a transféré ses activités d'industrialisation ainsi que la gestion de sa chaîne logistique globale à Presto Engineering, entreprise spécialisée dans la prestation de ces mêmes services.
- En septembre 2016, Inside Secure a cédé les produits, la technologie, les contrats avec ses clients, certains brevets ainsi que l'équipe complète (R&D, vente, marketing et support) de sa division semi-conducteurs à l'expert suisse de la cybersécurité, WISEKey.

L'activité d'Inside Secure est depuis lors exclusivement celle d'une entreprise de logiciels et de licence de technologie qui conçoit ses propres produits.

6.6.3 Marketing et vente

Le Groupe concentre ses efforts de commercialisation sur le gain d'un nombre croissant de projets de fournisseurs de services, de distributeurs de contenu, d'intégrateurs de systèmes de sécurité, de fournisseurs d'appareils et de fabricants de semi-conducteurs nécessitant des fonctionnalités de sécurité intégrées intégrant un bloc de Silicon IP ou de propriété intellectuelle logicielle d'Inside Secure.

En outre, il s'appuie sur des actions marketing afin de convaincre directement les utilisateurs finaux, clients de ses propres clients, de l'intérêt de ses solutions. Ces utilisateurs finaux sont présents dans les domaines de la sécurité des réseaux, de la sécurité de l'IoT, de la protection de contenus et d'applications ou des paiements et de la banque mobiles, et le groupe fait la promotion des avantages de ses solutions de sécurité ou met en avant les avantages de sa technologie.

Le marketing est organisé par division. L'équipe marketing élabore la stratégie et gère le portefeuille de produits, les processus d'introduction des nouveaux produits, la gestion de vie des produits, l'étude des besoins du marché et l'analyse de la concurrence. Elle s'assure également du lancement de nouveaux produits et des programmes de commercialisation avec les activités de vente et des activités de développement.

Le Groupe dispose de canaux de distribution directe vers ses principaux clients et travaille également avec des partenaires (tels qu'agents et distributeurs) afin d'être en mesure de servir l'ensemble de la chaîne de valeur des marchés qu'il cible.

La base de clients d'Inside Secure comprend un vaste éventail de sociétés allant de start-ups aux plus grands groupes internationaux en passant par des petites et moyennes entreprises. Afin d'assurer une bonne couverture de ses clients, le groupe Inside Secure a développé une présence mondiale avec une organisation globale des ventes reposant sur des forces de vente régionales, présente sur trois grandes régions, Europe/Amérique du Sud, Amérique du Nord et Asie. L'organisation vente intègre également des personnels locaux de support technique pour les clients. A proximité des clients, ces équipes sont chargées d'orienter et de conseiller les clients durant les phases de développement, de production et de lancement de leurs produits.

Au 31 décembre 2016, le Groupe disposait d'une équipe de vente directe composée de 12 personnes (sans compter les fonctions de support technique à la vente et les équipes marketing propres à chaque segment).

Le département communication du Groupe est quant à lui centralisé et regroupe la communication société. La communication financière est indépendante.

6.7 Organisation géographique

Le siège social de la Société et les locaux de la direction du Groupe sont situés à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence, en France. Ces installations accueillent une partie des équipes de direction, marketing et communication, financières et administratives.

Le Groupe dispose d'une présence globale et est également présent dans d'autres pays d'Europe (Ecosse, Pays-Bas, Finlande), en Asie et en Amérique du nord.

6.8 Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie, activité réglementée dans la mesure où elle est liée à la sécurité nationale.

La cryptologie est une science qui se divise essentiellement en deux domaines d'expertise :

- la cryptographie, qui permet de protéger des messages,
- la cryptanalyse, qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant de contourner la protection de ces messages sans connaître les clefs de protection afin d'en étudier les faiblesses.

En France, le régime juridique de la cryptologie est défini aux articles 29 et suivants de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, qui distingue entre (i) l'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie et (ii) la fourniture de prestations de cryptologie.

L'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie

Tout matériel ou logiciel conçu ou modifié pour transformer des données, qu'il s'agisse d'informations ou de signaux, à l'aide de conventions secrètes ou pour réaliser l'opération inverse avec ou sans convention secrète est un moyen de cryptologie. Ces moyens de cryptologie ont principalement pour objet de garantir la sécurité du stockage ou de la transmission de données, en permettant d'assurer leur confidentialité, leur authentification ou le contrôle de leur intégrité.

L'utilisation ou la diffusion de moyens de cryptologie est en principe libre mais peut être soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

Sont libres : la fourniture, le transfert depuis ou vers un Etat membre de la Communauté européenne, l'importation et l'exportation de moyens de cryptologie assurant exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité.

Sont soumis à déclaration préalable auprès du Premier ministre : la fourniture, le transfert depuis un Etat membre de la Communauté européenne ou l'importation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être dispensées de cette déclaration préalable.

Sont soumis à autorisation préalable du Premier ministre : le transfert vers un Etat membre de la Communauté européenne et l'exportation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être soit soumises au régime déclaratif, soit dispensées de toute formalité préalable.

Conformément au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007, sont notamment dispensés de toute formalité préalable les moyens de type « cartes à microprocesseur personnalisées destinées à des applications pour le grand public, lorsque la capacité cryptographique (a) est conçue et limitée pour servir uniquement les équipements de réception de radiocommunication mobiles destinés au grand public ou les équipements téléphoniques sans fil destinés au grand public ou les équipements utilisés dans des opérations bancaires ou financières à destination du grand public et (b) n'est pas accessible à l'utilisateur et est spécialement conçue et limitée pour permettre la protection des données qui y sont stockées ».

L'utilisation et la diffusion par la Société des moyens de cryptologie nécessaires à son activité sont, soit libres, soit dispensées de déclaration préalable auprès du Premier ministre ou d'autorisation préalable de ce dernier.

Toutefois, certains moyens de cryptologie utilisés ou diffusés par la Société ne rentrent pas dans le champ d'application de l'exception visée ci-dessus et leur utilisation ou diffusion est ainsi soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

De plus, compte tenu d'une interprétation parfois différente de la réglementation en vigueur par les juridictions européennes, une autorisation préalable du Premier ministre est, à titre de précaution, parfois demandée par la Société afin d'exporter certains de ses moyens de cryptologie.

Enfin, l'utilisation, la diffusion ou l'exportation des moyens de cryptologie du Groupe conformément à la réglementation applicable dans les pays autres que la France où le Groupe exerce ses activités ou vend ses produits peuvent être soumises à une autorisation préalable.

La fourniture de prestations de cryptologie

Selon la loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, la fourniture de prestations de cryptologie doit également, sauf exception, être déclarée auprès du Premier ministre ou autorisée par ce dernier. Les personnes exerçant cette activité sont assujetties au secret professionnel. Elles engagent en outre leur responsabilité en cas d'atteinte à l'intégrité, à la confidentialité ou à la disponibilité des données, nonobstant toute clause contractuelle contraire.

Le décret n° 2007-663 du 2 mai 2007 dispensant de formalité préalable la fourniture de prestations de cryptologie de type cartes à microprocesseur, telle que définie ci-dessus, la fourniture par la Société de prestations de cryptologie nécessaires à son activité n'est donc pas non plus, en principe, soumise à déclaration préalable du Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

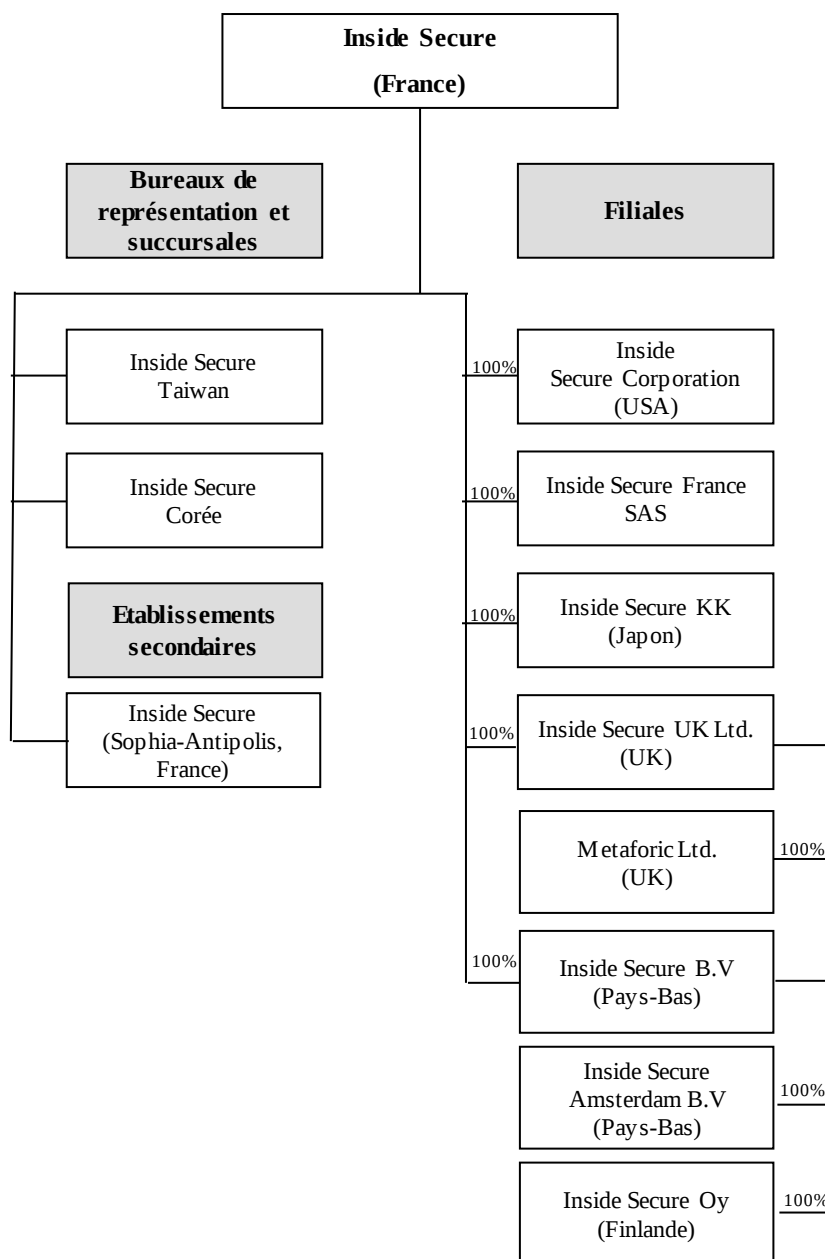
6.9 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Conformément à l'article 6.4 de l'annexe I du règlement européen, le Groupe précise qu'en adéquation avec ses choix technologiques, il a conclu certaines licences portant notamment sur des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, dont les plus importants sont décrits à la section 11.2 du Document de Référence.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Description sommaire du Groupe

A la date du Document de Référence, l'organigramme juridique de la Société et de ses filiales (ensemble le « Groupe ») se présente comme suit :



Inside Secure est la société mère du Groupe et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe (et notamment les brevets et technologies, les contrats clients, l'essentiel de la trésorerie) et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité de la facturation aux clients du Groupe) ; ses filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à la Société mère (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs).

Les principaux éléments patrimoniaux des sociétés du Groupe se résument ainsi (en milliers de dollars et selon les normes IFRS) :

Valeurs en consolidation au 31 décembre 2016	Inside Secure UK Ltd.	Filiales "ESS" (*)	Metaforic UK Ltd.	Autres filiales	Inside Secure	Total consolidé
en milliers de dollars						
Actif immobilisé	147	65	2 538	38	5 270	8 058
Trésorerie au bilan	386	575	1 226	522	24 372	27 081
Stocks	-	-	-	-	65	65
Fournisseurs et dettes rattachées	574	1 189	950	1 203	7 609	11 524

(*) Inside Secure B.V., Inside Secure Amsterdam B.V. et Inside Secure Oy

Les activités du Groupe sont décrites au chapitre 6 « *Aperçu des activités* » du Document de Référence et les activités des sociétés du Groupe sont décrites à la section 7.2 ci-dessous.

7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

7.2.1 Filiales

Au 31 décembre 2016, la Société détenait les filiales suivantes :

- Inside Secure Corporation (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de la Société. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 13 employés.
- Inside Secure UK Ltd. (Londres, Royaume-Uni, anciennement Vault-IC UK Ltd.) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales, réalisées à partir de son site unique de Glasgow (Ecosse) sont la recherche et le développement de produits. Elle comptait 19 employés.
- Inside Secure B.V. (Vught, Pays-Bas) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de blocs de propriété intellectuelle destinés à la conception de processeurs de sécurité. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité ESS le 1^{er} décembre 2012. Cette filiale comptait 27 employés.
- Inside Secure Amsterdam B.V. (Amsterdam, Pays-Bas) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 10 employés.
- Inside Secure Oy (Helsinki, Finlande) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 28 employés.
- Inside Secure K.K (Tokyo, Japon) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société consécutivement à l'acquisition de l'activité ESS. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 4 employés.
- Inside Secure France SAS (Aix-en-Provence, France) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société en décembre 2012 ; elle n'a pas d'activité commerciale à ce stade et ne comptait aucun employé.
- Metaforic Ltd. (Glasgow, Royaume-Uni) est une filiale à 100% d'Inside Secure UK Ltd. Cette filiale a été acquise le 5 avril 2014. Ses activités principales sont la recherche et développement, le marketing et la vente de logiciels. Cette filiale comptait 12 employés.

7.2.2 Etablissement secondaire

- Inside Secure S.A. (Vallauris, France) est un établissement secondaire de la Société. Son activité principale est la recherche et le développement. Cet établissement secondaire comptait 8 employés au 31 décembre 2016.

7.2.3 Succursales et bureaux de représentation

Le Groupe opère également via des succursales et bureaux de représentation quand la taille des équipes et l'activité réalisée localement ne justifie pas la création d'une entité juridique dédiée.

- Inside Secure Taiwan (Taipei, Taiwan) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.
- Inside Secure Korea (Séoul, Corée) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.

7.2.4 Modifications du périmètre intervenues en 2016 et jusqu'à la date du Document de Référence

Le 20 septembre 2016, la Société a cédé la totalité des actions composant le capital de ses filiales Vault-IC France SAS et Inside Secure Asia Pte. Ltd. (Singapour) dans le cadre de la cession de son activité semi-conducteurs à la société WISeKey.

Dans le cadre de la simplification de l'organisation et de la structure du Groupe :

- la société Metaforic Inc. (Etats-Unis), qui n'avait plus d'activité, a été liquidée en décembre 2016, et
- la société Metaforic Ltd. (Ecosse) a vu ses actifs et son personnel transférés à Inside Secure UK Ltd. au 1^{er} mars 2017 et sa technologie et ses brevets cédés à Inside Secure S.A.; la société qui n'a plus d'activité sera dissoute en 2017.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

Le Groupe ne détient aucun immeuble.

En règle générale, le Groupe loue les locaux qu'il occupe (en ce inclus le siège social de la Société).

8.2 Informations RSE (Grenelle II)

Le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du groupe Inside Secure a pour objectif de répondre aux obligations légales et réglementaires issues de la loi Grenelle II et de son décret d'application. Les informations présentées dans ce rapport, figurant outre dans ce chapitre, au chapitre 17 du Document de Référence ont été établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et avec les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. Elles peuvent, de ce fait, ne pas couvrir l'intégralité des thématiques requises par le décret d'application de la loi Grenelle II mais se limiter aux informations jugées pertinentes. Une table de correspondance entre les thématiques réglementaires et la communication du Groupe figure à la section 8.2.4 ci-après. Les indicateurs quantitatifs mentionnés se rapportent, soit à l'ensemble du périmètre mondial consolidé, soit au périmètre européen (84% des effectifs). Toute limitation de périmètre est systématiquement précisée.

Inside Secure a nommé un organisme tiers indépendant pour la vérification de ces informations. Le rapport de l'organisme tiers indépendant sera présenté au sein du rapport de gestion après que ce dernier ait été arrêté par le directoire et le conseil de surveillance de la Société.

8.2.1 Informations sociales

Les informations sociales figurent à la section 17.1 du présent Document de Référence.

8.2.2 Informations environnementales

8.2.2.1 Politique générale en matière d'environnement

Consciente des enjeux environnementaux et de sa responsabilité sociale, Inside Secure veille à ce que son activité s'inscrive dans une démarche de développement durable que ce soit directement ou au travers de ses partenaires commerciaux. Inside Secure s'efforce ainsi de concilier ses objectifs de progression économique et sociale avec le respect de l'environnement en limitant notamment ses impacts négatifs sur l'environnement et en gérant de manière rationnelle les ressources naturelles.

Le Groupe n'ayant aucune activité manufacturière dans ses locaux (activité de développement logiciel et, jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, modèle *fabless*), il n'est pas exposé à des risques significatifs directs pour l'environnement. Le département qualité du Groupe est responsable du système de management des aspects environnementaux. Une sensibilisation en matière de protection de l'environnement a été organisée en 2012 pour les salariés basés en France. Elle n'a pas été renouvelée depuis, l'activité de la société ne le justifiant pas particulièrement.

Il n'existe pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Jusqu'à la cession de son activité semi-conducteurs à la société WISEkey en septembre 2016, le Groupe était soumis aux directives RoHS et DEEE ainsi qu'au règlement européen REACH. Depuis la cession de cette activité, le Groupe n'est plus soumis qu'à la directive DEEE.

La directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limite l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien que le Groupe ne fabriquait pas ses propres produits, le Groupe s'assurait auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive. Dans ce contexte, les sous-traitants du Groupe communiquaient leurs analyses RoHS relatives aux produits qu'ils livraient.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) est un règlement européen CE n° 1907/2006 permettant l'identification par l'enregistrement et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les mélanges et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Au titre de REACH, le Groupe importait et mettait sur le marché des « articles » contenant certaines substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation, mais aucune « substance », ni « mélange » au sens du règlement REACH. Le Groupe était donc exempté de la procédure d'enregistrement. La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suivait attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engageait les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contenaient pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suivait également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquaient pas une interdiction de mise sur le marché.

8.2.2.2 Pollution et gestion des déchets

En raison de son activité essentiellement tertiaire, le Groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient affecter gravement l'environnement.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) prévoit que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble de ces déchets est évacué et pris en charge par une société tierce spécialisée.

Une procédure a été mise en place au sein du Groupe pour l'évacuation et la prise en charge des déchets suivants : plaquettes de silicium, équipements électriques et électroniques, piles et batteries, toner et cartouches d'encre et papier. La prise en charge peut prendre la forme de recyclage matière, de valorisation énergétique, ou d'autres modes de gestion.

Au cours de l'année 2016, le Groupe a produit et fait prendre en charge les quantités de déchets suivantes:

a) Sites français

- équipements électriques et électroniques	0 kg*
- batteries au plomb et piles	0 kg*
- toner et cartouches d'encre	0 kg*
- papier	930 kg

(* la quantité de déchets produits en 2016 étant négligeable, ceux-ci ont été stockés et seront traités en 2017)

b) Sites écossais	
- équipements électriques et électroniques (incluant batteries, wafers...)	1 421 kg
- papier	1 321 kg
c) Sites néerlandais	
- papier	1466 kg
- autres déchets ménagers	3 509 kg
d) Site finlandais	
- équipements électriques et électroniques	580 kg

Par ailleurs les sites de Vught et d'Amsterdam produisent et évacuent également des équipements électriques et électroniques ainsi que des batteries au plomb et des piles, mais sans suivi précis des quantités prises en charge /valorisées. De la même façon, le site d'Helsinki (Finlande) produit et fait prendre en charge sans mesure précise des poids correspondants des batteries au plomb et du papier.

Les informations concernant l'évacuation de toner et cartouches d'encre pour les sites écossais, néerlandais et finlandais ne sont pas disponibles.

Compte-tenu de son activité, le Groupe ne génère pas de nuisance sonore significative.

Egalement, la nouvelle thématique des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ne constitue pas un sujet matériel pour le Groupe de par sa taille et son activité.

8.2.2.3 Utilisation durable des ressources

Au cours de l'année 2016, la consommation d'électricité du Groupe en France, en Ecosse, aux Pays-Bas et en Finlande a été la suivante :

- France : 596 404 kWh
- Ecosse : 121 067 kWh
- Pays-Bas (site de Vught – les données du site d'Amsterdam ne sont pas disponibles) : 143 600 kWh
- Finlande : 63 115 kWh

Il est à noter que la cession de l'activité semi-conducteurs à la société WISeKey au cours de l'exercice 2016 a permis de réduire considérablement la consommation d'électricité de l'entreprise, sur le site de Meyreuil (France).

Depuis 2013, le Groupe a regroupé l'ensemble de son personnel initialement basé à Aix-en-Provence et à Rousset au sein d'un même bâtiment conforme à la réglementation thermique RT2012 et aux caractéristiques énergétiques particulièrement performantes. Le bâtiment valorise le gisement solaire dans sa partie supérieure via des capteurs photovoltaïques. La protection mise en place dans sa périphérie est très efficace contre la chaleur grâce à une respiration naturelle et un brassage d'air renforcé qui permet au bâtiment de maintenir une température intérieure confortable même par forte chaleur. Le bâtiment est notamment caractérisé par sa consommation d'énergie primaire. En ce qui concerne cette caractéristique, il montre un gain de performance de 70% par rapport aux exigences de la RT 2012 en termes de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire du bâti ($C_{ep_{max}}$)

Par ailleurs, dans un souci de respect de l'environnement, le bâtiment est équipé en systèmes énergétiques efficaces :

- une ventilation double flux à échangeur rotatif afin d'optimiser les dépenses énergétiques dans le bâtiment,

- une isolation thermique renforcée des murs et de la toiture,
- le chauffage-rafraîchissement est assuré par un système à détente directe,
- des doubles vitrages à lame d'argon 57/27 (57% de la lumière passe pour seulement 27% de chaleur),
- une production d'énergie solaire photovoltaïque en toiture, avec une puissance de panneaux solaires installés de 99,75 kilowatt crête.

L'impact de la conception bioclimatique sur la performance énergétique du bâti est lui caractérisé par le coefficient « Bbio » (Besoin Bioclimatique). Les besoins du bâtiment (chauffage-refroidissement, ventilation, éclairage) dépendent de ce Bbio. Le bâtiment a un gain de 45% sur le Bbio_{max} exigé par la réglementation RT2012.

Egalement, courant 2016, tout le personnel écossais a été regroupé sur le site de Glasgow, limitant là aussi la consommation énergétique liée au maintien de deux bâtiments.

Compte-tenu de la nature de son activité, le Groupe ne génère pas d'impact significatif en matière d'utilisation du sol ou de consommation d'eau et n'a pas engagé de mesures particulières pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières.

8.2.2.4 Changement climatique

L'émission de CO₂ générée par la consommation d'électricité en 2016 a été la suivante :

- France : 8,946 tonnes de CO₂
- Ecosse : 49,841 tonnes de CO₂.
- Pays-Bas (Vught) : 68,784 tonnes de CO₂
- Finlande : 14,516 tonnes de CO₂.

Le regroupement sur un même site des équipes basées dans la région d'Aix-en-Provence, en 2013, et des équipes basées en Ecosse, en 2016, a permis notamment d'éliminer les fréquents trajets en automobile de collaborateurs.

La politique voyage de la Société recommande aux collaborateurs de préférer le train à l'avion pour les trajets effectués entre Marseille et Paris. Par ailleurs le Groupe encourage ses collaborateurs à utiliser dans la mesure du possible les moyens de conférence téléphoniques mis à leur disposition afin de limiter les déplacements.

Le Groupe n'a néanmoins pas encore conduit d'analyse spécifique pour identifier les mesures à mettre en place pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, et les autres postes significatifs éventuels d'émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à son activité.

8.2.2.5 Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

8.2.3 Informations sociétales

8.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En France, l'activité du Groupe l'amène à faire appel à un certain nombre de sous-traitants pour lui fournir divers produits et services (telles que prestations intellectuelles diverses (notamment aide au développement de produits), agents d'accueil, de sécurité et de nettoyage, et, jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, conception d'outils et équipements pour son laboratoire.

Ces sous-traitants se trouvent essentiellement dans un environnement proche du siège social du Groupe à Meyreuil. Le Groupe contribue ainsi au développement d'emplois indirects locaux qui supportent son activité.

8.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Groupe entretient des liens réguliers avec divers établissements d'enseignement supérieur auprès desquels il recrute stagiaires et employés. Il est également en relation avec certains laboratoires de recherche régionaux dont les travaux sont en lien avec son activité. Dans le contexte de son activité recentrée depuis 2016 sur le développement de logiciels, le Groupe n'a pas d'impact territorial, économique et social décisif sur les populations riveraines ou locales.

8.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Dans un souci de performance et pour faire face à la concurrence, le Groupe doit faire preuve d'une grande réactivité et flexibilité. Aussi, pour dépasser les limites de son organisation et renforcer ces deux critères, le Groupe peut faire appel à de l'assistance technique externe. Le Groupe comptait ainsi au 31 décembre 2016 deux prestataires externes émanant de sociétés de service retenues au travers d'appels d'offres. Cette assistance technique est exercée en France par des sociétés localisées pour la plupart dans la région du siège social de la Société. Durant le temps de leur mission, les ingénieurs correspondants sont intégrés aux équipes de développement et travaillent sous la supervision des responsables de ces équipes.

8.2.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe entend conduire son activité dans le respect des règles d'intégrité. Il a mis en place en novembre 2012 un code d'éthique et de conduite des affaires qui définit les principes et les valeurs qui constituent les normes fondamentales de comportement attendues de la part de ses employés principalement dans les domaines suivants :

- Lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Prohibition des comportements anti-concurrentiels ;
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants ;
- Liberté d'association des employés et de la négociation collective ;
- Confidentialité des informations ;
- Protection de la propriété intellectuelle du Groupe et d'autrui ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Prévention de la fraude et de la corruption ;
- Prévention du blanchiment d'argent ;
- Prohibition des actes de corruption et de trafic d'influence ;
- Relations avec les actionnaires et les marchés financiers.

Le code d'éthique et de conduite des affaires a été diffusé en langues française et anglaise à l'ensemble des employés du Groupe. Il est par ailleurs donné à chaque nouveau salarié rejoignant Inside Secure.

Le Groupe a également distribué en avril 2012, à l'occasion de son introduction en bourse, à l'ensemble de ses employés un code de déontologie boursière. Il est également remis à tout nouvel employé. Le code de déontologie boursière a pour objet de sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont en relation sur leurs obligations en matière de transactions boursières et de prévenir toute utilisation ou communication induite d'informations privilégiées.

Ces deux codes ont fait l'objet d'une actualisation en mars 2017.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe estime que la santé et de la sécurité des consommateurs ne sont pas susceptibles d'être impactées par son activité de développement logiciel. Néanmoins, si cela s'avérait nécessaire, le Groupe veillerait au respect des différentes réglementations environnementales par ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier, comme il le faisait tant qu'il opérait, en mode *fabless*, une activité de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs.

8.2.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

En accord avec la démarche collective initiée par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et the Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la Société veille au fait que l'approvisionnement en minerais (or, tungstène, tantale et étain) de ses sous-traitants se fait bien hors des zones de conflits de la République Démocratique du Congo ou pays associés, où les revenus issus de ces minerais servent notamment à financer ces conflits locaux.

Pour ce faire, le Groupe demande aux différents sous-traitants concernés de lui fournir un document écrit attestant que les minerais qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits ne proviennent pas de ces zones de conflits.

8.2.4 Table de correspondance Grenelle II

Informations sociales

	Correspondance	Périmètre
<i>a) Emploi</i>		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Section 17.1	Groupe
Les embauches et les licenciements	Section 17.1	Groupe
Les rémunérations et leur évolution	Section 17.1	Groupe
<i>b) Organisation du travail</i>		
L'organisation du temps de travail	Section 17.1	France
L'absentéisme	Section 17.1	Europe
<i>c) Relations sociales</i>		
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Section 17.1	France
Le bilan des accords collectifs	Section 17.1	France
<i>d) Santé et sécurité</i>		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Section 17.1	France
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Section 17.1	France
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Section 17.1	Europe
<i>e) Formation</i>		
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Section 17.1	Europe
Le nombre total d'heures de formation	Section 17.1	Europe
<i>f) Egalité de traitement</i>		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Section 17.1	France
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Section 17.1	France
La politique de lutte contre les discriminations	Section 17.1	France
<i>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives</i>		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Section 17.1	Groupe
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Section 17.1	Groupe
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Section 17.1	Groupe
A l'abolition effective du travail des enfants	Section 17.1	Groupe

Informations environnementales

	Correspondance	Périmètre
<i>a) Politique générale en matière environnementale</i>		
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Chapitre 8	Groupe
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Chapitre 8	Groupe
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Chapitre 8	Groupe
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Chapitre 8	Groupe
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Chapitre 8	Groupe
<i>b) Pollution et gestion des déchets</i>		
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Chapitre 8	Groupe
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Chapitre 8	Europe
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Chapitre 8	Groupe
<i>c) Utilisation durable des ressources</i>		
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Chapitre 8	Groupe
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Chapitre 8	Groupe
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Chapitre 8	Europe
L'utilisation des sols	Chapitre 8	Groupe
<i>d) Changement climatique</i>		
Les rejets de gaz à effet de serre	Chapitre 8	Europe
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Chapitre 8	Groupe
<i>e) Protection de la biodiversité</i>		
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Chapitre 8	Groupe

Informations sociétales

	Correspondance	Périmètre
<i>a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</i>		
En matière d'emploi et de développement régional	Chapitre 8	France
Sur les populations riveraines ou locales	Chapitre 8	France
<i>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</i>		
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Chapitre 8	France
Les actions de partenariat ou de mécénat	Chapitre 8	France
<i>c) Sous-traitance et fournisseurs</i>		
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	Chapitre 8	Groupe
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Chapitre 8	Groupe
<i>d) Loyauté des pratiques</i>		
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Chapitre 8	Groupe
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Chapitre 8	Groupe
<i>e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.</i>		
	Chapitre 8	Groupe

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du Document de Référence et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles qu'adoptées par l'Union européenne et obligatoires au 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société.

9.1 Présentation générale des résultats du Groupe

9.1.1 Présentation générale des activités du Groupe

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique (voir également le chapitre 6 « *Aperçu des activités* » du Document de Référence).

Le 1^{er} décembre 2012, le Groupe a acquis Embedded Security Solutions (« ESS »), spécialiste de la sécurité. ESS conçoit et développe des technologies en vue de constituer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries, dont les marchés de la téléphonie mobile et des réseaux. L'offre produit logiciels a par ailleurs été enrichie grâce à l'acquisition, le 5 avril 2014, de la société Metaforic.

En 2016, Inside Secure s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, notamment par une cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

9.1.2 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2016 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe.

Devise de présentation des états financiers consolidés

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les cours de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

Dollar / euro	2015	2016
Taux de clôture	1,0887	1,0541
Taux moyens	1,1096	1,1066

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 39 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2015 et 2016 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

Activités poursuivies et non-poursuivies

Conformément à la décision d'Inside Secure en mai 2016 de se désengager de l'activité semi-conducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies » et sont donc exclus du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel ajusté et de l'EBITDA. Dans ce contexte, les résultats des activités poursuivies se composent de ceux de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle, du programme de licence de brevets NFC et des dépenses *corporate* qui n'ont pas vocation à être transférées ou arrêtées à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs (majoritairement des frais généraux et administratifs et de façon plus marginale des dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement). Les résultats de 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016.

9.2 Informations financières et résultats consolidés du Groupe

	Ajusté		IFRS	
(en milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	49 944	26 920	49 944	26 920
Marge brute	44 523	24 137	40 993	14 985
En % du chiffre d'affaires	89,1%	89,7%	82,1%	55,7%
Charges opérationnelles	(33 628)	(31 551)	(38 879)	(33 492)
Résultat opérationnel des activités poursuivies	10 895	(7 414)	2 114	(18 507)
En % du chiffre d'affaires	21,8%	-27,5%	4,2%	-68,7%
Résultat net consolidé des activités poursuivies	-	-	(265)	(19 650)
En % du chiffre d'affaires	-	-	-0,5%	-73,0%
Résultat net consolidé de l'activité non poursuivie			12 609	(24 933)
Résultat net consolidé			12 344	(44 583)
EBITDA	12 264	(6 126)	-	-
En % du chiffre d'affaires	24,6%	-22,8%	-	-

9.2.1 Chiffre d'affaires

(en milliers de dollars)	2016	2015	2016 vs. 2015
Licences	6 573	9 906	-34%
Royalties	24 160	12 304	96%
Maintenance, accords de développement et autres	5 021	4 364	15%
Chiffre d'affaires des activités logiciels et IP	35 754	26 575	35%
Non alloué (*)	14 190	345	-
Chiffre d'affaires consolidé	49 944	26 920	86%

(*) Correspond à des revenus nets non récurrents, en particulier de licences de brevets

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2016 est ressorti à 49 944 milliers de dollars, en hausse de 86% par rapport à 2015, s'expliquant par la croissance du chiffre d'affaires de l'activité logiciels, en particulier les redevances, et du chiffre d'affaires (non récurrent) généré par le programme de monétisation du portefeuille de licence de brevets NFC piloté par France Brevets (Sony, Samsung, et HTC).

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique (excluant les ventes de semi-conducteurs et licences de brevets NFC) s'est établi à 35 754 milliers de dollars pour l'année 2016 (+35% vs. 2015), porté en particulier par un niveau soutenu des redevances, dont le montant a pratiquement doublé sur un an, et par la performance soutenue de la ligne de produits de protection de contenus. Les revenus portant sur des contrats signés avant 2016 ont représenté environ 70% du chiffre d'affaires de l'année 2016, démontrant la capacité de la Société à générer des revenus récurrents importants.

Sur le marché des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs, en plus de son marché traditionnel sur les réseaux et le stockage de données (networking & datacenters), Inside Secure connaît une dynamique favorable sur le marché de l'Internet des objets (IoT) et a gagné globalement huit design wins pour son produit VaultIP et, en particulier, a signé au 4^e trimestre 2016 une licence étendue avec une grande société de semi-conducteurs pour sa division domotique (home automation).

Sur le marché de la protection des contenus, la dynamique demeure favorable, les contenus numériques de haute-définition nécessitant toujours plus de protection, et le nombre d'appareils et de formats de fichiers à protéger ne cessant d'augmenter. En 2016, en sus des ventes directes, la Société a conclu de nouveaux accords de distribution et également étendu les accords existants, permettant, outre de contribuer à l'augmentation des ventes dès cette année, de générer des revenus récurrents pour les années suivantes.

Sur le marché de la protection des applications, la Société se concentre sur une offre de solutions verticales pour la sécurité et le fonctionnement des applications mobiles pour la banque mobile et les paiements mobiles. La Société continue de bénéficier d'une tendance favorable sur ces marchés en Amérique du Nord, Europe et, plus récemment, en Amérique Latine, même si le cycle de ventes demeure long.

En 2016, les revenus des brevets NFC d'Inside Secure se sont élevés à 14 190 milliers de dollars, en grande partie grâce à l'accord de licence signé par France Brevets avec le fabricant de téléphones Samsung au 2^e trimestre 2016 dans le cadre du programme de licence de brevets NFC piloté par France Brevets.

9.2.2 Résultat opérationnel ajusté et EBITDA

(en milliers de dollars)	2016	2015
Chiffre d'affaires	49 944	26 920
Marge brute ajustée	44 523	24 137
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>89,1%</i>	<i>89,7%</i>
Frais de recherche et développement	(14 352)	(9 874)
Frais commerciaux et de marketing	(11 152)	(10 516)
Frais généraux et administratifs	(7 757)	(9 655)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(367)	(1 505)
Total des charges opérationnelles ajustées	(33 628)	(31 551)
Résultat/(Perte) opérationnel/(le) ajusté des activités poursuivies	10 895	(7 414)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>21,8%</i>	<i>-27,5%</i>
EBITDA des activités poursuivies	12 264	(6 126)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,6%</i>	<i>-22,8%</i>

Note : les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

Marge brute ajustée

La marge brute ajustée de l'année 2016 affiche une progression de 20 386 milliers de dollars, à 44 523 milliers de dollars du fait d'une forte croissance de l'activité de logiciels et de licences d'éléments de propriété intellectuelle et des revenus élevés (non récurrents) de licences de brevets NFC.

En particulier, l'activité logiciels et d'éléments de propriété intellectuelle a généré une marge brute de 34 701 milliers de dollars en 2016 (soit une marge de 97,1% du chiffre d'affaires), contre 24 558 milliers de dollars en 2015 (92,4% du chiffre d'affaires).

Les licences de brevets NFC signées par France Brevets et trois fabricants de téléphones mobiles ont contribué à la marge brute à hauteur de 9 822 milliers de dollars en 2016, contre une contribution nulle en 2015.

Charges opérationnelles

L'augmentation de 6,6% en 2016 des charges opérationnelles des activités poursuivies s'explique essentiellement par :

- la réallocation de certaines ressources du Groupe de l'activité semi-conducteurs aux activités poursuivies de logiciels et licences de propriété intellectuelle, essentiellement en matière de personnel de recherche et développement (en particulier pour la ligne des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs), et
- par l'augmentation des frais commerciaux et de marketing, y compris les commissions aux vendeurs, alors que la Société a pu réduire ses frais généraux et administratifs.

Les résultats du second semestre 2016 d'Inside Secure intègrent les effets attendus de la réduction des coûts consécutive à son plan de restructuration, avec des charges opérationnelles passant de 18 353 milliers de dollars au 1^{er} semestre 2015 à 15 275 milliers de dollars au premier semestre 2016.

Résultat opérationnel ajusté

En 2016, le Groupe a enregistré une amélioration sensible de sa marge d'exploitation, sous l'effet conjugué d'une croissance du chiffre d'affaires et d'une gestion rigoureuse des dépenses d'exploitation.

Le résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies s'est établi à 10 895 milliers de dollars en 2016, dont environ 1 600 milliers de dollars provenant de l'activité de logiciels et de propriété intellectuelle, le solde provenant de la contribution non récurrente des licences de brevets NFC, à comparer à une perte de 7,4 millions de dollars en 2015, elle-même due à un moindre chiffre d'affaires de l'activité logiciels et à l'absence de revenus de licences de brevets NFC.

EBITDA

En 2016, l'EBITDA s'est établi à 12 264 milliers de dollars (contre un EBITDA négatif de 6 126 milliers de dollars en 2015), soutenu par le résultat opérationnel ajusté, les dotations aux amortissements étant restées globalement stables.

(en milliers de dollars)	2016	2015	2016 vs. 2015
EBITDA des activités poursuivies	12 264	(6 126)	18 390
Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*)	1 369	1 288	81
Résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies	10 895	(7 414)	18 309
Regroupements d'entreprise (**)	(3 818)	(9 714)	5 896
Autres coûts non récurrents (***)	(4 331)	(902)	(3 429)
Paielements fondés sur des actions	(632)	(477)	(155)
Résultat opérationnel des activités poursuivies	2 114	(18 507)	20 621
Produits / (charges) financiers, nets	(684)	(808)	124
Charges d'impôts sur le résultat	(1 695)	(335)	(1 360)
Résultat net des activités poursuivies (i)	(265)	(19 650)	19 385
Résultat net des activités non poursuivies (ii)	12 609	(24 933)	37 542
Résultat net consolidé (i)+(ii)	12 344	(44 583)	56 927

(*) hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans impact sur la trésorerie.

(**) amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises et coûts externes liés aux acquisitions. Eléments sans impact sur la trésorerie.

(***) Coûts de restructuration (nets).

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

9.2.3 Résultat opérationnel des activités poursuivies (IFRS)

Le résultat opérationnel des activités poursuivies s'est établi à 2 114 milliers de dollars en 2016 contre une perte de 18 507 milliers de dollars en 2015.

Le résultat opérationnel des activités poursuivies de l'année 2016 a été affecté par deux facteurs principaux :

- la constatation d'une charge nette non récurrente de 4 331 milliers de dollars liée à la restructuration du Groupe ;
- une dotation aux amortissements (éléments sans incidence sur la trésorerie) des actifs reconnus lors des acquisitions du Groupe ces dernières années (ESS en 2012 et Metaforic en 2014), pour 3 818 milliers de dollars, montant en forte baisse par rapport aux 9 714 milliers de dollars constatés en 2015, les immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition d'ESS étant à présent presque entièrement amorties. La Société n'a pas constaté de dépréciation des écarts d'acquisition au titre de ces deux acquisitions.

9.2.4 Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier ressort en perte nette de 684 milliers de dollars en 2016 (contre une perte de 808 milliers de dollars en 2015) principalement liée à l'impact de l'évolution de la parité EUR/USD.

9.2.5 Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt à 1 695 milliers de dollars en 2016 est constituée essentiellement des retenues à la source prélevées lors de la signature de licences avec des clients de certains pays asiatiques.

9.2.6 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé (IFRS) pour l'année 2016 ressort à 12 344 millions de dollars, composé ainsi :

- Perte nette des activités poursuivies de 265 milliers de dollars ; et
- Résultat net consolidé des activités non poursuivies de 12 609 milliers de dollars, dont 17 004 milliers de dollars de résultat net sur la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016 (y compris des dettes intra-groupe transférées à l'acquéreur).

Pour mémoire, en 2015, le résultat net consolidé (IFRS) ressortait en perte de 44 583 milliers de dollars décomposé de la manière suivante :

- La perte opérationnelle ajustée des activités poursuivies s'élevait à 19 605 milliers de dollars (en ce compris la dotation aux amortissements (sans impact sur la trésorerie) des immobilisations incorporelles au titre des acquisitions récentes du Groupe de 9 714 milliers de dollars); et
- La perte nette des activités non poursuivies s'élevait à 24 933 milliers de dollars (comprenant, outre la perte opérationnelle, une provision (nette) exceptionnelle de 2 661 milliers de dollars, sans incidence sur la trésorerie, relative à la dépréciation des actifs à long terme liés à l'activité semi-conducteurs ; et une provision de 6 850 milliers de dollars constatée dans le cadre d'un accord d'externalisation des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits semi-conducteurs auprès d'un partenaire le 30 juin 2015).

9.3 Appréciation qualitative et quantitative des risques de marché du Groupe

Pour une description de l'exposition du Groupe aux risques de change et de taux d'intérêt, voir également la note 3 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence (se reporter également à la section 4.5 du Document de Référence).

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

10.1.1 Capitaux

La note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe et le tableau de variation des capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS figurant parmi les états financiers, présenté à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence, détaillent respectivement l'évolution sur les deux derniers exercices du capital de la Société et des capitaux propres.

10.1.2 Liquidités

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires). Ces disponibilités et OPCVM classés en trésorerie servent à financer les activités du Groupe. Au 31 décembre 2016, les disponibilités et OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe étaient essentiellement placés dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

Au 31 décembre 2016, le montant de la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 27 081 milliers de dollars, contre 16 434 milliers de dollars au 31 décembre 2015.

La trésorerie nette ressort de 26 978 milliers de dollars au 31 décembre 2016, contre 12 476 milliers de dollars au 31 décembre 2015. La trésorerie nette est constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, du montant net des instruments dérivés, moins les dettes relatives aux contrats de location financement, les découverts bancaires et emprunts bancaires, la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances dans le cadre du contrat d'affacturage, les dettes liées au paiement différés dans le cadre des regroupements d'entreprise. Les dettes liées au financement des créances de crédit impôt recherche (CIR) dans le cadre de montages non déconsolidant ne sont pas prises en compte, car elles ont vocation à s'éteindre au moment du remboursement par l'Etat des créances de CIR.

La réconciliation de la trésorerie nette avec la trésorerie figurant dans les états financiers consolidés de la période correspondante est la suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 434	27 081
+ montant net des instruments dérivés	(49)	(103)
- dettes relatives aux contrats de locations financement	(897)	-
- trésorerie reçue en contre-partie des cessions de créances dans le cadre des contrats d'affacturage	(3 012)	-
- dettes liées au paiement différé dans le cadre des regroupements d'entreprises	-	-
Trésorerie nette	12 476	26 978

10.1.3 Sources de financement

Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi que par le remboursement du crédit d'impôt recherche (soit via une restitution directement par l'Etat, soit via une cession de créances sans recours à un établissement financier) et de façon marginale, par des subventions et avances remboursables accordées, notamment, par Bpifrance (anciennement Oseo).

La Société avait mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en dollars et en euros incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit ; le risque de non recouvrement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme ne sont plus comptabilisées au bilan. Inside Secure a mis fin en juillet 2016 à ces contrats d'affacturage, ce mode de financement étant considéré comme non pertinent au regard de l'activité logiciels et licences de technologies de la Société et cette dernière ayant finalisée la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016. Au 31 décembre 2015, les créances cédées (nettes de la réserve de garantie) étaient financées pour un montant de 3 809 milliers de dollars ; elles étaient nulles au 31 décembre 2016.

Au quatrième trimestre 2016, Inside Secure a renégocié les termes et conditions des trois contrats de financement liés au crédit impôt recherche pour les années 2013, 2014 et 2015. En conséquence, les dettes financières relatives à ces financements (ainsi que les créances sur l'Etat y afférent) ont ainsi pu être décomptabilisées du bilan ; cette opération demeurant cependant sans incidence sur la trésorerie (voir également la note 16 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2016 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Bien que le Groupe présente ses comptes en dollars, la Société, qui a son siège social en France, procède à des augmentations de capital en euros. Au cours de l'année 2015, la Société a réalisé des augmentations de capital en deux temps, pour un montant de 870 milliers de dollars prime d'émission incluse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une ligne de financement en fonds propres (« equity line ») d'une durée de deux ans avec Kepler Cheuvreux (annoncée le 15 avril 2015) dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions (représentant 15,1% du capital social existant à la date du Document de Référence), sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. En avril et mai 2015, 400 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de ce contrat ; aucune action nouvelle n'a été émise dans le cadre de ce contrat depuis. En 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital de 5 494 milliers d'euros dans le cadre d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription.

10.2 Flux de trésorerie

10.2.1 Analyse des flux de trésorerie

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Trésorerie à l'ouverture	36 315	16 434
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	(25 099)	(1 604)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 187)	1 886
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	6 252	10 654
Profits / (pertes) de change sur trésorerie ⁽¹⁾	154	(289)
Trésorerie à la clôture	16 434	27 081

(1) Elément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.

10.2.1.1 Flux de trésorerie liés à l'activité

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Résultat net	(19 650)	(265)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité poursuivie	13 484	7 898
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité non poursuivie	(11 110)	(3 575)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement	(17 276)	4 058
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	58	41
Clients et comptes rattachés, nets des clients cédés	3 197	(1 557)
Fournisseurs et dettes rattachées	1 081	1 160
Autres créances/dettes nettes	(6 012)	(4 955)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	(6 097)	(62)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement	(7 773)	(5 373)
Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés)	(50)	(289)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	(25 099)	(1 604)

Année 2016

En 2016, les flux de trésorerie générés par l'exploitation ressortent en forte progression, en raison essentiellement à l'amélioration de la performance opérationnelle.

En particulier :

- les activités poursuivies¹ (hors variation du besoin en fonds de roulement) ont généré une trésorerie de 7 344 milliers de dollars tandis que le besoin en fonds de roulement des activités poursuivies a diminué de 3 635 milliers de dollars ;
- les activités non poursuivies ont absorbé 3,864 milliers de dollars ; et

Le plan de restructuration a entraîné un décaissement de 5 689 milliers de dollars en 2016, dont 2 932 milliers de dollars liés aux activités poursuivies.

Année 2015

En 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'exploitation se sont élevés à 25 099 milliers de dollars (19 153 milliers de dollars absorbés en tenant compte du financement du crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante figure dans le besoin en fonds de roulement) contre 6 007 milliers de dollars générés en 2014 (13 631 milliers de dollars générés en incluant le financement du crédit d'impôt recherche).

La Société a significativement réduit sa consommation de trésorerie au second semestre 2015, par rapport au premier semestre. Au second semestre 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'activité se sont élevés à 7 563 milliers de dollars (7 317 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche) contre 17 536 milliers de dollars au premier semestre 2015 (11 836 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche), ceci principalement grâce à une réduction du besoin en fonds de roulement. La réduction du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse des stocks (7 943 milliers de dollars au 31 décembre 2015, contre 11 949 milliers de dollars au 30 juin 2015 et 9 919 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

¹ Voir le paragraphe « Activités poursuivies et non-poursuivies » de la section 9.1.2 « Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe » du Document de Référence.

10.2.1.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	(225)	-
Acquisition / cession de titres de participation mis en équivalence	165	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(438)	(164)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(98)	(32)
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	(592)	2 082
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 187)	1 886

Année 2016

En 2016, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie sont demeurés marginaux (196 milliers de dollars).

A l'occasion de la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey le 20 septembre 2016, Inside Secure a reçu 2 000 milliers de francs suisses (2 082 milliers de dollars) en numéraire ainsi que des obligations remboursables en actions de la société WISeKey, cotée à la bourse de Zürich, pour un montant de 11 000 milliers de francs suisses. En janvier 2017, la Société a commencé à procéder à la conversion des obligations en vue de céder progressivement les actions résultant de la conversion.

Année 2015

En 2015, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie se sont élevés à 536 milliers de dollars.

En outre, le Groupe a versé 225 milliers de dollars aux anciens actionnaires de Metaforic au titre d'un complément de prix.

Enfin, à l'automne 2015, Inside Secure a cédé une participation minoritaire dans une jeune société innovante dans laquelle elle avait investi en 2014.

10.2.1.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Produits des opérations sur le capital	870	5 494
Avances remboursables	(263)	(273)
Financement du crédit d'impôt recherche	5 946	5 833
Location financement - Remboursement de la part en capital	(330)	(346)
Rachat d'actions propres	28	(54)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	6 252	10 654

Année 2016

La Société a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital pour un montant de 5 494 milliers de dollars prime d'émission incluse (voir également ci-avant la section 10.1.3 « Sources de financement » du présent Document de Référence).

Année 2015

Au cours de l'année 2015, la Société a réalisé deux augmentations de capital en avril et mai, pour un montant de 870 milliers de dollars prime d'émission incluse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une ligne de financement en fonds propres (voir également ci-avant la section 10.1.3 « Sources de financement » du présent Document de Référence).

10.2.2 Engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan comptabilisés par le Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 4 172 milliers de dollars, contre 4 274 milliers de dollars au 31 décembre 2015. Ces engagements sont décrits à la note 36 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2016 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence.

Le principal engagement hors-bilan du Groupe en 2016 correspond au contrat de bail portant sur le bâtiment qui abrite le siège social de la Société et courant jusqu'en juillet 2019. Environ 70% de la surface de ce bâtiment est sous-loué à des partenaires de la Société, principalement Presto Engineering et Vault-IC France (groupe WISEkey) et la Société a obtenu de ces sociétés des engagements équivalents à ceux qu'elle-même supporte.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Le Groupe n'a pas recours à l'emprunt à la date de dépôt du Document de Référence.

Le Groupe procède au financement des créances de crédit d'impôt recherche dans le cadre de cessions sans recours de ces créances à des établissements financiers. En décembre 2016, les trois contrats en cours (portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015) ont été renégociés. Cette renégociation, sans impact sur la trésorerie, a permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire et, en conséquence, les dettes financières et les créances cédées ont été décomptabilisées et ne figurent plus au bilan (voir le paragraphe 10.1.3 « Sources de financement » ci-dessus et la note 16 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2016 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence).

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Outre l'objectif de poursuivre l'amélioration de sa génération de flux de trésorerie opérationnelle, le Groupe pourrait continuer de recourir à des contrats de financement des créances de crédit d'impôt recherche, dans le cadre de montages déconsolidant ou pas, ainsi qu'à des contrats de location-financement pour couvrir une partie de ses besoins d'investissements informatiques courants. Plus généralement, le Groupe entend continuer à optimiser sa structure et sa flexibilité financière en recourant à des produits de dette, voire à des appels au marché pouvant passer par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1 Recherche et développement

11.1.1 Un élément clef du succès du Groupe

Inside Secure investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, de développer et améliorer ses logiciels et ses composants de propriété intellectuelle, et ce tout en perfectionnant leur sécurité.

Au 31 décembre 2016, 90 de ses salariés (concepteurs de composants de propriété intellectuelle, développeurs de logiciels embarqués et d'applications, ingénieurs sécurité, ingénieurs d'intégration et de test, principalement) travaillent en recherche et développement, soit environ 57 % de l'effectif total du Groupe. Ils sont basés principalement à Vught (Pays-Bas), Amsterdam (Pays-Bas), Glasgow (Ecosse), Helsinki (Finlande) et à Meyreuil (région d'Aix-en-Provence, France).

Les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 15 257 milliers de dollars en 2016 (contre 10 646 milliers de dollars en 2015). En 2016, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 31% de son chiffre d'affaires consolidé (contre 40% en 2015).

11.1.2 Les technologies du Groupe

Le cœur technologique d'Inside Secure est composé des principaux domaines suivants :

- Le développement de composants de propriété intellectuelle (« silicon IP ») : la conception, la sécurité et la cryptographie pour des composants simples ou plus sophistiqués ayant vocation à devenir, à un stade ultérieur, des éléments complets de sécurité embarqués, et être intégrés au sein des systèmes sur puces (« SoC ») ou des circuits intégrés types ASIC de ses clients ;
- Le développement logiciel : le développement de piles logicielles et d'applications embarquées ; le développement d'outils pour la conception de logiciels pour les plateformes mobiles et connectées, ainsi que de « boîtes à outils » de protection de logiciels

D'un point de vue fonctionnel, le cœur d'expertise du Groupe porte sur le domaines des composants de propriété intellectuelle sécurisés devant être intégrés au sein des puces SoC ou des circuits intégrés ASIC de ses clients, ainsi que sur celui des logiciels de sécurité permettant de sécuriser les transactions, les contenus, les applications et les communications de ses clients.

Inside Secure développe une large gamme de logiciels et d'outils logiciels fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (« DRM ») destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils grand public, fabricants de semi-conducteurs et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Cela comprend également des outils logiciels de sécurité ainsi que de la propriété intellectuelle pour la conception de semi-conducteurs et des processeurs de sécurité pour la sécurité sur les mobiles et les réseaux. Inside Secure est aussi spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« Offuscation »)¹ et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. A titre d'exemple, la ligne de produits destinée à la protection des applications offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de

¹ La technologie de code logiciel impénétrable permet notamment d'améliorer la sécurité des applications en rendant volontairement les logiciels plus difficiles à comprendre et à décompiler (brouillage logiciel).

protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

11.2 Propriété intellectuelle

Inside Secure détient et/ou a développé de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions concernés (voir les sections 11.2.2 à 11.2.5 ci-dessous). Le Groupe utilise également des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences (voir section 11.2.1 ci-dessous).

11.2.1 Licences

Suite à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, Inside Secure ne s'appuie plus de façon significative sur des technologies fournies par des tierces parties, sauf concernant les outils de développement standards.

11.2.2 Brevets

La Société estime que la protection de ses droits de propriété intellectuelle est fondamentale pour la poursuite de son développement commercial. Dans ce contexte, elle attache une attention toute particulière à l'obtention de brevets en France, en Europe, aux Etats-Unis et dans le reste du monde.

Ainsi, depuis son origine, la Société a mis en œuvre une politique active visant à protéger ses efforts d'innovation, ses technologies et ses produits, en déposant des demandes de brevets. Généralement, la Société dépose les demandes de brevets prioritaires en France. Dans une seconde étape, elle procède à des extensions en Europe et, en général, aux Etats-Unis, au Japon, en Chine et en Corée.

La durée de validité de ces brevets est en général de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande.

La Société a constitué un large portefeuille de brevets et de demandes de brevets pour protéger les technologies et les produits innovants dont elle est propriétaire.

Le portefeuille historique de brevets de la Société porte principalement sur des interfaces sans contact et la sécurité. Lors de l'intégration de l'activité SMS d'Atmel Corp. en 2010, la Société a acquis un portefeuille de brevets supplémentaire portant principalement sur des domaines liés à la sécurité et à l'architecture des puces (portefeuille dont une partie a été transféré dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs). Le portefeuille de brevets a par ailleurs été enrichi par les brevets repris lors de l'acquisition de l'activité ESS en décembre 2012 (portefeuille composé de 19 familles de brevets) et de la société Metaforic en avril 2014 (21 brevets et demandes de brevets), portant principalement sur des domaines liés tant au transfert sécurisé de contenu qu'à la sécurisation de logiciels embarqués.

La Société dispose ainsi à ce jour d'un portefeuille d'environ 600 titres de propriété industrielle en vigueur ou demandes de brevets.

Fin 2016, le portefeuille de brevets comprenait plus de 150 familles de brevets, en adéquation avec la stratégie et les activités du Groupe. Elles sont réparties à hauteur de 30% sur les interfaces sans contact et NFC, de 55% sur la sécurité et 15% concernent le transfert sécurisé de contenu et la sécurité logicielle embarquée.

11.2.3 Logiciels

L'offre logicielle de la Société s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- les solutions logicielles embarquées
- les applications embarquées

- les outils de développement logiciel pour les plateformes mobiles et PC
- les outils de protection des logiciels.

Les logiciels d'Inside Secure, et en particulier leur code source (l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également via les dispositions relatives au secret des affaires, en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets.

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou suivant les instructions du Groupe, et appartiennent de ce fait, à ce dernier. Dès lors, Inside Secure est propriétaire de ces logiciels. De façon marginale, la Société peut externaliser certains travaux de développement à des spécialistes tiers, tout en conservant la propriété intellectuelle des logiciels développés.

D'autres logiciels ont pu faire l'objet d'acquisitions par Inside Secure, tels que des logiciels de sécurité (i) à base d'algorithmes d'encryption, lors du rachat de l'activité ESS ou (ii) spécialisés dans le cryptage, lors de l'acquisition de la société Metaforic (voir également le paragraphe 6.1.4 du Document de Référence).

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués via des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité.

11.2.4 Marques

La Société est titulaire des marques et demandes de marques suivantes nécessaires à la conduite de ses activités :

INSIDE CONTACTLESS	65 UNIC
MICROREAD	p picopulse
Wave-me (couleur du logo)	SecuPulse
« Make The Move ! » (ondulation accentuée)	PulseSuite
INSIDE CONTACTLESS (logo)	P Combopulse
Open NFC (logo)	N BOOSTER
SECUREAD (logo)	N NFC BOOSTER
Inside Secure	QUICKSEC
driving trust	logo "square"
v VAULT NFC	securing everyday life
N NFC id	Inside Secure (logo 2017)
OpenNFC Inside Secure (for CN)	
V vaultSEcure	

Ces marques et demandes de marques sont protégées en France. Dans certains cas, la Société a également procédé à des enregistrements de marques ou à des demandes d'enregistrement de marques au niveau de la Communauté européenne et au niveau international, en particulier en Chine, aux Etats-Unis et au Japon.

11.2.5 Noms de domaine

A la date de dépôt du Document de Référence, la Société a réservé et maintient les noms de domaines suivants :

beepscience.com	insidesecure.net
dmdlicenser.com	insidesecure.org
dmdmobile.com	insidesecure.ru
dmdpackager.com	ipsec.com
dmdsecure.com	ipvia.net
embeddedssl.com	ipvia.org
enfc.com	matrixssl.com
in-club.co.uk	matrixssl.org
in-club.fr	metaforic.com
inside-secure.com	micropass.asia
insidecontactless.asia	micropass.eu
insidecontactless.com	microread.asia
insidecontactless.eu	microread.eu
insidecontactless.us	open-nfc.com
insidefr.com	open-nfc.org
insidefr.eu	opennfc.com
insidefr.us	peersec.com
insidesecure-finance.com	peersec.net
insidesecure.co	peersec.org
insidesecure.com	peersecnetworks.com
insidesecure.eu	peersecsoftware.com
insidesecure.fr	quicksec.com
insidesecure.info	wave-me.asia

11.2.6 Litiges

Se reporter à la section 20.8 du Document de Référence.

12. TENDANCES

La transformation stratégique, le recentrage des activités et la réduction des coûts opérationnels ont permis au Groupe d'afficher des résultats bénéficiaires¹ en 2016. En 2017, la Société entend continuer à accroître le chiffre d'affaires des nouvelles licences, à maintenir une solide discipline sur les dépenses d'exploitation et continuer à être profitable¹ sur son activité stratégique de logiciels et de licence de propriété intellectuelle en année pleine, tout en investissant² dans une croissance durable à long terme.

A l'occasion de la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey le 20 septembre 2016, Inside Secure a reçu 2 000 milliers de francs suisses en numéraire ainsi que des obligations remboursables en actions de la société WISeKey, cotée à la bourse de Zürich, pour un montant de 11 000 milliers de francs suisses. En janvier 2017, la Société a commencé à procéder à la conversion des obligations en vue de céder progressivement les actions résultant de la conversion. La Société estime que sa trésorerie devrait encore augmenter en 2017 en conséquence de la monétisation des obligations remboursables en actions.

¹ Au niveau de l'EBITDA et du résultat opérationnel ajusté.

² Pour 2017, la société prévoit une augmentation en année pleine de 11% de ses charges opérationnelles par rapport à celles du second semestre 2016, en raison essentiellement d'investissements commerciaux et marketing.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Membres du directoire et membres du conseil de surveillance

14.1.1 Membres du directoire¹

<u>Nom</u>	<u>Mandat</u>	<u>Fonction opérationnelle et autres mandats exercés dans le Groupe</u>	<u>Dates de mandat</u>
Amedeo D'Angelo	président du directoire	- Inside Secure S.A. (France) - président du directoire - Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration	Première nomination : 29 septembre 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Richard Vacher Detournière	membre du directoire	- Inside Secure S.A. (France) - membre du directoire, directeur général et directeur financier - Inside Secure France S.A.S. – directeur général - Inside Secure UK Ltd (Royaume-Uni) – administrateur - Inside Secure K.K. (Japon) – administrateur - Inside Secure B.V. (Pays-Bas) - administrateur - Inside Secure Amsterdam B.V. (Pays-Bas) - administrateur - Inside Secure Oy (Finlande) - administrateur - Metaforic Ltd (Royaume-Uni) - administrateur	Première nomination : 2 octobre 2008 Date du dernier renouvellement : 3 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

¹ Pascal Didier a quitté la société le 30 décembre 2016.

Les membres du directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

Amedeo D'Angelo

président du directoire

Amedeo D'Angelo est président du directoire d'Inside Secure. Avant de rejoindre Inside Secure en 2015, Amedeo D'Angelo a passé une grande partie de sa carrière dans des entreprises de haute technologie. Il a consacré les douze premières années de sa vie professionnelle au métier des semi-conducteurs, chez AMD (Advanced Micro Devices), avant de rejoindre Samsung en tant que responsable des opérations européennes. Il a ensuite exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes sociétés européennes, notamment en tant que président de Gemplus Card International du groupe Gemplus, aujourd'hui Gemalto. Il a également été le fondateur et directeur général d'Incard, une société italienne spécialisée dans le développement de cartes à puces, d'applications logicielles et de produits de sécurité destinés aux marchés de la banque, des télécoms et de l'identité, ainsi que président d'Y Generation, une société qui a développé une plateforme de paiement mobile. Amedeo a également été directeur des opérations d'Oberthur Card Systems, spécialiste du développement de solutions de sécurité et de logiciels pour systèmes personnels, puis directeur général d'Ingenico, un leader mondial des systèmes de transactions et de paiements sécurisés, où il a mis en œuvre les changements structurels stratégiques nécessaires pour permettre à la société de renouer avec la rentabilité. Il est par ailleurs président non exécutif de Linxens, un leader mondial de la conception et de la fabrication de connecteurs de cartes à puce et d'antennes pour documents sécurisés.

Richard Vacher Detournière

directeur général – directeur financier

Avant de rejoindre la Société en 2008, Richard Vacher Detournière, était associé chez Siparex, l'un des premiers groupes français indépendants de capital investissement et de capital-risque. Entré chez Siparex en 1994, il a joué un rôle clé dans plus de 25 opérations de financement, incluant des LBO, des opérations de capital-développement et des investissements dans des entreprises de croissance. Il a ensuite été associé dans le secteur des technologies de l'information. Puis, basé dans la Silicon Valley (Californie), il a participé au développement de SBV Venture Partners, fonds de capital-risque co-géré par Siparex. Il a été représentant permanent de Siparex aux conseils d'administration et de surveillance de 13 sociétés de son portefeuille, dont Nanolase (vendue à JDS Uniphase), SoiSic (vendue à ARM), Leguide.com (cotée sur le marché Alternext à Paris), EVE (vendue à Synopsys) et la Société. Il était également membre des comités d'audit de plusieurs de ces sociétés. Richard Vacher Detournière a commencé sa carrière en 1990 en tant que consultant chez Price Waterhouse dans les secteurs de l'audit et du *transaction support*, en France, puis en Europe Centrale. Richard Vacher Detournière est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce d'Amiens et possède un diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

14.1.2 Membres du conseil de surveillance¹

<u>Nom</u>	<u>Mandat</u>	<u>Principales fonctions exercées en dehors du Groupe</u>	<u>Dates de mandat</u>
Patrick Schwager Jones 7057 Valley Green Circle Carmel, CA 93923 Etats-Unis	président et membre indépendant du conseil de surveillance	Néant	Date de nomination en qualité de membre du conseil de surveillance : 3 juin 2015 Date de nomination en qualité de président du conseil de surveillance : 3 juin 2015 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
Jean Schmitt 8 rue Leroux 75116 Paris	vice-président et membre indépendant du conseil de surveillance	Président de SuperJolt SAS Président de de Jolt Capital Président de Alma Learning Group	Date de nomination : 19 juin 2013 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
Alex Brabers c/o GIMV Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerp Belgique	membre du conseil de surveillance	GIMV, Chief Business Operations	Date de nomination : 26 juin 2014 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Muriel Barnéoud 183, rue Lecourbe, 75015 Paris	membre indépendant du conseil de surveillance	Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste	Date de nomination: 26 juin 2014 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Catherine Blanchet 8 avenue Aristide Briand 78400 Chatou	membre indépendant du conseil de surveillance	Président CBL Conseil	Date de nomination: 16 décembre 2016 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil de surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

¹ Joëlle Toledano a démissionné du conseil de surveillance le 18 octobre 2016. Glenn Collinson a démissionné du conseil de surveillance le 19 octobre 2016. Bpifrance Participations a démissionné du conseil de surveillance le 16 décembre 2016.

Patrick Jones

président du conseil de surveillance, président du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance
72 ans, nationalité américaine

Patrick Jones siège actuellement au conseil d'administration de Talend (Nasdaq : TLND), éditeur leader des solutions d'intégration open source pour les entreprises orientées données, de Fluidigm (Nasdaq : FLDM), société de biotechnologie, d'Adionics S.A., société spécialisée dans les procédés de dessalement de l'eau et le traitement des eaux industrielles, de Vesta Inc., fournisseur de solutions de paiement électronique sécurisées, et d'ITESOFT (Euronext : ITE), dans le domaine de la capture électronique de documents. Il a également siégé au conseil de plusieurs sociétés de haute technologie aux Etats-Unis et en Europe financées par des investisseurs en capital-risque, dont plusieurs éditeurs de logiciels. De 1998 à 2001, Patrick Jones a occupé le poste de *senior vice-president* et directeur financier de Gemplus SA (aujourd'hui intégrée dans Gemalto), leader du marché des cartes à puce, dont il a réalisé l'introduction en bourse à Paris et à New York. Auparavant, il avait occupé les postes de *vice-président finance & corporate controller* d'Intel et directeur administratif et financier de LSI Logic, fabricant de semi-conducteurs spécialisés. Il a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur, avant de rejoindre Singer Company en France, puis à Singapour et en Thaïlande. Il est titulaire d'un MBA en finance de l'université de Saint-Louis (Etats-Unis) et d'un diplôme de deuxième cycle universitaire de l'université de l'Illinois (Etats-Unis).

Jean Schmitt

vice-président du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance
naissance : 1965
nationalité : française

Jean Schmitt est *managing partner* de Jolt Capital et président du Alma Learning Group. Avant de fonder Jolt Capital, il a été de 2001 à 2011 *partner* puis *managing partner* de Sofinnova Partners. Auparavant, Jean Schmitt avait fondé plusieurs sociétés dont SLP InfoWare, société de big data et d'intelligence artificielle appliquée au CRM. A la suite de sa cession à Gemplus en 2000, il a occupé la double fonction de président-directeur général de SLP InfoWare et de *vice-president Telecoms Solutions & Applications* de Gemplus. Il siège actuellement au conseil d'administration de Fogale Nanotech (FR), Skill&Tou (FR), Blackwood Seven (DK) ; il a quitté les conseils de Authentec après sa cession à Apple Inc. (NASDAQ : AUTH), Myriad (SIX : MYRN) et Heptagon après sa cession pour près d'1B\$ à AMS (SIX : AMS). Il est diplômé de Telecom ParisTech Paris et titulaire d'un DEA en intelligence artificielle. Il est chargé de cours à Telecom ParisTech, à Mines Paristech et à HEC, Président de l'International Venture Club et Membre du Conseil de la Fédération de l'Enseignement Privé.

Alex Brabers

membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance
naissance : 1965
nationalité : néerlandaise

Alex Brabers a développé l'activité internationale de capital-risque du groupe de capital-investissement Gimv en investissant dans de nouvelles entreprises innovantes, en apportant un support actif aux équipes de direction et finalement en sortant à travers une introduction en bourse ou la vente de l'entreprise. Il a construit l'équipe capital-risque de Gimv et l'a aidée à prendre sa place au sein de l'écosystème du capital-risque européen. Depuis 2012 Alex Brabers est en charge de toute l'activité investissement de Gimv et supervise les quatre plateformes d'investissement. Il siège au conseil d'administration de diverses entreprises cotées et non cotées dont OTN Systems (Belgique) et Teads (Luxembourg). Auparavant il a fait partie des conseils d'administration de Telenet (Belgique), Mobistar (Belgique), Emme (France), Barco (Belgique), Barconet (Belgique), Option (Belgique), Oree (Israël), Virtensys (Grande Bretagne) et Telos (Canada). Alex Brabers est également impliqué dans les questions de

politique de l'industrie européenne du capital-risque et du capital investissement et à été membre du conseil d'administration de Invest Europe (EVCA) et président de la Venture Capital Platform de Invest Europe (EVCA). Alex Brabers est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

Muriel Barnéoud

membre du conseil de surveillance, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

naissance : 1967

nationalité : française

Muriel Barnéoud est actuellement directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste. De 2010 à 2016, elle a été président directeur général de Docapost (filiale du groupe La Poste, 450 M€ de chiffre d'affaires, 4.500 collaborateurs), spécialiste de la transition numérique et mobile des entreprises et des institutions et experte en gestion du document, digitalisation et sécurisation des échanges électroniques. Après une première expérience chez Arthur Andersen, Muriel Barnéoud a rejoint le groupe La Poste en 1994. Elle y a notamment occupé le poste de directeur général adjoint du courrier, en tant que directeur industriel. A ce titre, elle a assuré la présidence non exécutive de deux holdings de logistique (Viapost et STP). Dans le cadre de Docapost, elle a par ailleurs siégé au comité de surveillance d'Xange Private Equity, société de capital investissement du groupe La Poste, et au conseil d'administration de Sofipost, holding du groupe La Poste. Elle siège au conseil d'administration de l'association professionnelle Syntec Numérique (collège éditeurs) et de l'association Centre National de Référence (CNR) Santé à Domicile et Autonomie et siège au conseil de gestion de la fondation CNAM Abbé Grégoire. Muriel Barnéoud est diplômée de l'IEP Paris et de l'ENSPTT et est titulaire d'un DESS de gestion financière et fiscalité.

Catherine Blanchet

membre du conseil de surveillance, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

naissance : 1970

nationalité : française

Catherine Blanchet est administrateur et président du comité d'audit de Cohéris (Euronext : COH), éditeur de solutions CRM et Analytics. En 2015, elle crée sa propre structure pour accompagner les sociétés en croissance dans l'accélération de leur développement et l'optimisation de leur valorisation. Mme Blanchet a débuté sa carrière en 1994 au Crédit Lyonnais à New York, avant de rejoindre l'inspection générale de la banque. De 1998 à 2008, Mme Blanchet a travaillé pour la société Completel, opérateur télécom B2B, notamment en tant que directeur financier adjoint en charge du planning stratégique, du financement et des relations investisseurs, pour accompagner le développement du groupe et le promouvoir auprès des marchés financiers. De 2009 à 2015, Catherine Blanchet a travaillé chez Ingenico (Euronext : ING) en qualité de directeur des relations investisseurs pour construire la visibilité et l'attractivité du groupe auprès des marchés financiers, puis, en tant que vice-président en charge des relations investisseurs et de la communication externe pour gérer la transformation de l'image du groupe. Mme Blanchet est diplômée de Paris IX Dauphine (1993) et de Telecom Management (1994), spécialisation télécom pour la finance de l'Institut Mines-Telecom Bretagne.

14.1.3 Autres mandats de membres du directoire et du conseil de surveillance

<u>Noms</u>	<u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>
Amedeo D'Angelo	- Linxens (France) – président du comité de surveillance - Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration - Bloopix (Italie) – administrateur - Diadema (Italie) – administrateur	- Intelcav (Brésil) – administrateur - Intelicard (Italie) – administrateur
Richard Vacher Detournière	- Provepharm Solutions (France) – administrateur	- Knowings (France) - administrateur
Alex Brabers	- Automation (Belgique) – administrateur - OTN Systems (Belgique) – administrateur - Teads (Luxembourg) - administrateur - Différents fonds d'investissements gérés par Gimv - Festival Van Vlaanderen (Belgique) – administrateur - Powerinbox (ActivePath Ltd.) (USA) – administrateur	- Telenet Communications (Belgique) - administrateur - Telenet Bidco (Belgique) – administrateur - Incofin (Belgique) – administrateur - Telenet (Belgique) (*) – administrateur - I&I Leuven (Belgique) – administrateur - Oree (Etats-Unis) – administrateur - Easyvoyage (France) – administrateur - Nomadesk (Belgique) – administrateur - E VCA (Belgique) – administrateur - Punch Powertrain (Belgique) – administrateur
Jean Schmitt	- Fogale Interactive Technologies (Suisse) – administrateur - Softonic – administrateur - Greentropism (France) – administrateur - Blackwood Seven (Danemark) - administrateur - Skill & You (France) - administrateur	- Upek/Authentec (Etats-Unis) - administrateur - Comprove (Irlande) - administrateur - Heptagon (Singapour)
Patrick Schwager Jones	- Fluidigm Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur - ITESoft SA (France) (*) - administrateur - Adionics SA (France) – administrateur - Vesta Inc. (Etats-Unis) – administrateur - Talend (France) (*) – administrateur	- Lattice Semiconductor Corp (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration - Unwired Planet. (Etats-Unis) (*) – administrateur - Novell Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur - Mobewire (France) - administrateur - Epocrates Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration

<u>Noms</u>	<u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>
		- Heptagon OY (société finlandaise, siège social à Zurich), président du conseil d'administration - Mobile365 (Etats-Unis) administrateur - Smarttrust AB (Suède) – administrateur - Dialogic Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration
Muriel Barnéoud	- Sofrepost (France) – administrateur - Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) – administrateur - La Banque Postale Assurances IARD - administrateur	- La Poste Global Mail (France), administrateur - Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président - La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président - Orsid (France) – président - Mediapost Holding (France) – administrateur - Viapost (France) – administrateur - Syntec Numérique (France) – administrateur - Docapost IoT (France) – président - SFDOC. B (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration - SFDOC.C (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration - Maileva (France) – représentant légal de Docapost, président - Docapost BPO (France) – président - Docapost BPO IS (France) – président du conseil d'administration - CER – Docapost (France) – président - Docapost Conseil (France) – président du conseil de surveillance - Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration - Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance

<u>Noms</u>	<u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>
		- Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration - Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration - Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration - Docapost DPS (France) – président du conseil d’administration
Catherine Blanchet	- CBL Conseil - président - Coheris (*) (France) – administrateur	

Les sociétés marquées d’un astérisque (*) sont des sociétés cotées.

14.1.4 Déclarations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

A la date de dépôt du Document de Référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit, actuel ou potentiel, entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société et l'intérêt de la Société. Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 37 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Etats financiers historiques* » du Document de Référence.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du Document de Référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « *Membres du directoire et membres du conseil de surveillance* » du Document de Référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF tel qu'il a été mis à jour en novembre 2016.

Tableaux n° 1 : Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social⁽¹⁾

	Exercice 2015	Exercice 2016
Amedeo D'Angelo – président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	89 445 € ⁽²⁾	574 948 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Néant	339 692 €
Total	89 445 €	914 640 €

	Exercice 2015	Exercice 2016
Richard Vacher Detournière – membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	183 913 €	365 280 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	53 550 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	22 088 €	134 000 €
Total	206 001 €	552 830 €

1. Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016. La rémunération qu'il a reçue au titre de sa fonction pour l'exercice 2016 s'élève à 160 376 euros. A ce montant s'ajoutent également (i) l'indemnité de départ d'un montant brut de 290 950 euros qui a été versée le 28 janvier 2017.

2. Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015.

Le conseil de surveillance a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les membres du directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. En outre, à la date du Document de Référence, aucun instrument de couverture des options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement n'a été mis en place par les membres du directoire.

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social⁽⁴⁾

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Amedeo D'Angelo – président du Directoire ⁽⁵⁾				
Rémunération fixe (*)	89 445 €	89 445 €	349 498 €	349 498 €
Rémunération variable annuelle (*)	Néant	Néant	225 000 €	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle (*)	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	89 445 €	89 445 €	574 948 €	349 498 €

	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Richard Vacher Detournière – membre du directoire				
Rémunération fixe (*)	171 164 €	171 164 €	169 990 €	169 990 €
Rémunération variable annuelle (*) ⁽³⁾	12 749 €	80 985 €	195 170 €	89 892 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle (*)	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (*)	120 €	120 €	120 €	120 €
Total	183 913 €	252 269 €	365 280 €	260 002 €

(1) au titre de l'exercice

(2) au cours de l'exercice

(3) la part variable inclut l'intéressement annuel

(4) Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016

(5) Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015. Il a bénéficié en 2016 d'un salaire fixe annuel brut de 350 000 euros et d'une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et soumise à la réalisation d'objectifs de profitabilité au cours de l'exercice 2016.

(*) sur une base brute avant impôts

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs précis et préétablis. Les parts variables de la rémunération des membres du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été déterminées par le conseil de surveillance de la Société sur proposition du comité des rémunérations selon les critères suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	Objectifs
Amedeo D'Angelo	Un objectif de profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2016.
Richard Vacher Detournière	(i) Un objectif financier lié à la profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2016 à hauteur de 40%, et (ii) des objectifs qualitatifs (actions précises et mesurables, prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie de la Société) à hauteur de 60%.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés aux dirigeants mandataires sociaux pour leur rémunération variable a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

L'assemblée générale du 19 juin 2013 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance à 265 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'au titre de chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2^e trimestre de l'exercice 2015. Enfin, il est à noter que lors de sa réunion du 16 décembre 2016, le conseil de surveillance a décidé de réduire à 20 000 euros les jetons de présence versés annuellement et qui seront par ailleurs réservés à trois de ses membres indépendants (Monsieur Patrick Jones et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet).

Les jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2015 et 2016 sont répartis de la façon décrite dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2015	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Patrick Schwager Jones		
Jetons de présence	42 500 €	40 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean Schmitt		
Jetons de présence	25 500 €	24 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alex Brabers		
Jetons de présence	29 750 €	28 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
Glenn Collinson⁽¹⁾		
Jetons de présence	34 000 €	32 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Joëlle Toledano⁽²⁾		
Jetons de présence	25 500 €	18 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bpifrance⁽³⁾		
Jetons de présence	29 750 €	21 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Muriel Barnéoud		
Jetons de présence	21 250 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Catherine Blanchet⁽⁴⁾		
Jetons de présence	Néant	5 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	208 250 €	188 000 €

(1) Glenn Collinson a démissionné du conseil de surveillance le 19 octobre 2016

(2) Joëlle Toledano a démissionné du conseil de surveillance le 18 octobre 2016

(3) Bpifrance Participations a démissionné du conseil de surveillance le 16 décembre 2016

(4) Catherine Blanchet est membre du conseil de surveillance depuis le 16 décembre 2016

Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

<u>Nom</u>	<u>Désignation du plan</u>	<u>Nature des options</u>	<u>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</u>	<u>Nombre d'options attribuées</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Période d'exercice</u>
Richard Vacher Detournière	Options décembre 2016	Options de souscription d'actions	1,19 €	45 000	1,91 €	Exercables jusqu'au 16 décembre 2026 sous réserve d'être dans l'entreprise

Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Nom	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Amedeo D'Angelo	Directoire du 2 février 2016	864 000	339 692 €	1 ^{er} octobre 2018	1 ^{er} octobre 2018	L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'une condition de marché ⁽¹⁾
Richard Vacher Detournière	Directoire du 16 décembre 2016	100 000	134 000 €	16 décembre 2019	16 décembre 2019	L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à la valeur de la moyenne pondérée par les volumes de cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances de bourse précédant la fin de la période d'acquisition
Total		964 000	473 692 €			

(1) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire d'Inside Secure au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et que (ii) le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourrait éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever Monsieur Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les différents dirigeants mandataires sociaux.

Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Historique des attributions d'options de souscription d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾			
Information sur les options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	19 juin 2007	26 juin 2014	16 décembre 2016
Date du directoire	3 novembre 2008	28 août 2014	16 décembre 2016
Nom du plan	Options 2007-1-F	Options juin 2014	Options décembre 2016
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :			
<i>Richard Vacher Detournière</i>	64 041	36 866	45 000
Date d'expiration	19 juin 2017	28 août 2024	16 décembre 2026
Prix de souscription	9,5438 €	3,997 €	1,91 €
Modalités d'exercice	exerçables en totalité ⁽³⁾	12 288 le 28 août 2015 ⁽³⁾ 12 288 le 28 août 2016 ⁽³⁾ 12 290 le 28 août 2017 ⁽³⁾	15 000 le 16 décembre 2017 ⁽³⁾ 15 000 le 16 décembre 2018 ⁽³⁾ 15 000 le 16 décembre 2019 ⁽³⁾
Nombre d'actions souscrites à la date de dépôt du Document de Référence	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire à la date de dépôt du Document de Référence	64 041	36 866	45 000

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites

(2) Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a quitté le Groupe le 30 décembre 2016

(3) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(4) Les nombres d'options et les prix d'exercice tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016

Tableau n° 9 : Historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁶⁾					
Information sur les actions attribuées gratuitement					
Date d'assemblée	30 juin 2008	30 juin 2010	26 juin 2014	2 février 2016	16 décembre 2016
Date du directoire	3 novembre 2008	16 décembre 2010	23 mars 2015	2 février 2016	16 décembre 2016
Nombre total d'actions attribuées à:					
<i>Amedeo D'Angelo</i>				864 000	
<i>Richard Vacher Detournière</i>	20 000	106 000	31 599		100 000
Date d'acquisition des actions	3 novembre 2010	16 décembre 2012	23 mars 2018	au plus tôt le 2 février 2018 ⁽⁴⁾	16 décembre 2019
Date de fin de période de conservation	3 novembre 2012	16 décembre 2014	23 mars 2020	pas de période de conservation	pas de période de conservation
Modalités d'exercice	exerçables en totalité	exerçables en totalité	exerçables en totalité ⁽²⁾	exerçables en totalité ⁽⁴⁾	exerçables en totalité ⁽⁵⁾
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	20 000	106 000	31 599	864 000	100 000

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites

(2) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2

(3) Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a respectivement quitté le Groupe le 30 décembre 2016

(4) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2

(5) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2

(6) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

Tableau n° 10 : Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie au jour du Document de Référence de plan de rémunération variable pluriannuelle.

Tableau n° 11

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u> ⁽¹⁾	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Amedeo D'Angelo, président du directoire <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	29 septembre 2015 A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							
Richard Vacher Detournière membre du directoire <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X	X		X	
	3 juin 2015 A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

(1) Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016

A l'occasion du départ de Pascal Didier le 30 décembre 2016, le conseil de surveillance a autorisé le paiement de l'indemnité de départ due à ce dernier, après avoir constaté l'atteinte des conditions de performance auxquelles son versement était conditionné. L'indemnité ressort à 290 950 euros et a été versée le 28 janvier 2017. Les termes de cette indemnité sont conformes aux dispositions fixées par le conseil de surveillance du 19 février 2013, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 et qui figurent dans le Document de Référence de 2015 de la Société. Enfin, conformément aux termes de la délibération du conseil de surveillance de 2013 susvisé, le directoire de la Société a également levé la condition de présence à laquelle était subordonnée l'acquisition des actions gratuites attribuées à Pascal Didier le 23 mars 2015. Les autres conditions, et notamment celles portant sur les conditions de cours de bourse des actions gratuites, demeurant inchangées.

Le conseil de surveillance du 26 juillet 2016 a décidé d'ajuster les termes des indemnités de départ dont bénéficie Richard Vacher Detournière.

Ce dernier est dorénavant en droit de recevoir de telles indemnités en cas :

- (i) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation,
- (ii) de démission pour de bonnes raisons (soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays (à chaque fois, sans son accord) dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- (iii) de révocation ou de démission de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil de surveillance et le directoire sur la stratégie portée par le directoire, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement de contrôle de la Société.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil de surveillance de la manière suivante.

Elles seront d'un montant maximum égal au plus petit des montants suivants : (i) 250 000,00 euros et (ii) la somme de la rémunération fixe brute reçue par l'intéressé au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu et de la rémunération variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéfice sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 20%, aucune indemnité de départ ne sera versée,
- comprise entre 20% et 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à la rémunération fixe brute de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu,
- supérieure ou égale à 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% du Montant Maximum.

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel l'intéressé aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de la rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) de l'intéressé au cours de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation, son non-renouvellement ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant. Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ de l'intéressé ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans l'hypothèse où l'intéressé serait révoqué, licencié, non-renouvelé ou démissionnerait de son mandat social mais resterait salarié du Groupe sans réduction significative de ses fonctions, de ses responsabilités ou de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable

cible ou ses indemnités de départ) et sans changement de son lieu de travail dans un autre pays, décidé à chaque fois sans son accord.

Les indemnités de départ seront payées dans les 30 jours du départ effectif de l'intéressé du Groupe.

En outre, l'intéressé aura le droit, dans la mesure où cela sera légalement possible et pour autant que cela n'ait pas de conséquences défavorables significatives en matière fiscale ou de charges sociales pour le Groupe, d'exercer ou de se voir attribuer immédiatement toutes les options de souscription ou d'achat d'actions, toutes les actions gratuites et tous les autres instruments d'intéressement en capital dont il bénéficie.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du directoire et du conseil de surveillance.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente, à la date de dépôt du Document de Référence, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux (2)(3)(4)				
	Actions gratuites en période d'acquisition ⁽¹⁾	Options 2007-1-F	Options juin 2014	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits
Amedeo D'Angelo	864 000			864 000
Richard Vacher Detournière	131 599	64 041	36 866	232 506
Patrick Schwager Jones				0
Jean Schmitt				0
Alex Brabers				0
Muriel Barnéoud				0
Catherine Blanchet				0
Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits	995 599	64 041	36 866	1 096 506

(1) Une description détaillée des termes de chacun des plans mentionnés ci-dessus figure à la section 21.1.4 « *Capital potentiel* » du Document de Référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

(2) Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a quitté le Groupe le 30 décembre 2016

(3) Seules les attributions toujours valables sont décrites

(4) Les nombres d'actions et d'options tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

15.4 Etat récapitulatif des opérations de plus de 5 000 euros des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2016

Les opérations suivantes, qui figurent sur le site de l'AMF, ont été déclarées par les intéressés :

Déclarant	Instrument financier	Nature l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
Bpifrance Participations	Droits préférentiels de souscription	Cession	1	41 814
Amedeo D'Angelo	Actions	Souscription ⁽¹⁾	1	191 580
Richard Vacher Detournière	Actions	Souscription ⁽¹⁾	1	16 751
Pascal Didier	Actions	Souscription ⁽¹⁾	1	23 514

(1) Souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'avril 2016.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

16.1.1 Le directoire

La composition et les informations relatives aux membres du directoire font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du Document de Référence.

Le directoire, lors de sa séance du 22 avril 2014, s'est doté d'un règlement intérieur aux fins de permettre aux membres du directoire de participer aux réunions du directoire par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

16.1.2 Le conseil de surveillance

La composition et les informations relatives aux membres du conseil de surveillance font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du Document de Référence et dans le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques figurant à la section 16.4 du Document de Référence.

16.2 Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, de contrat de services liant les membres du conseil de surveillance ou du directoire à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 Comités

Le conseil de surveillance de la Société dispose de deux comités destinés à l'assister dans ses travaux :

- Le comité d'audit, et
- Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

Lors de sa séance du 19 octobre 2016, le conseil de surveillance, suite aux démissions de Madame Joëlle Toledano et de Monsieur Glenn Collinson et de la nouvelle taille de la Société, a décidé de fusionner le comité des rémunérations avec celui des nominations et de gouvernance, le comité ainsi fusionné, qui reprend l'ensemble des attributions des deux comités existants, s'appelant comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

16.4 Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 17.250.799,60 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, de la composition du conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2016 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, préparé par le secrétariat général et la direction financière de la Société, a été soumis au comité d'audit puis approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 février 2017.

1. Introduction et référentiel

Inside Secure (ou la « Société ») est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée le 30 novembre 1994.

Le conseil de surveillance (ou le « Conseil »), lors de sa séance du 31 mars 2011, s'est doté d'un règlement intérieur, amendé le 21 novembre 2012, qui précise notamment, les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil de surveillance de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après.

Chaque membre du conseil de surveillance s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, chaque membre du conseil de surveillance doit veiller à respecter la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 31 mars 2011, a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, dont la dernière version révisée a été publiée le 24 novembre 2016 et validé en tant que code de référence de

gouvernement d'entreprise par l'Autorité des marchés financiers (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

Mise en œuvre de la règle “appliquer ou expliquer”

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code. La Société estime ainsi respecter ses principales recommandations à l'exception de celles décrites ci-dessous :

Recommandation du Code	Explications
<u>L'évaluation du conseil de surveillance</u> est effectuée selon les modalités suivantes : - une fois par an, le conseil débat de son fonctionnement ; - une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins (voir section 9.3 du Code).	Le Conseil apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, une démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. La transformation de la Société et l'évolution de la composition du Conseil étant désormais achevées, la Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées.
<u>Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</u> . Le conseil doit veiller à procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent et de préférence chaque année (voir section 24.3.3 du Code).	Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme le recommande le code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, principalement à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe, et, plus récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, l'attribution définitive des actions attribuées gratuitement à Amedeo D'Angelo en février 2016 et à Richard Vacher Detournière, en mars 2015 et en décembre 2016 est liée à l'atteinte d'une condition de marché (le directoire, après accord du conseil de surveillance, pouvant relever Amedeo D'Angelo et/ou Richard Vacher Detournière de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions). Compte tenu de la stratégie de transformation du Groupe, le conseil de surveillance, sur recommandation du comité des rémunérations, a considéré que ce seul critère de condition de marché permet le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo et Richard Vacher Detournière en interne notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur sa valorisation de l'entreprise en bourse.

2. Composition du conseil de surveillance / Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Composition

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du conseil de surveillance peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le conseil de surveillance s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la date de dépôt du Document de Référence, le conseil était composé de 5 membres. Les profils et expériences des membres du conseil de surveillance sont décrits au chapitre 14 « *Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale* » du Document de Référence.

Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil de surveillance estime que quatre de ses membres actuels sur cinq au total sont indépendants. Messieurs Patrick Jones et Jean Schmitt, et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet remplissent en effet les critères définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où ils :

- ne sont ni salariés ou mandataires sociaux exécutifs de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux de l'une de ses filiales et ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement (i) significatifs de la Société ou du Groupe, ou (ii) pour lesquels la Société ou son Groupe représentent une part significative de l'activité ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ; et
- ne sont pas mandataires sociaux de la Société depuis plus de douze ans.

En outre :

- Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.
- S'agissant des membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations et nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est par ailleurs respecté par la Société, ledit conseil étant composé depuis le 15 décembre 2016 de deux femmes et trois hommes.

3. Missions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 15 à 17 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le Conseil, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- désigne les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer,
- fixe les rémunérations des membres du directoire,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- approuve le rapport du président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Il n'existe pas de limitations statutaires des pouvoirs du directoire.

4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, chaque membre du conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant.

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire. Les membres du directoire peuvent assister à ces entretiens, sauf si le membre du conseil concerné s'y oppose. Les membres du directoire peuvent être entendus à toute réunion du conseil.

Le conseil est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

5. Eléments de rémunération du conseil de surveillance et du directoire

Conseil de surveillance

La rémunération des membres du conseil de surveillance n'est constituée que des jetons de présence. La répartition des jetons de présence entre les différents membres du conseil de surveillance prend en compte (i) de la présence effective des membres aux réunions du Conseil et, (ii) de la participation effective aux travaux des différents comités. Le montant de l'enveloppe globale de jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance a été fixé par l'assemblée générale du 19 juin 2013.

La répartition des jetons de présence au cours des exercices 2015 et 2016 est décrite dans le tableau n°3 de la section 15.1 « *Rémunérations des mandataires sociaux* » du Document de Référence.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2^e trimestre de l'exercice 2015. Puis, lors de sa réunion du 16 décembre 2016, le conseil de surveillance a décidé de réduire à 20 000 euros, les jetons de présence versés annuellement et qui seront par ailleurs réservés à trois de ses membres indépendants (Monsieur Patrick Jones et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet).

Directoire

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux membres du directoire, et les montants détaillés concernés, sont décrits dans le chapitre 15 « *Rémunérations et avantages* » du Document de Référence.

6. Compte-rendu de l'activité du Conseil et des comités au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni à 6 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 98%.

6.1 Comité d'audit

Le comité d'audit (le « Comité d'Audit ») a été mis en place en 2006 ; ses membres ont adopté un nouveau règlement intérieur le 31 mars 2011, approuvé le même jour par le conseil de surveillance.

La mission du Comité d'Audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et en particulier :
 - d'évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
 - d'examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs ;
 - d'évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;

- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et en particulier :
 - o d'examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, d'étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant leur examen par le conseil de surveillance, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société, notamment hors-bilan ;
 - o d'évaluer, en consultation avec les commissaires aux comptes, la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
 - o de consulter les membres du directoire en charge des aspects financiers ainsi que le directeur administratif et financier s'il n'est pas membre du directoire, entre la fin de tout exercice et la date à laquelle le Comité d'Audit statuera sur les projets de comptes annuels, sur la pertinence des principes et méthodes comptables retenus, l'efficacité des procédures de contrôle comptable et toute autre matière appropriée ;
- d'examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et en particulier :
 - o de proposer la fixation de règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes afin de garantir l'indépendance de la prestation de contrôle des comptes fournie par ces derniers en conformité avec les lois, règlements et recommandations applicables à la Société, et en vérifier la bonne application ;
 - o d'autoriser tout recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins deux tiers des membres du Comité d'Audit devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du Comité d'Audit, le conseil de surveillance veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du Comité d'Audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Les membres du Comité d'Audit sont :

- Monsieur Patrick Jones (président du comité d'audit, expert financier, membre indépendant du conseil de surveillance et président du conseil de surveillance),
- Monsieur Alex Brabers (membre du conseil de surveillance) et
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil de surveillance).

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière étant précisé que Messieurs Patrick Jones et Jean Schmitt remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil. Avec 2/3 de ses membres

indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de 2/3 de membres indépendants.

Le Comité d'Audit peut entendre tout membre du directoire de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil de surveillance et le président du directoire de la Société. En particulier, le Comité d'Audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur financier et principaux responsables de la direction financière).

Le Comité d'Audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2016 avec un taux de présence de 91%.

6.2 Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 19 octobre 2016, a décidé de fusionner le comité des rémunérations et le comité des nominations et de gouvernance en un seul comité rebaptisé comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance (le « Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance»). Le règlement intérieur du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance a été modifié en conséquence et adopté par les membres du conseil de surveillance lors de sa séance du 19 octobre 2016.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil de surveillance les personnes qui devraient être nommées membres du directoire;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe, de proposer la rémunération des membres du directoire et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.
- déterminer la composition du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés ;
- piloter la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance ; et
- développer et recommander au conseil de surveillance les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
 - de présenter au conseil de surveillance des recommandations sur la composition du directoire;
 - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et assister le conseil de surveillance dans le choix et l'évaluation des membres du directoire ;
 - de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du directoire peut être recommandée ; et
 - de superviser le processus de recrutement des nouveaux membres du conseil de surveillance et faire ses recommandations au conseil. Le comité doit également superviser l'intégration et la formation des membres nouvellement élus ou nommés ;
- en matière de rémunérations, il est chargé :
 - d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
 - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;

- de formuler, auprès du conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité des membres du directoire. Le Comité des Rémunérations propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, les règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché,
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement, et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du directoire,-
- de revoir annuellement la rémunération des membres du conseil de surveillance,
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil de surveillance, et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil de surveillance ou le directoire en matière de rémunération.
- en matière de gouvernance, il a la responsabilité de :
 - développer et proposer au conseil de surveillance pour approbation les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société. Le comité doit revoir annuellement ces principes, voire plus fréquemment si nécessaire. En consultation avec le président du conseil de surveillance et le président du directoire, il doit périodiquement passer en revue, réviser et confirmer la conformité de l'entreprise avec les politiques de gouvernance ainsi que prendre en considération d'autres questions de gouvernance d'entreprise qui peuvent, de temps à autre, demander un examen par l'ensemble du conseil de surveillance ;développer et recommander au conseil de surveillance une procédure annuelle d'auto-évaluation du fonctionnement du conseil et de ses comités. Le comité supervise cette auto-évaluation annuelle ; identifier les bonnes pratiques de fonctionnement d'un conseil de surveillance et faire les recommandations appropriées au conseil ;
 - examiner les questions d'indépendance et les situations potentielles de conflits d'intérêts des membres du conseil de surveillance et des dirigeants de l'entreprise. Cela inclut explicitement la prise en considération des questions sensibles relatives au partage d'informations à propos de la concurrence, de partenaires stratégiques, d'investisseurs actuels ou potentiels, de partenaires technologiques ou de clients. Le comité des nominations et de gouvernance établit et pilote des pratiques garantissant la confidentialité des informations concernant les clients. Par exemple, le comité n'autorise pas la tenue de discussions concernant un client en présence d'un membre du conseil de surveillance ou d'un censeur qui serait en situation de conflit d'intérêts ; et
 - s'assurer que le code de conduite et d'éthique ainsi que les règles du code de déontologie boursière sont claires, publiées et à jour. En cas de problème, le comité fait ses recommandations dans le but de résoudre celui-ci.

De manière générale, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins la majorité d'entre eux devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEF-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance sont :

- Monsieur Alex Brabers (président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance, membre du conseil de surveillance),
- Monsieur Patrick Jones (membre indépendant du conseil de surveillance),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil de surveillance),
- Madame Muriel Barnéoud (membre indépendant du conseil de surveillance), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil de surveillance).

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance peut demander au président du directoire à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice 2016 et avant la fusion des 2 comités, le comité des rémunérations s'est réuni 3 fois avec un taux de présence de 100% et le comité des nominations et de gouvernance s'est réuni 8 fois avec un taux de présence de 100%.

Depuis sa création le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%.

7. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article 22 alinéa 3 des statuts, le droit de participer aux assemblées générales est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation, (ii) voter par correspondance, ou (iii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article 9 alinéa 3 des statuts, sauf dans les cas où les dispositions légales en disposent autrement, chaque actionnaire a autant de droit de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est expressément écarté par les statuts.

8. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF mis à jour en avril 2010.

8.1 Principes généraux de gestion des risques

A) Définition

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et

comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

B) Les objectifs de la gestion des risques

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

C) Composantes du dispositif de gestion des risques

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Référence.

D) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

Plan d'actions en matière financière :

- Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriels et d'un reporting mensuel ;
- Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ;
- Protection des technologies brevetées ; et
- Pilotage des projets de recherche et développement tout au long de leur vie.

Plans d'actions en matière comptable :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des nature de revenus du Groupe sont remplis ;
- Pas de capitalisation des frais de développement internes dans la mesure où les critères d'activation sont difficiles à documenter ;
- Constatation des subventions en produit uniquement lorsque leur obtention définitive est avérée ;
- Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés (projections de flux de trésorerie tenant compte notamment d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans et incluant des taux d'actualisation intégrant une prime de risque) ; et

- Evaluation de la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs en fonction, notamment, des perspectives de bénéfices imposables futurs (cette évaluation tenant compte de la séquence historique des résultats imposables du Groupe).

8.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

8.3 Principes généraux de contrôle interne

A) Définition

Inside Secure adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

B) Les composantes du contrôle interne

Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. La Société se réfère par ailleurs au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

Les différents acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le directoire de la Société, son conseil de surveillance, son comité d'audit et son comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits ci-dessus.

Pilotage et organisation comptable et financière

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

Identification de contrôles clés et suivi de leur application

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié douze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

- | | |
|--|---|
| - gouvernance | - trésorerie et instruments dérivés |
| - <i>reporting</i> et procédures budgétaires | - relations contractuelles et cadre juridique |
| - activité de recherche et développement | - environnement fiscal |
| - reconnaissance du revenu et clients | - crédit impôt recherche et subventions |
| - procédures achats et fournisseurs | - procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles |
| - paie et ressources humaines | - systèmes d'information |

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 137 contrôles clés lors de sa dernière revue, en décembre 2016. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

Systèmes d'information comptables et financiers

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose principalement de deux systèmes d'information :

- un outil de gestion ERP (SAP) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Cet outil a contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit ;
- un outil logiciel de suivi des projets de recherche et développement permettant de suivre, par projet, le temps passé par les chercheurs et les coûts y affectés.

Moyens affectés au contrôle interne

Compte tenu de sa taille, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites à l'étranger, ses équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales étrangères, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

8.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

8.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le directoire de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

Le directoire est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, il confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, le vice-président finance & achats et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

8.6 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2016, la Société a maintenu et adapté son dispositif de contrôle interne dans un contexte de forte évolution de son activité. En 2017, la Société s'attachera à poursuivre évolution de celui-ci dans le cadre d'un périmètre d'activité désormais recentré autour des logiciels et de la licence de propriété intellectuelle.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Antoine OLANDA
4 parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Aux Actionnaires

Inside Secure

Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Inside Secure et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 24 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine OLANDA

Didier Cavanie

17. SALARIES

17.1 Informations sociales

17.1.1 Emploi

Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe s'élevaient à 158 salariés (dont 3 CDD), à comparer à 291 salariés au 31 décembre 2015 et 346 salariés au 31 décembre 2014.

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe a évolué comme suit :

Par fonction	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Direction et fonctions support	50	29
Recherche & développement	167	87
Ventes & marketing	74	42
Total	291	158

Par pays (*)	31 décembre 2015	31 décembre 2016
<i>France</i>	<i>141</i>	<i>37</i>
<i>Ecosse</i>	<i>41</i>	<i>31</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>37</i>	<i>37</i>
<i>Finlande</i>	<i>28</i>	<i>28</i>
<i>Singapour</i>	<i>5</i>	<i>0</i>
<i>Corée du Sud</i>	<i>5</i>	<i>2</i>
<i>Taiwan</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
<i>Japon</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
<i>Etats-Unis</i>	<i>23</i>	<i>13</i>

(*) dans ce tableau, les salariés sont répartis entre les différents pays en fonction de leur entité de rattachement. Il est à noter qu'une employée rattachée à la filiale finlandaise de la Société exerce essentiellement son activité depuis la Norvège.

Répartition hommes-femmes

		31 décembre 2016
Femmes	France	13
	Hors France	18
Hommes	France	24
	Hors France	103
Total		158

Pour un effectif de 158 employés au 31 décembre 2016, le pourcentage de femmes est égal à 19,62%. Cette répartition des genres s'explique principalement par la nature des métiers représentés au sein du Groupe, historiquement exécutés par une population masculine.

Répartition par tranche d'âge

	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
France	1	16	15	5
Hors France	4	31	59	27
Total	5	47	74	32

L'âge moyen des employés du Groupe est de 43 ans. Il est à noter que la population des seniors est relativement bien représentée pour une entreprise des haute-technologie puisque que le pourcentage d'employés âgés de plus de 50 ans s'élève à 20%. Pour la France, ce taux s'élève à 13,50%.

Afin de renforcer ses équipes sur certains projets, le Groupe fait par ailleurs appel ponctuellement à des sociétés de service qui mettent à sa disposition du personnel en régie. Les effectifs correspondants représentaient, 15 personnes au 31 décembre 2014, 12 personnes au 31 décembre 2015 et 5 personnes au 31 décembre 2016.

Embauches, licenciements, transferts

La Société intègre majoritairement des profils dits « experts », donc expérimentés, pour répondre aux défis technologiques inhérents aux marchés sur lesquels elle est positionnée. La Société s'inscrit toutefois dans une recherche de profils mixtes avec une place plus large laissée aux profils plus « juniors » sur des postes plus polyvalents ou généralistes. L'apprentissage et les stages de longue durée de fin de cursus d'écoles d'ingénieurs sont également une voie de recrutement privilégiée par la Société.

Le Groupe a embauché 11 personnes en 2016, dont 2 sur le périmètre France. Sur la totalité des salariés qui ont rejoint le Groupe en 2016, 72% des recrutements ont été réalisés sous la forme de CDI. 3 salariés ont été embauchés en CDD.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, 144 personnes ont quitté le Groupe :

- 62 salariés ont été repris par le groupe WISeKey dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs (56 salariés en France et 6 hors de France) via des cessions de sociétés ou des accords tripartites,
- 4 salariés ont été transférés à un client de la Société dans le cadre de conventions tripartites,
- 41 salariés ont été licenciés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi et plus généralement d'un plan de restructuration des effectifs dans le monde,
- 25 employés du Groupe ont démissionné,
- 6 employés ont quitté la Société à la fin de leur contrat à durée déterminée,
- 5 ruptures conventionnelles ont été conclues en France, et
- il a été mis fin au mandat du directeur général – secrétaire général, membre du directoire.

Rémunérations

La masse salariale (charges incluses) pour le Groupe pour l'exercice 2016 s'est élevée à 23 817 milliers de dollars.

Intéressement

En France, un accord d'intéressement a été signé avec les représentants des salariés de la société Inside Secure, société mère du Groupe. Cet accord a pour objectif d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Les accords en vigueur au cours de l'exercice 2016 étaient basés sur la réalisation d'un taux de marge opérationnelle cible pour l'année 2016 et sur l'atteinte de quatre objectifs liés à la sortie de nouveaux produits logiciels. Un intéressement a été versé aux salariés de la Société en 2016.

Régime de santé, prévoyance et autres avantages sociaux

Les collaborateurs d'Inside Secure en France bénéficient également de divers avantages sociaux :

- en matière de protection sociale, la Société garantit à ses collaborateurs un régime complémentaire de santé au régime général de sécurité sociale. En 2012, le système de protection sociale complémentaire a été redéfini. Dans ce cadre, la direction du Groupe a pris en charge une part plus importante des cotisations salariales ;
- en matière de prévoyance, le régime de protection ouvert aux salariés a pour l'objectif de les protéger contre certains aléas de la vie : l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès. Ce régime garantit aux salariés le versement à leur bénéfice de primes importantes en cas d'invalidité ou d'incapacité. En cas de décès, ce régime ouvre droit au versement d'un capital au conjoint et d'une rente éducation pour chaque enfant à charge ;
- pour favoriser l'accès au logement des collaborateurs, la Société a adhéré à l'organisme en charge de la gestion du 1 % patronal. Cette adhésion permet à l'ensemble des salariés un accès privilégié à un parc immobilier. Ils bénéficient, également, de divers autres avantages permettant de les accompagner dans leurs démarches pour la location ou l'acquisition de leur logement.

17.1.2 Organisation du travail

Au sein d'Inside Secure, l'ensemble des salariés cadres et non cadres travaillent 39 heures par semaine. Ils cumulent 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an.

Au 31 décembre 2016, 9,43% des employés du Groupe travaillaient à temps partiel.

Gestion des compétences

Dès 2011, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle classification interne afin de pouvoir gérer de façon plus homogène les emplois et les compétences sur l'ensemble de sa population et de fédérer des groupes d'origine différente autour d'une même approche des contributions professionnelles et de leur développement.

La classification déployée en décembre 2013, a permis de positionner chaque emploi et chaque niveau de contribution dans l'organisation. Elle rend visible les chemins de carrière par filières et inter-filières, horizontaux et verticaux, entre l'expertise et le management. L'approche couvre tous les salariés du Groupe, hors mandataires sociaux. Elle est commune à tous les emplois dans tous les pays. Elle s'applique aux cadres et aux non cadres. La classification compte 11 groupes. Les emplois sont répartis en quatre grandes filières métier (Technique, Commerciale, Support, Management).

Enfin, cette classification a permis d'harmoniser et de mettre en cohérence la politique salariale globale (salaires fixes et parts variables individuelles) au sein du Groupe, en associant à chaque groupe de la classification des bandes de salaires, qui reposent sur les salaires réels, la gestion de l'équité et la compétitivité marché. Evolutive, accompagnant le développement de l'entreprise, elle donne les lignes directrices pour la politique de rémunération et les avantages sociaux du Groupe.

Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise est relativement faible et en dessous des moyennes nationales constatées dans le secteur d'activité du Groupe (source: 8^{ème} baromètre Alma Consulting Group sur l'absentéisme en France publié en septembre 2016 – Taux d'absentéisme de 4,55% en France en 2015).

En 2016, le taux d'absentéisme global en Europe (y compris maladie et accidents du travail et de trajet) s'est élevé à 1,62%. En France, il est de 1,54%. Il correspond au nombre total de jours d'absence pour

maladie, accident du travail ou de trajet ou maladie professionnelle divisé par le nombre de jours ouvrés théoriques dans l'année.

17.1.3 Relations sociales

Le Groupe accorde une place importante au dialogue social, notamment dans le cadre des négociations avec les instances représentatives du personnel.

Inside Secure dispose d'une délégation unique du personnel avec 3 titulaires et 1 suppléant. Les dernières élections ont eu lieu en septembre 2015 et des élections partielles ont eu lieu en janvier 2017 afin de pourvoir aux sièges vacants. L'ensemble des membres élus du comité d'entreprise appartiennent au syndicat FO.

La Société a procédé à une réorganisation de ses activités en 2016, en ce compris un plan de restructuration. Ces opérations ont fait l'objet en France de différentes procédures d'information/consultation des comités d'entreprise d'Inside Secure (et de son ex-filiale Vault-IC France) ainsi que d'une procédure d'information du CHSCT d'Inside Secure (et du CHSCT de son ex-filiale Vault-IC France).

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) seront menées au cours du 1^{er} trimestre 2017

Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2016, un accord collectif et deux avenants aux accords collectifs ont été signés avec les instances représentatives du personnel d'Inside Secure :

- Accord collectif majoritaire portant plan de sauvegarde de l'emploi signé le 02 mai 2016 ;
- *avenant au règlement du PEE signé le 02 mars 2016* - Cet avenant a pour objet de mettre à jour le PEE avec les nouvelles dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » ;
- *Avenant à l'accord d'intéressement du 22 juin 2015 signé le 23 juin 2016*- (cet avenant a pour objet de déterminer les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2016).

Œuvres sociales

La Société cotise aux œuvres sociales des instances représentatives du personnel en France dans le cadre des dispositions légales prévues à cet effet. Des budgets au profit des œuvres sociales des structures étrangères sont également en place. Ces œuvres sociales couvrent, pour tout ou partie, la participation des salariés à des activités sportives, culturelles, événementielles et musicales, principalement.

17.1.4 Santé et sécurité

La Société travaille au quotidien avec les membres du CHSCT pour respecter et garantir de bonnes conditions de travail à ses collaborateurs. La Société se conforme aux dispositions légales dans ce domaine. Il n'existe pas d'accord collectif en matière de santé et sécurité.

(données pour l'Europe)	Europe		Dont France	
	2015	2016	2015	2016
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	0	0	0	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	1	0	1
Nombre d'accidents de trajet	1	0	1	0
Nombre de cas de maladies professionnelles	0		0	0
Taux de fréquence	2,04	5,39	3,40	5,59
Taux de gravité	0,24	0,03	0,58	0,03

Le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées ayant servi à établir les taux de fréquence et de gravité est fondé sur un format théorique de 39 heures par semaine pour tous les types de contrats.

17.1.5 Formation

La formation professionnelle au sein du Groupe

Le plan de formation annuel vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et à proposer des formations qui participent au développement des compétences métier.

Les formations organisées par le Groupe sont le plus souvent techniques et touchent aux compétences métier. Ces actions sont essentielles pour acquérir les compétences à la pointe des évolutions techniques et technologiques nécessaires pour répondre aux spécificités des marchés sur lesquels la Société se positionne. Elles répondent également à l'accompagnement de l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi ces actions doivent être réalisées dans les meilleurs délais avec les meilleurs experts / formateurs du domaine.

D'autres formations visent à développer des compétences transversales. Parmi celles-ci, on peut citer : (i) apprendre à travailler de façon transverse dans un environnement international multi-sites où le challenge ainsi que la satisfaction des clients sont au premier plan, ou (ii) poursuivre le développement des compétences en langues notamment en anglais, nécessaires à l'environnement international de la Société.

En 2016, la définition plus la mise en œuvre du repositionnement stratégique du Groupe accompagné d'une réorganisation du Groupe ont conduit à adapter les plans de formation autour de deux axes principaux :

- accompagner les salariés dans les évolutions métiers attendues par le biais de bilans de compétences ; et
- permettre l'adéquation des compétences avec les évolutions technologiques liées à l'activité du Groupe.

L'objectif du Groupe demeure que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier d'au moins une action de formation par an.

Les partenariats de formation

Le Groupe a régulièrement recours à des actions externes de formation organisées avec des écoles et organismes conventionnés sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres. Ils deviennent alors de véritables partenaires avec lesquels le Groupe travaille pour apporter les réponses aux besoins d'acquisition de connaissances et de développement de compétences. Le recours aux formations in situ avec un programme spécifique et ciblé sur les attentes opérationnelles est privilégié.

Le partage des connaissances

La formation au sein du Groupe passe également par le partage d'expérience formalisé par l'organisation de formations internes. Ces formations internes occupent une place importante et la Société reconnaît ce transfert de savoir en formant ses formateurs internes sur les aspects pédagogiques. La professionnalisation des formateurs internes compte parmi les priorités.

L'évaluation de la formation

La formation constituant un investissement important pour le Groupe, la mesure de son efficacité est indispensable. L'évaluation reste le plus souvent encore celle du participant sur l'action de formation suivie. Cette évaluation est certes essentielle, mais non suffisante. C'est pourquoi le Groupe souhaite mettre en place progressivement une évaluation de l'acquisition des connaissances des stagiaires par les formateurs.

Nombre d'heures de formation

Au cours de l'exercice 2016, la Société a mis en œuvre en Europe 776 heures de formation externes.

Suite au plan de sauvegarde de l'emploi mise en œuvre en France en 2016, la Société a également validé des formations pour les salariés licenciés qui représente un volume de 3 464 heures de formation externe sur la période 2016 à 2018.

Compte tenu du contexte de la Société en 2016 peu de formations ont été réalisés. En effet, dans un contexte de PSE et de transferts d'un grand nombre de salariés il a été difficile de mettre l'accent sur la partie formation.

17.1.6 Egalité de traitement

17.1.6.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Groupe a pour objectif de rester vigilant sur l'égalité de traitement des salaires entre les hommes et les femmes à compétences et expériences équivalentes. Pour cela, il s'assure de l'égalité de rémunération à l'embauche et contrôle les enveloppes salariales pour s'assurer que les augmentations de salaires bénéficient dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

En 2015, le Groupe est même allé au-delà en initiant des négociations avec ses représentants syndicaux qui ont abouti à la signature le 8 décembre 2015 d'un accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de quatre thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.

Salaires de base annuel moyen en France au 31 décembre 2016 (hors primes d'ancienneté) :

Femmes		Hommes	
Cadres	ETAM	Cadres	ETAM
63 656	34 857	76 322*	35 595

**hors rémunération du président du directoire (mandataire social non salarié)*

L'écart de salaire pour les cadres résulte principalement de la difficulté pour l'entreprise de recruter du personnel féminin pour les postes de management dans son secteur d'activité.

17.1.6.2 Politique de lutte contre les discriminations

La Société lutte contre toute forme de discrimination liée à des considérations d'ordre personnel.

Pour ce faire elle a mis notamment en œuvre en France les mesures suivantes :

- Mention sur les annonces de recrutement de l'accessibilité du poste aux salariés handicapés
- Suivi mensuel de l'égalité d'accès à la formation aux femmes et aux hommes
- Incitation des managers à veiller lors de l'élaboration du plan de formation de leur équipe à un accès pour tous à la formation

17.1.6.3 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe ouvre l'ensemble de ses postes à tout salarié sans aucune discrimination. Malgré cette politique, le Groupe estime qu'il compte encore un nombre insuffisant de travailleurs handicapés si bien qu'il a mis en place en accord avec l'Agefiph des solutions pour répondre à ses obligations dans ce domaine. L'appel à des sociétés externes employant des travailleurs handicapés dans le domaine des fournitures de bureau notamment est un dispositif retenu par le Groupe.

17.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Comme le précise le code d'éthique qui a été diffusé par courrier électronique à l'ensemble des salariés du Groupe et qui est remis à chaque nouveau salarié embauché, le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales et internationales, et s'engage notamment à respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la prohibition du travail des enfants ou au travail forcé. Le Groupe veille notamment à ce que ses partenaires commerciaux souscrivent aux mêmes engagements.

De même, Inside Secure respecte le droit des salariés de s'engager, à titre personnel, dans des activités politiques, de soutenir les causes de leur choix ou d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

17.2 Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Au cours des trois derniers exercices et entre le 1^{er} janvier 2017 et la date de dépôt du Document de Référence, la Société a attribué 1 503 934 options de souscription d'actions de la Société (« Options ») et 599 499 actions gratuites (« AGA ») aux dix salariés du Groupe qui détiennent le plus grand nombre d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions de la Société allouées lors des exercices concernés (ensemble, les « Droits »).

	<u>2014</u>		<u>2015</u>		<u>2016</u>		<u>Du 1^{er} janvier 2017 à la date de dépôt du Document de Référence</u>	
	<u>Options</u>	<u>AGA</u>	<u>Options</u>	<u>AGA</u>	<u>Options</u>	<u>AGA</u>	<u>Options</u>	<u>AGA</u>
Date de l'assemblée	26 juin 2014		26 juin 2014			16 décembre 2016		
Date du directoire	22 juillet 2014 28 août 2014		23 mars 2015			16 décembre 2016		
Nombre de Droits consentis aux dix salariés du Groupe dont le nombre de Droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global)	398 934	0	0	128 499	1 060 000	471 000	45 000	0
Nombre total de Droits exercés/levés/acquis par les dix salariés du Groupe dont le nombre de Droits ainsi exercés/levés/acquis est le plus élevé	56 260	53 210	0	12 500	0	10 533	0	0

17.3 Participations et stock-options des mandataires sociaux

A la date de dépôt du Document de Référence, la participation directe et indirecte des membres du directoire et du conseil de surveillance ainsi que le nombre de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Nombre d'actions susceptibles de résulter de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ⁽¹⁾	Total
Amedeo D'Angelo	309 000	864 000	1 173 000
Richard Vacher Detournière	139 600	277 506	417 106
Patrick Schwager Jones	4	0	4
Alex Brabers	4	0	4
Jean Schmitt	2 034	0	2 034
Muriel Barnéoud	0	0	0
Catherine Blanchet	4 200	0	4 200
Total	454 842	1 141 506	1 596 348

- (1) Une ventilation détaillée de ces valeurs mobilières et droits figure à la section 15.3 « Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux » ci-dessus et une description détaillée des termes de chacun de ces plans figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacune des valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société.

17.4 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date de dépôt du Document de Référence, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment section 21.1.4 « Capital potentiel »).

Au 31 décembre 2016, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était égale à 0.

17.5 Contrats d'intéressement et de participation

Le 22 juin 2015, la Société a conclu un accord d'intéressement avec son comité d'entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Le 20 février 2006, la Société a conclu un accord collectif instituant un plan d'épargne entreprise, renouvelable par tacite reconduction annuellement.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Voir tableau figurant à la section 21.1.7 « *Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2014* » du Document de Référence.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance

Voir tableau figurant à la section 21.1.7 « *Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2014* » du Document de Référence.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

A la date de dépôt du Document de Référence, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

L'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ayant instauré un droit de vote double de plein droit, sauf clause contraire des statuts, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 a été convoquée à l'effet de se prononcer notamment sur une modification des statuts pour ne pas instituer un tel droit de vote double. Cette résolution ayant été adoptée par l'assemblée générale, tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est désormais expressément écarté par les statuts de la Société.

18.4 Contrôle de la Société

A la date de dépôt du Document de Référence, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce. La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société

La Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

18.7 Informations requises par l'article L. 225-103 du code de commerce

18.7.1 Structure du capital de la Société

Voir tableau figurant à la section 21.1.4.2. « *Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2014* » du présent Document de Référence.

18.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

18.7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir tableau figurant à la section 21.1.4.2. « *Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2014* » du présent Document de Référence.

18.7.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

18.7.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

18.7.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance de tels accords.

18.7.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Voir section 21.2. « *Acte constitutif et statuts* » du présent Document de Référence.

18.7.8 Pouvoirs du directoire concernant l'émission ou le rachat d'actions

Voir section 21.1. « *Capital social* » du présent Document de Référence.

18.7.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Il est par ailleurs précisé que deux des trois contrats mentionnés à la section 18.7.9 du document de référence de l'année 2015 (Core License agreement entre Atmel Corp et la Société du 30 septembre 2010 et Patent Licence Agreement entre Atmel Corp et Cryptography Research, Inc. en date du 12 août 2009) ont été transférés, avec l'accord des cocontractants, dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs d'Inside Secure à WISeKey en septembre 2016.

18.7.10 Indemnités de départs des membres du directoire

Voir section 15.1. « *Rémunération des mandataires sociaux* » du présent Document de Référence.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions intra-groupe

Les refacturations entre la Société et ses filiales (ou, le cas échéant, entre ses filiales entre elles) font l'objet de conventions régissant la nature et les conditions de refacturation des dépenses et des charges. La Société est la principale société opérationnelle du Groupe, ses filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à la Société mère (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs) à des prix respectant les principes de pleine concurrence.

19.2 Opérations avec les apparentés

Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 37 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

19.3 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale

Aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice 2016, entre un dirigeant de la Société ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale.

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1 Informations financières historiques

Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre 2015 (*)	2016
Chiffre d'affaires	7	26 920	49 944
Coût des ventes		(11 935)	(8 951)
Marge brute		14 985	40 993
Frais de recherche et développement	28	(10 646)	(15 257)
Frais commerciaux et de marketing		(10 657)	(11 348)
Frais généraux et administratifs		(9 781)	(8 058)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	29	(2 407)	(4 216)
Résultat opérationnel		(18 507)	2 114
Produits / (charges) financiers, nets	32	(808)	(684)
Résultat avant impôts		(19 315)	1 430
Produit / (charge) d'impôts sur le résultat	33	(335)	(1 695)
Résultat net des activités poursuivies		(19 650)	(265)
Résultat net des activités non poursuivies	35	(24 933)	12 609
Résultat net consolidé		(44 583)	12 344
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		(44 583)	12 344
Intérêts non contrôlés		-	-
Résultat par action :	34		
Résultat net par action		(1,29)	0,30
Résultat net dilué par action		(1,29)	0,30
Résultat net des activités poursuivies par action		(0,57)	(0,01)
Résultat net dilué des activités poursuivies par action		(0,57)	(0,01)
Résultat net des activités non poursuivies par action		(0,72)	0,31
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action		(0,72)	0,31

(*) Le résultat net de l'activité semi-conducteurs non poursuivie (voir note 1), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
Résultat net consolidé	(44 583)	12 344
Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités poursuivie	72	(98)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités non poursuivie	179	(244)
Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	252	(342)
Couverture des flux de trésorerie (uniquement activité poursuivie)	695	(68)
Différences de conversion activités poursuivie	(407)	(3 890)
Différences de conversion activités non poursuivie	752	970
Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat	1 040	(2 988)
Autres éléments du résultat global	1 292	(3 330)
Total du résultat global	(43 291)	9 014
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	(43 291)	9 014
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	(43 291)	9 014

Bilan Consolidé – Actif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Goodwill	8	20 873	18 773
Immobilisations incorporelles	9	15 760	6 534
Immobilisations corporelles	10	1 744	1 523
Autres actifs non courants	16	19 022	5 361
Total des actifs non courants		57 399	32 191
Stocks	13	7 943	65
Clients et comptes rattachés	14	8 282	8 630
Obligations remboursables en actions	15	-	11 648
Autres actifs courants	16	12 765	4 845
Instruments financiers dérivés actifs	12	275	90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	16 434	27 081
Total des actifs courants		45 699	52 358
Total de l'actif		103 097	84 549

Bilan Consolidé – Passif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Capital	18	18 218	22 023
Primes d'émission	18	226 518	228 029
Autres réserves	20	15 250	12 493
Report à nouveau	20	(166 635)	(211 218)
Résultat		(44 583)	12 344
Capitaux propres part du Groupe		48 767	63 670
Intérêts non contrôlés		-	-
Total des capitaux propres		48 767	63 670
Passif sur accord de licence et activités transférées - Part long terme	22	1 907	-
Dettes financières - Part long terme	23	11 806	128
Avances remboursables	24	5 056	-
Engagements de retraite	25	993	336
Total des passifs non courants		19 762	465
Passif sur accord de licence et activités transférées - Part court terme	22	6 486	-
Instruments dérivés passifs	12	324	193
Fournisseurs et dettes rattachées	21	17 232	11 524
Dettes financières - Part court terme	23	6 558	670
Provisions pour autres passifs	26	689	4 308
Produits constatés d'avance	27	3 278	3 719
Total des passifs courants		34 568	20 414
Total du passif		54 330	20 879
Total du passif et des capitaux propres		103 097	84 549

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlés	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat			
Au 1er janvier 2015	18 020	225 820	13 494	(166 635)	90 699	-	90 699
Résultat de l'exercice	-	-	-	(44 583)	(44 583)	-	(44 583)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	252	-	252	-	252
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	695	-	695	-	695
Différences de conversion	-	-	345	-	345	-	345
Total des autres éléments du résultat global	-	-	1 292	(44 583)	(43 292)	-	(43 292)
Plans d'actionnariat salarié							
Paielements fondés sur des actions	-	-	478	-	478	-	478
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	18	-	-	-	18	-	18
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de financement en fonds propres (note 16)	180	698	(43)	-	835	-	835
Actions propres	-	-	29	-	29	-	29
Au 31 décembre 2015	18 218	226 518	15 250	(211 218)	48 767	-	48 767
Au 1er janvier 2016	18 218	226 518	15 250	(211 218)	48 767	-	48 767
Résultat de l'exercice	-	-	-	12 344	12 344	-	12 344
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	(342)	-	(342)	-	(342)
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	(68)	-	(68)	-	(68)
Différences de conversion	-	-	(2 921)	-	(2 921)	-	(2 921)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	(3 331)	12 344	9 013	-	9 013
Plans d'actionnariat salarié							
Paielements fondés sur des actions	-	-	627	-	627	-	627
Souscription de BSA	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	5	-	-	-	5	-	5
Opérations sur capital (Note 18)	3 800	1 511	-	-	5 311	-	5 311
Ligne de financement en fonds propres (note 18)	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(53)	-	(53)	-	(53)
Au 31 décembre 2016	22 023	228 029	12 493	(198 874)	63 670	-	63 670

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers de dollars		Exercice clos le	
	Notes	31 décembre 2015 (*)	31 décembre 2016
Résultat net des activités poursuivies		(19 650)	(265)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	1 097	1 189
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	10 590	3 997
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes	14	(311)	(136)
Résultat financier		808	684
Résultat sur cessions d'actifs		617	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		478	627
Variations de la provision pour engagements de retraite		(104)	(793)
Charge d'impôts sur le résultat		335	1 694
Variations des provisions pour risques	26	(26)	828
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par les activités poursuivies		(6 166)	7 824
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par les activités non poursuivies		(11 110)	(3 766)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement		(17 276)	4 058
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	13	58	41
Clients et comptes rattachés	14	3 197	(1 557)
Autres créances	16	570	(194)
Crédit d'impôt recherche et subventions	15	(3 405)	(2 918)
Fournisseurs et dettes rattachées	16	1 081	1 160
Autres dettes	16	(3 177)	(1 911)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	35	(6 097)	6
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement		(7 773)	(5 373)
Flux de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		(25 049)	(1 315)
Intérêts reçus / (payés)		(32)	(95)
Impôts sur le résultat payés		(18)	(194)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		(25 099)	(1 604)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise		(225)	-
Cession (acquisition) de titres de participation mis en équivalence	39	165	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10	(438)	(164)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(98)	(32)
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	35	(592)	2 082
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 187)	1 886
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits des opérations sur le capital	18	870	5 311
Avances remboursables	24	(263)	(273)
Financement du crédit d'impôt recherche	16	5 946	5 833
Location-financement - remboursement de la part en capital		(330)	(346)
Rachat d'actions propres		28	(54)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		6 252	10 471
Variation de trésorerie nette		(20 034)	10 753
Trésorerie disponible à l'ouverture		36 315	16 434
Effet des variations des cours de change		129	69
Impact de change des activités non poursuivies	35	24	(175)
Trésorerie disponible à la clôture	17	16 434	27 081

(*) Les flux de trésorerie de l'activité semi-conducteurs non poursuivie (voir note 1), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et événements significatifs de la période

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire de la Société le 17 février 2017.

Réorganisation des activités du Groupe

Le 25 février 2016, la Société a annoncé son désengagement de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs ainsi qu'un redimensionnement des opérations nécessitant une restructuration de ses effectifs et de son organisation.

La cession de l'activité semi-conducteurs a été finalisée le 20 septembre 2016. Le périmètre de la transaction comprend la cession des produits, des technologies, des contrats clients et de certains brevets. Plus généralement, il porte également sur la cession des actifs liés au développement et à la commercialisation de circuits intégrés sécurisés ainsi qu'au personnel dédié à cette activité (R&D, ventes, marketing et support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'Inside Secure centrées sur l'Internet des Objets, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et l'accès sécurisé.

L'activité semi-conducteurs constituant une branche complète d'activité, le résultat de cette activité sur la période jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat de cession ont été isolés sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies ».

Le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

La restructuration a conduit à réduire les effectifs du Groupe, en France et dans différents pays où le Groupe est présent. Au 31 décembre 2016, ce plan est finalisé et tous les coûts ont été comptabilisés. Le coût de la restructuration est décrit dans la note 29.

Augmentation de capital

En avril 2016, Inside Secure a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 5,5 millions de dollars, prime d'émission incluse, après imputation des frais relatifs à cette opération (voir note 18).

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) et des obligations remboursables en actions détenues qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe. La monnaie fonctionnelle d'Inside Secure Corporation (Etats-Unis) et Metaforic Corp. (Etats Unis) est le dollar US, le dollar singapourien était la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure (Asia) Pte. Ltd. (société cédée au cours de l'exercice dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs), la livre sterling est la monnaie fonctionnelle de Inside Secure UK Ltd. et de Metaforic UK Ltd., l'euro est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure B.V, Inside Secure Amsterdam B.V et Inside Secure Oy et était la monnaie fonctionnelle de Vault-IC France SAS (société cédée au cours de l'exercice dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs), le Yen est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure K.K.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

<u>Dollar / euro</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taux de clôture	1,0887	1,0541
Taux moyens	1,1096	1,1066

2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 à l'exception des éléments ci-dessous :

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2016 :

- Améliorations IFRS, cycle 2010-2012

- Améliorations IFRS, cycle 2012-2014
- Amendements d'IAS 16 – Immobilisations corporelles et d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles: Clarification des méthodes d'amortissement acceptables
- Amendements d'IAS 1 – Présentation des états financiers : Précisions concernant la matérialité et la pertinence

Les normes, amendements et interprétations appliqués depuis le 1er janvier 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1er janvier 2016 mais pouvant être anticipée :

- IFRS 9, Instruments financiers – Classification des actifs et passifs financiers
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 16, Contrats de location

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016. Le Groupe effectuera une évaluation de leurs impacts éventuels dans les comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2017.

2.2 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les ajustements éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

2.3 Information sectorielle

Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs (voir note 1) le Groupe n'a plus qu'une seule activité « Sécurité mobile ». Par conséquent, la performance du Groupe est désormais analysée par les décideurs

opérationnels au niveau consolidé en considérant un seul secteur opérationnel (« Sécurité Mobile »). Les décideurs opérationnels sont les membres du directoire, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. Le directoire est composé de cadres dirigeants du Groupe.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

2.5 Dépréciation des actifs non financiers et détermination des unités génératrices de trésorerie retenues

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs non financiers à l'exception de certaines immobilisations incorporelles dédiées à des produits spécifiques (voir note 2.8), sont regroupés en unités

génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins de réaliser des tests de dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill sont affectés sont ceux susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill. La direction du Groupe a déterminé les unités génératrices de trésorerie comme étant les secteurs d'activité qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Dans le cadre de sa réorganisation en 2013 autour de deux divisions opérationnelles (« Sécurité mobile » et « Transactions sécurisées »), le Groupe a recentré ses activités autour d'une plate-forme de recherche et développement et de production commune et d'une force de ventes globale. Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs le Groupe a conservé une seule division, « Sécurité Mobile », qui est considérée comme constituant une unité génératrice de trésorerie unique.

(b) Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances de licences de propriété intellectuelle immobilisées correspondent aux licences qui ont été transférées au Groupe dans le cadre d'acquisitions et représentent les redevances à percevoir au titre de technologies développées et licenciées antérieurement à la date du transfert. Le portefeuille de redevances de licences de propriété intellectuelle à percevoir est reconnu comme un actif incorporel dans la mesure où l'effort commercial et technologique a été réalisé par l'entité acquise avant le regroupement. Cet actif incorporel est amorti au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

(c) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie.

Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne "Frais de recherche et développement" lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études et de conception de produits en cours de développement, ou en "Coûts des ventes" lorsqu'elles sont utilisées dans le processus de production.

(d) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées – sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2015, les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables étaient inscrites à l'actif dans la mesure où le Groupe disposait des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point de certains programmes de développement précisément définis et qu'il bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre. Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables étaient destinées à l'activité semi-conducteurs. Dans le cadre de la cession de cette activité au cours de l'exercice 2016, cet actif a été transféré à l'acquéreur.

2.7 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple. Son siège social à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence en France, abrite les fonctions de direction générale et de support du Groupe, ainsi qu'une partie des équipes de ventes et marketing et de recherche et développement.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations et agencements 5 à 15 ans
- Matériels informatiques et R&D 1 à 3 ans
- Matériels et outillages industriels 1 à 5 ans
- Mobilier et matériels administratifs 3 à 8 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

2.8 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs, le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, « Sécurité mobile » (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.9 Actifs financiers

2.9.1 Catégories

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances, ou actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction du Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers disponibles à la vente.

2.9.2 Evaluation

Les variations de juste valeur des actifs financiers libellés en devises (certains actifs financiers du Groupe sont libellés en euros) résultant des différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne "Produits / (charges) financiers, nets" à l'exception des variations de juste valeur des actifs financiers se rapportant à des activités opérationnelles tels que les comptes clients qui sont présentées au sein du résultat opérationnel.

2.9.3 Dépréciation

Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation est évalué en prenant en compte la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt initial. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est ainsi diminuée et le montant de la dépréciation est enregistré au compte de résultat en fonction de la nature du prêt.

Si au cours de la période suivante le montant de la dépréciation vient à diminuer et que cette diminution peut être liée de manière objective à un événement survenu après que la dépréciation a été enregistrée, une reprise est enregistrée au compte de résultat sur la même ligne que la comptabilisation initiale.

2.9.4 Obligations remboursables en actions

Le 20 septembre 2016, la Société a finalisé la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey. À la réalisation de l'accord, la Société s'est vue attribuer, pour paiement partiel du prix, des obligations remboursables en actions cotées de la société WISeKey International Holding Ltd pour un montant nominal de 11 000 millions CHF (11 287 millions de dollars). Les obligations ont une échéance de neuf mois et peuvent être converties, à l'issue d'une période de deux mois suivant leur attribution, en actions WISeKey, librement négociables, moyennant une décote minimale de 10% sur le prix moyen pondéré

par les volumes des quinze jours de bourse précédant la date de conversion. Par exception, WISeKey a le droit de rembourser en numéraire les obligations non converties, et la Société peut demander, 20 jours avant le terme de l'emprunt obligataires, le remboursement en numéraire pour un maximum de 30% du montant des obligations émises. Pour les impacts sur la performance financière du Groupe, voir note 15.

Au sens de la norme IAS 39, ces obligations constituent des instruments hybrides (incluant un contrat hôte et des dérivés incorporés multiples). Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme de comptabiliser la totalité de l'instrument à la juste valeur par résultat, sans qu'il soit nécessaire de distinguer les dérivés incorporés du contrat hôte. Par conséquent, le Groupe évalue et comptabilise à chaque clôture ces obligations convertibles sur la base de leur juste valeur, les variations de juste valeur d'une période à l'autre étant constatées au compte de résultat sur la ligne « Produits / Charges financiers, nets ». Dans la mesure où ces instruments ont été souscrits à l'occasion de la remise en échange d'une activité et dans la mesure où ces obligations convertibles ne sont pas cotées sur un marché actif, le Groupe évalue la juste valeur de ces obligations convertibles en utilisant un modèle d'évaluation d'options (niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur selon IFRS 13).

2.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 12. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	19	71	90
Obligations remboursables en actions	-	11 648	-	11 648
Total actifs	-	11 667	71	11 738
Passifs				
Dérivés de trading	-	98	54	152
Dérivés de couverture	-	-	40	40
Total passifs	-	98	94	193

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	184	91	275
Total actifs	-	184	91	275
Passifs				
Dérivés de trading	-	204	46	250
Dérivés de couverture	-	-	74	74
Total passifs	-	204	120	324

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et l'obligation remboursable en actions.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatif ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3. Cette catégorie comprend les options d'achats ou de ventes de devises.

2.11 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

2.12 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan, en "Dettes financières – Part court terme".

2.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

2.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si

l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Dettes financières

Les dettes financières comprennent des découverts bancaires classés en passifs courants. Les dettes financières incluent également les locations financement.

2.16 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

2.17 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des "Frais de recherche et développement" au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des "Frais de recherche et développement" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en déduction des frais de recherche et développement) lorsque l'organisme octroyant l'avance a confirmé la dispense de remboursement. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des

services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.20 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé avant impôt pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en "Produits / (charges) financiers, nets".

2.21 Passif sur accord de licence

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe avait repris des accords de licences de propriété intellectuelle nécessaires au développement et à la production de produits existants ou futurs. Le Groupe avait procédé à une estimation de ces accords de licence sur la base de leur juste valeur dans des conditions normales de marché à la date d'acquisition. Lorsque les redevances à verser contractuellement excédaient leur juste valeur, le Groupe enregistrait un passif sur accord de licence correspondant à la valeur actualisée de la différence entre la meilleure estimation des redevances à verser sur la base du contrat et des ventes projetées et la juste valeur. Le passif sur accord de licence était repris au compte de résultat dans la ligne "Coût des ventes", sur la base du rapport entre le nombre d'unités vendues au cours de l'exercice utilisant cette propriété intellectuelle et le nombre total estimé d'unités vendues. Les hypothèses relatives aux estimations de vente étaient revues de manière régulière.

Dans la cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, les passifs sur accord de licence ont été transférés à l'acquéreur. Par conséquent, au 31 décembre 2016 les passifs sur accords de licence ne figurent plus au bilan du Groupe.

2.22 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après.

Le Groupe commercialise des logiciels, des services et des éléments de propriété intellectuelle, et, historiquement jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs, des circuits intégrés :

(a) Reconnaissance du revenu – Activités de services

Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque que le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Les licences d'utilisation de logiciels ne nécessitant pas de développements spécifiques sont constatées en chiffre d'affaires lors de la cession du droit d'utilisation de la licence ou en accord avec les termes contractuels spécifiques.

Les revenus correspondant aux activités de développement de plateformes logicielles spécifiques sont reconnus selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements selon un critère appliqué de manière systématique. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probable et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable.

(b) Reconnaissance du revenu – Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables. Les redevances fixes sont reconnues linéairement sur les périodes contractuelles au cours desquelles ils ont été générés. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients et sont donc par définition difficiles à estimer. De façon à rattacher les produits aux périodes correspondantes, le Groupe s'appuie principalement sur les confirmations reçues des clients. En général, les confirmations sont reçues des clients dans le trimestre suivant la livraison des produits.

(c) Reconnaissance du revenu – Maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant des mises à jour périodiques et une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations.

(d) Reconnaissance du revenu – Vente de brevets

Le développement de technologies peut donner lieu à la vente de brevets, alternativement à la concession de licences d'exploitation de ceux-ci. La cession de brevet est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'elle constitue une transaction ordinaire et que la propriété et les risques et avantages associés ont été transférés en totalité à l'acquéreur.

(e) Contrats à éléments multiples

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

(f) Reconnaissance du revenu – Vente des circuits intégrés

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque et de propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix est fixe et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.

(g) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

(h) Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

2.23 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des coûts des produits, solutions et services vendus, des redevances et autres coûts directs attribuables.

2.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 34.

2.25 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

3. Gestion du risque financier

3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

(a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1., la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen, de 1,01dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2016 qui était de 1,11 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre 2016		
	au taux moyen 2016	au taux moyen 2016 -10%*	relative au taux de change
Chiffre d'affaires	49 944	49 656	(288)
Marge brute	40 993	40 705	(288)
Frais de recherche et développement	(15 257)	(14 106)	1 151
Frais commerciaux et de marketing	(11 348)	(10 359)	989
Frais généraux et administratifs	(8 058)	(7 417)	641
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(4 216)	(4 216)	-
Résultat opérationnel	2 114	4 607	2 493

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 493 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 493 milliers de dollars.

Suite à la vente de l'activité semi-conducteurs l'exposition du bilan du Groupe a fortement diminué et est considéré désormais comme non matérielle.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

(c) Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

Le Groupe a eu recours à des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme n'étaient plus comptabilisées au bilan. La Société a mis fin en juin 2016 à ces contrats et le Groupe n'a en conséquence plus recours à des contrats d'affacturage.

(d) Risque sur obligations

Au 31 décembre 2016, la Société détient des obligations remboursables en actions WISeKey pour une valeur de 11 648 milliers de dollars (voir note 15).

Le contrat obligataire comporte des mécanismes de réduction du risque de volatilité du cours de bourse avant conversion (à la hausse et à la baisse). Néanmoins, le titre WISeKey demeure peu liquide à ce jour, ce qui pourrait prolonger la durée de conservation des titres après conversion et exposer le Groupe ainsi à un risque sur actions post-conversion.

3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus des ventes de produits et de solutions, des redevances de licences et des ventes de brevets. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients (transfert des risques) et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances, le Groupe ne dispose généralement des confirmations formelles du niveau des ventes réalisées par les clients que dans le trimestre suivant les livraisons des produits. La détermination du correct montant de revenu à reconnaître implique certains

jugements et estimations que la direction du Groupe estime raisonnables, mais les données réelles peuvent différer de ces estimations.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, et à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

(c) Passif sur accord de licence

Le passif sur accord de licence était relatif à des accords de licence repris dans le cadre de regroupements d'entreprises à des conditions différentes des conditions de marché à la date d'acquisition. Ce passif était reconnu initialement pour sa juste valeur ce qui requerrait certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe a réévalué la valeur de ce passif sur accord de licence pouvant conduire à constater une provision supplémentaire ou une reprise de provision. Au 31 décembre 2016, suite à la cession de l'activité semi-conducteurs ce passif a été transféré à l'acquéreur et ne figure plus au bilan du Groupe.

(d) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés selon l'UGT définie ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 11,5% en 2016 (12,5% en 2015). Les flux de trésorerie au-delà de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2 %. Au 31 décembre 2016, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin de déterminer si une diminution de 20% des cash flows nets prévisionnels sur les deux dernières années du plan d'affaires à 5 ans (2020 et 2021) et au-delà conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour l'UGT.

(e) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

(f) Juste valeurs des dérivés et autres instruments financiers.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que l'obligation remboursable en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner une variété de méthodes et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

(g) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2016 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

5. Regroupement d'entreprises et transfert d'activité

5.1 Regroupement d'entreprises

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition.

5.2 Transfert d'activité

Le 30 juin 2015, la Société a transféré des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'Inside Secure à la société Presto Engineering Inc. Dans le cadre de cet accord, Presto Engineering fournit à Inside Secure des prestations de services liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Cette opération avait conduit à la constatation d'un passif pour un montant de 6 850 milliers de dollars au 31 décembre 2015. Dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 ce passif a été transféré à l'acquéreur. Cette opération est présentée en note 1.

6. Informations sectorielles

Consécutivement à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, qui était l'un de ses deux secteurs opérationnels, le Groupe n'opère plus que sur un seul secteur d'activité, le secteur opérationnel « Sécurité Mobile ».

Le Secteur « Sécurité mobile » regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au directoire en charge de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées aux investisseurs incluent des mesures ajustées relatives aux activités poursuivies : la marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe, y compris l'amortissement accéléré des intérêts précomptés du financement du Crédit impôt Recherche (CIR).

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2016
Marge brute IFRS	14 985	40 993
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	1	1
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	9 151	3 529
Marge brute ajustée	24 137	44 523
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2 015	2 016
Résultat opérationnel IFRS	(18 507)	2 114
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	478	632
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	9 711	3 818
Amortissements accélérés des intérêts précomptés du financement du CIR (note 16)	-	482
Coûts de restructuration	904	3 849
Résultat opérationnel ajusté	(7 414)	10 895
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées au regroupement d'entreprises	1 288	1 369
EBITDA	(6 126)	12 264

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les années 2015 et 2016 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Asie	Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine	Amérique du Nord	Total
2016	20 496	7 742	21 706	49 944
2015	6 275	6 259	14 386	26 920

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou selon le lieu où la prestation de services est rendue, à l'exception des ventes aux trois principaux clients qui sont allouées en fonction de la localisation de leur siège social. Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats Unis s'élève à 20 308 milliers de dollars (7 965 milliers de dollars en 2015). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 368 milliers de dollars en 2016 (333 milliers de dollars en 2015).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 71% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2016 et 51% de son chiffre d'affaires pour l'année 2015.

Les clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client A	14 190	28%
Client B	11 798	24%
Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client C	3 335	12%

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des exercices 2015 et 2016 se détaille de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
Licences	10 251	20 763
Royalties	12 304	24 160
Maintenance, accords de développement et autres	4 364	5 021
Chiffre d'affaires consolidé	26 920	49 944

Le Groupe s'appuie sur son expertise en matière de recherche et développement, sur la propriété intellectuelle développée en interne et sur ses brevets pour générer des revenus de développements, de redevances et de licences.

8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
goodwill au 1er janvier	24 623	20 873
Dépréciation du goodwill	(2 993)	-
Ecart de conversion et autres mouvements	(757)	(2 100)
Total	20 873	18 773

L'impact de change enregistré sur l'année 2016 est essentiellement dû à la part du goodwill dénommée en livre Sterling dont l'évolution depuis le 31 décembre 2015 est très significative.

Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans le paragraphe 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

Au 31 décembre 2015, compte tenu de la décision de céder certaines activités semi-conducteurs, la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable, la Société avait, par conséquent, comptabilisé une charge de dépréciation pour un montant de 2 993 milliers de dollars. Ainsi, le goodwill correspondant au segment « Transactions sécurisées » était intégralement déprécié au 31 décembre 2015.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies brevetées	Logiciels	Redevance de licences de propriété intellectuelle	Logiciels développés en interne	Technologies en développement	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015						
Montant à l'ouverture	10 545	1 047	11 146	712	5 003	28 453
Acquisitions	-	98	-	-	-	98
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(80)	(163)	-	-	-	(243)
Dépréciation	-	-	-	-	(484)	(484)
Dépréciation - segment Transactions Sécurisées	-	(82)	-	-	-	(82)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(3 138)	(449)	(7 682)	(712)	-	(11 982)
Montant net à la clôture	7 327	451	3 464	-	4 519	15 760
Au 31 décembre 2015						
Valeur brute	16 218	9 977	31 576	2 330	5 487	65 588
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 891)	(9 526)	(28 113)	(2 330)	(969)	(49 828)
Valeur nette	7 327	451	3 464	-	4 519	15 760
Exercice clos le 31 décembre 2016						
Montant à l'ouverture	7 327	451	3 464	-	4 519	15 760
Acquisitions	-	166	-	-	-	166
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(377)	135	-	-	-	(242)
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeurs nettes)	-	(27)	-	-	(4 519)	(4 546)
Amortissements	(1 964)	(106)	(2 534)	-	-	(4 604)
Montant net à la clôture	4 986	619	930	-	-	6 534
Au 31 décembre 2016						
Valeur brute	16 070	6 280	31 576	-	969	54 895
Amortissements et dépréciations cumulés	(11 084)	(5 661)	(30 646)	-	(969)	(48 361)
Valeur nette	4 986	619	930	-	-	6 534

Les dotations aux amortissements de 4 604 milliers de dollars pour l'exercice 2016 (11 982 milliers de dollars en 2015) ont été imputées dans les lignes "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing", et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

Dans le cadre la cession de l'activité semi-conducteurs, le Groupe a cédé des logiciels dédiés à cette activité ainsi que les technologies en développement correspondant aux projets financés par des avances remboursables.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Agencements et aménagement	Equipements	Matériel de bureau et informatique	Masques	Total
Au 31 décembre 2015					
Montant à l'ouverture	1 984	2 025	520	1 474	6 003
Acquisitions	89	645	450	-	1 183
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(1)	7	(10)	(150)	(153)
Dépréciation	(975)	(330)	(47)	(637)	(1 988)
Cessions (valeur nette)	(307)	(1 170)	243	-	(1 233)
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	493	(194)	-	-	299
Amortissements	(242)	(901)	(536)	(688)	(2 366)
Montant net à la clôture	1 041	83	620	-	1 744
Au 31 décembre 2015					
Valeur brute	2 258	1 313	1 203	946	5 720
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 217)	(1 231)	(583)	(946)	(3 976)
Valeur nette	1 041	82	620	-	1 744
Au 31 décembre 2016					
Montant à l'ouverture	1 041	82	620	-	1 744
Acquisitions	121	165	87	-	374
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(8)	(11)	(12)	-	(31)
Cessions (valeur nette)	(159)	33	(72)	-	(198)
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	214	-	-	-	214
Amortissements	(156)	(107)	(317)	-	(580)
Montant net à la clôture	1 053	163	307	-	1 523
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	1 749	271	1 341	-	3 361
Amortissements et dépréciations cumulés	(697)	(107)	(1 035)	-	(1 839)
Valeur nette	1 052	164	307	-	1 522

La dotation aux amortissements de 580 milliers de dollars pour l'exercice 2016 (2 366 milliers de dollars en 2015) a été imputée en "Coût des ventes", "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing" et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs corporels correspondants.

Les locations financements incluses dans les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Valeur brute	1 901	-
Amortissements cumulés	(1 356)	-
Valeur nette	545	-

11. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous:

Au 31 décembre 2016	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Actifs					
Instruments financiers dérivés	-	-	90	-	90
Autres actifs non courants	5 361	-	-	-	5 361
Autres actifs courants	4 845	-	-	-	4 845
Clients et comptes rattachés	8 630	11 648	-	-	20 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 081	-	-	-	27 081
Total	45 917	11 648	90	0	57 655
		Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs					
Dettes financières		798	-	-	798
Instruments dérivés		54	139	-	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-	-	11 524	11 524
Total		852	139	11 524	12 515
Au 31 décembre 2015					
	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Actifs					
Instruments financiers dérivés	-	-	275	-	275
Autres actifs non courants	19 022	-	-	-	19 022
Autres actifs courants	12 765	-	-	-	12 765
Clients et comptes rattachés	8 282	-	-	-	8 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 274	160	-	-	16 434
Total	56 343	160	275	0	56 778
		Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs					
Dettes financières et autres dettes		-	-	18 365	18 365
Instruments dérivés		46	278	-	324
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-	-	17 232	17 232
Total		46	278	35 597	35 921

12. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

	2015		2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	184	202	19	98
Achats à terme de devises - Trading	-	-	-	-
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	91	74	71	40
Options d'achat ou de vente de devises - Trading	-	46	-	54
Total	275	322	90	193
<i>Part courante</i>	275	322	90	193

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

La partie inefficace, comptabilisée au compte de résultat, provenant des instruments de couverture des flux de trésorerie représente une perte de 74 milliers de dollars (un gain de 40 milliers de dollars en 2015).

(a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2016, le montant notionnel des contrats de change à terme en cours s'élevait à 4 500 milliers d'euros (5 500 milliers d'euros en 2015).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2016, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

(b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2016, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 2 000 milliers d'euros (4 000 milliers d'euros en 2015).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2016, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises sont enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

13. Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Produits en cours et finis	14 747	65
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(6 805)	-
	7 943	65

Au 31 décembre 2015, les stocks comprenaient les produits correspondants à l'activité semi-conducteurs du Groupe. Au 31 décembre 2016, les stocks ont été cédés dans le cadre de la vente de l'activité semi-conducteur.

14. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Clients et comptes rattachés	8 469	8 682
Moins : provision pour clients douteux	(188)	(52)
Clients et comptes rattachés, nets	8 282	8 630

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Clients	8 190	7 422
Clients - factures à établir	647	1 628
Avoirs à émettre	(368)	(368)
Clients et comptes rattachés	8 469	8 682

Au 31 décembre 2016, 2 121 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
2015	8 190	4 064	1 939	1 120	575	119	374
2016	7 422	5 301	550	1 027	91	0	453

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1er janvier	(498)	(188)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(178)	-
Reprises de provisions utilisées	109	136
Reprises de provisions non utilisées	380	-
Au 31 décembre	(188)	(52)

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing" au compte de résultat.

Au 31 décembre 2016, 71% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés et des autres actifs courants est libellée en dollars (73% au 31 décembre 2015).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

Le Groupe avait mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement et de retard de paiement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme n'étaient plus comptabilisées au bilan. En juin 2016, la Société a dénoncé ces contrats et le Groupe ne fait plus appel à l'affacturage depuis. Tous les comptes courants et compte de réserves de garanties avec Natixis Factor ont été débouclés au 31 décembre 2016.

Le montant des créances cédées dont l'échéance était postérieure au 31 décembre 2015, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages était transférée ne figuraient pas à l'actif du bilan. Les contrats d'affacturage étant arrêtés, au 31 décembre 2016 il n'y a plus de créances cédées.

(en milliers de dollars)	2015	2016
Créances cédées et sorties de l'actif	4 039	-
Réserve de garantie	(230)	-
Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances	3 809	-

15. Obligations remboursables en actions

Le 20 septembre 2016, la Société a finalisé la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey. À la réalisation de l'accord, la Société s'est vue attribuer pour paiement partiel du prix des obligations remboursables en actions cotées de la société WISeKey International Holding Ltd pour un montant nominal de 11 000 milliers CHF (11 287 milliers de dollars). Les obligations ont une échéance de neuf mois et peuvent être converties, à l'issue d'une période de deux mois suivant leur attribution, en actions WISeKey, librement négociables, moyennant une décote minimale de 10% sur le prix moyen pondéré par les volumes des quinze jours de bourse précédant la date de conversion. Par exception, WISeKey a le droit de rembourser en numéraire les obligations non converties, et la Société peut demander, 20 jours avant le terme de l'emprunt obligataires, le remboursement en numéraire pour un maximum de 30% du montant des obligations émises.

Postérieurement à la clôture le Groupe a converti 20% du nominal et a commencé à céder une partie de ces actions sur le marché.

L'emprunt obligataire a été valorisé à sa juste valeur à la date d'attribution, soit 12 899 milliers de dollars et la différence avec la valeur nominale (soit 1 612 milliers de dollars) est venue augmenter le produit de cession de l'activité semi-conducteurs à la réalisation de l'opération. La juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à 11 648 milliers de dollars, en conséquence le Groupe a enregistré une charge financière (activités poursuivies) de 1 251 milliers de dollars (dont 560 milliers de dollars relatifs à l'effet de change).

16. Autres créances

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Dépôts et garanties	334	314
Crédit d'impôt recherche	18 008	3 174
Créances fiscales et de TVA	330	350
Créances clients à plus d'un an	247	1 458
Autres créances	103	66
Autres créances - Part non courante	19 022	5 361
Crédit d'impôt recherche	6 729	655
Charges constatées d'avance	2 442	1 094
Créances fiscales et de TVA	1 786	699
Autres créances	1 808	2 397
Autres créances - Part courante	12 764	4 845
Total Autres créances	31 786	10 206

La créance client à plus d'un an au 31 décembre 2016 est relative à un différé de paiement négocié à la signature du contrat et sera réglée en juillet 2018.

Le groupe avait procédé, au cours des exercices précédents et en 2016 à la cession-escompte de trois créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), relatives aux dépenses éligibles engagées au cours des années 2013, 2014 et 2015. Ces contrats ne permettant pas de décomptabiliser les créances considérées, la trésorerie reçue à ce titre avait donc été comptabilisée en contrepartie d'une dette bancaire (voir note 23).

En décembre 2016, les trois contrats conclus précédemment ont été renégociés avec l'établissement de crédit cessionnaire. Cette renégociation, sans impact sur la trésorerie, a permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le groupe, étant considéré comme marginal. Les créances cédées ont en conséquence été décomptabilisées pour un montant de 15 776 milliers de dollars et la dette bancaire a été diminuée de 17 468 milliers de dollars (voir note 23). Une créance vis-à-vis de l'établissement de crédit cessionnaire a été constatée pour un montant de 1 609 milliers de dollars, correspondant en substance à une retenue de garantie, et qui, compte tenu de son dimensionnement et des modalités de restitution au groupe, ne remet pas en cause le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages des créances cédées. Le Groupe a enregistré en charges opérationnelles (frais de recherche et développement) un montant de 482 milliers de dollars correspondant à la part d'intérêts précomptés, sur la durée courant entre décembre 2016 et l'échéance de chacune de ces créances, qu'il avait acquittés à l'occasion du financement initial de ces créances.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

La variation de la créance de crédit d'impôt recherche sur l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1er janvier	28 686	24 736
Créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice	5 460	2 193
Décomptabilisation des créances de crédit impôt recherche financées	-	(15 776)
Remboursement de créance de crédit impôt recherche	(6 295)	(6 729)
Gains / (pertes) de change	(3 115)	(595)
Au 31 décembre	24 736	3 829

Au 31 décembre 2016 la part courante s'élève à 655 milliers de dollars et la part non courante s'élève à 3 174 milliers de dollars.

17. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	2 015	2 016
Liquidités en banques	16 274	27 081
Valeurs mobilières de placement	160	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 434	27 081

Au 31 décembre 2016 et 2015, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 92% et 84% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

18. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1er janvier 2015	34 328 848	18 020	225 820	243 840
Ligne de financement en fonds propres	400 000	180	698	878
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	42500	18	-	18
Au 31 décembre 2015	34 771 348	18 218	226 518	244 736
Opérations sur le capital	8 345 118	3 800	1 511	5 311
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	10 533	5	-	5
Au 31 décembre 2016	43 126 999	22 023	228 029	250 052

Exercice 2015

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- d'une ligne de financement en fonds propres (« equity line ») avec Kepler Cheuvreux dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions, sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. Au cours de l'exercice 2015, 400 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de ce contrat, correspondant à une augmentation de capital de 870 milliers de dollars, prime d'émission incluse,
- de l'acquisition définitive d'actions gratuites accordées à des salariés.

Exercice 2016

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 31 mars 2016 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (l'« Augmentation de Capital ») et finalisée le 22 avril 2016. Le produit de l'Augmentation de Capital, net des frais d'émission et prime d'émission incluse, s'élève à 5 172 milliers d'euros et se traduit par l'émission de 8 345 118 actions nouvelles au prix unitaire de 0,62 euros (en dollars, au taux en vigueur à la date de la transaction, le produit net de l'Augmentation de Capital représente 5 311 milliers de dollars),
- de l'acquisition définitive d'actions gratuites pour un montant de 5 milliers de dollars.

19. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et des bons de souscription d'actions à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2016, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en \$	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments	Date d'expiration
BSA 2007-02	30/08/2007	7,06	3 ans - acquisition graduelle	2 205	10/10/2017
BSA 2007-4	30/08/2007	7,06	1 an - acquisition graduelle	750	30/08/2017
BSA 2007-4 (2ième tranche)	18/12/2008	7,06	1 an - acquisition graduelle	750	18/12/2018
BSA 2007-3	21/09/2007	7,06	2 ans - acquisition graduelle	1 000	21/09/2017
BSA 2007-3 (2eme tranche)	21/09/2007	7,06	2 ans - acquisition graduelle	1 000	21/09/2017
BSA 2007-5	21/12/2007	10,06	2 ans - acquisition graduelle	2 000	22/08/2018
BSA 8	02/10/2008	10,06	3 ans - acquisition graduelle	3 200	02/10/2018
Options 2007-1-F	03/11/2008	10,06	5 ans - acquisition graduelle et être membre du directoire	64 041	19/06/2017
SO	26/07/2012	3,07	10 ans - acquisition graduelle.	15 266	26/02/2022
SO	20/02/2013	2,89	10 ans - acquisition graduelle	15 801	20/02/2022
SO	20/02/2013	2,89	10 ans - acquisition graduelle	79 004	20/02/2023
SO	27/08/2013	2,45	10 ans - acquisition graduelle	47 409	27/08/2023
SO	27/08/2013	2,45	10 ans - acquisition graduelle	15 803	27/02/2023
SO	23/04/2014	3,66	4 ans - acquisition graduelle	15 800	23/04/2024
SO	22/07/2014	4,54	4 ans - acquisition graduelle	242 264	22/01/2024
SO	22/07/2014	4,54	4 ans - acquisition graduelle	73 736	22/07/2024
SO	28/08/2014	4,21	3 ans - acquisition graduelle	47 400	28/08/2024
SO - Résidents US	16/12/2016	2,34	3 ans - acquisition graduelle	394 000	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,01	3 ans - acquisition graduelle	761 000	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,01	3 ans - acquisition graduelle	45 000	16/12/2026
Actions gratuites	23/03/2015	-	3 ans - acquisition graduelle - résidents français	152 873	NA
Actions gratuites	23/03/2015	-	5 ans - acquisition graduelle - étrangers	28 288	NA
Actions gratuites	02/02/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	864 000	NA
Actions gratuites	30/05/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	51 317	NA
Actions gratuites	16/12/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	600 000	NA

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2015		2016	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)
Au 1er janvier	5,6	78	7,8	16
Octroyées	-	-	-	-
Caduques	5,0	(63)	4,2	(5)
Exercées	-	-	-	-
Echues	-	-	-	-
Au 31 décembre	7,8	16	8,9	11

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2016, 4 200 sont devenus caduques en 2016.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2015		2016	
	Prix d'exercice moyen en € par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en € par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1er janvier	5,0	1 181	5,0	891
Octroyées	-	-	2,2	1 200
Caduques	4,3	(290)	4,6	(275)
Exercées	-	-	-	-
Echues	-	-	-	-
Au 31 décembre	5,0	891	3,0	1 817

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

	2015	2016
	Nombre d'actions gratuites (en milliers)	Nombre d'actions gratuites (en milliers)
Au 1er janvier	435	272
Octroyées		1 684
Acquises	(13)	(11)
Caduques	(151)	(249)
Au 31 décembre	272	1 696

La charge constatée au cours de l'exercice 2016 s'est élevée à 627 milliers de dollars (478 milliers de dollars pour l'exercice 2015).

20. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	2015	2016
Au 1er janvier	(153 141)	(195 969)
Résultat de l'exercice	(44 583)	12 344
Paielements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	478	627
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	(43)	-
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	252	(342)
Couverture des flux de trésorerie	695	(68)
Affectation en réserve non disponible	-	-
Différences de conversion	345	(2 920)
Rachat d'actions propres	29	(53)
Au 31 décembre	(195 969)	(186 382)
Dont :		
Report à nouveau et résultat	(211 218)	(198 875)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	2 618	2 618
Résultat global accumulé	256	(154)
Paielements fondés sur des actions	11 765	12 391
Différences de conversion	1 061	(1 857)
Rachat d'actions propres	(450)	(504)
Au 31 décembre	(195 969)	(186 382)

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

21. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Fournisseurs	9 001	4 297
Charges à payer	2 032	2 196
Salaires et charges sociales	4 712	4 481
Acomptes reçus des clients	1 487	549
Total	17 232	11 524

22. Passifs sur accord de licence et activités transférées

Le poste « Passifs sur accord de licence et activités transférées » se décompose comme suit :

En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Passif sur accord de licence	1 544	-
Provision pour contrat onéreux - Presto Engineering	6 850	-
Total	8 394	-
Dont :		
Part à long terme	1 908	-
Part à court terme	6 486	-

Le Groupe avait constaté un passif correspondant à un accord de licence conclu dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS en septembre 2010 et une provision pour contrat onéreux dans le cadre du transfert des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits semi-conducteurs d'Inside Secure à la société Presto Engineering Inc. Ces contrats ont été transférés dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 et ne figurent donc plus au bilan au 31 décembre 2016.

23. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Non courant		
Contrat de financement du crédit d'impôt recherche	11 311	-
Contrats de location-financement	174	-
Autres dettes financières	321	128
	11 806	128
Courant		
Contrat de financement du crédit d'impôt recherche	6 157	-
Contrats de location-financement	148	-
Autres dettes financières	253	670
	6 558	670
Total	18 365	798

Au 31 décembre 2016 la dette relative au financement du crédit d'impôt recherche est décomptabilisée suite à la renégociation avec l'établissement de crédit (voir note 16).

Le poste « Autres dettes financières » inclut le montant de l'avance remboursable comportant un échéancier déterminé et le financement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Les options d'achat sur les contrats de location financement ont été levées au cours de l'exercice 2016.

24. Avances remboursables

Les avances remboursables se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Avances remboursables Bpifrance	5 056	-
Total	5 056	-
<i>Autres dettes - Part non courante</i>	<i>5 056</i>	<i>-</i>
<i>Autres dettes - Part courante</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Le Groupe a bénéficié d'avances remboursables auprès de Bpifrance au titre de programmes de recherche et d'innovation. Ces avances sont remboursables si et seulement si les objectifs commerciaux définis contractuellement ont été atteints. Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires sur les projets concernés. Les avances remboursables sont comptabilisées à la valeur nominale et ne portent pas d'intérêts. Les avances remboursables étant libellées en euros, le montant inscrit au bilan peut être affecté par la variation des cours de change. Les avances remboursables ont été transférées dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 et ne figurent donc plus au bilan au 31 décembre 2016.

25. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Provision pour engagements de retraite	993	336

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1 ^{er} janvier	1 503	993
Coût des services rendus au cours de la période	160	86
Coût financier	22	15
(Gains)/ pertes actuarielles	(287)	65
Réduction des effectifs / Transferts	(277)	(833)
Différences de conversion	(128)	11
Au 31 décembre	993	336

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Coût des services rendus au cours de la période	160	86
Coût financier	22	15
Au 31 décembre	182	101

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2015	2016
Taux d'actualisation	2,03%	1,38%
Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation)	3%	3%
Taux d'inflation	2%	2%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

Les obligations comptabilisées au 31 décembre 2016 tiennent compte des dernières dispositions en matière de droit à la retraite.

La sensibilité des obligations relatives aux engagements de retraite par rapport aux variations du taux d'actualisation est la suivante :

	Changement d'hypothèse	Impact
Taux d'actualisation	Augmentation / Diminution de 0,25 points	Augmentation / Diminution de 4,2%

26. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2016	40	475	-	175	689
Impact sur le compte de résultat					
- Dotation aux provisions	-	1 650	2 654	-	4 304
- Reprises de provisions non utilisées	-	(160)	-	(175)	(335)
- Reprises de provisions utilisées	(40)	(338)	-	-	(378)
Ecart de conversion	-	28	-	-	28
Au 31 décembre 2016	-	1 655	2 654	-	4 308

Litiges sociaux et commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Provision pour restructuration

La provision de 2 654 milliers de dollars au 31 décembre 2016 correspond aux coûts restant à engager liés à la restructuration décrite en note 1, en ce compris des contrats devenus défavorables.

27. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Maintenance	2 000	2 419
Licences	951	308
Royalties	327	992
Au 31 décembre	3 278	3 719

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances et des licences dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance de revenu sont remplis.

28. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Frais de recherche et développement	11 959	17 178
Paiements fondés sur des actions	209	134
Crédit d'impôt recherche	(1 522)	(2 055)
Subventions	-	-
Total	10 646	15 257

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées.

29. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Coûts de restructuration / Charges liées aux départs	(812)	(3 849)
Frais externes attribuables à l'acquisition de Metaforic	(23)	-
Gains/ (pertes) de change opérationnels, nets	(1 354)	(367)
Autres	(218)	-
Total	(2 407)	(4 216)

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

30. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Amortissement et dépréciations	1 288	1 369
Salaires et traitements	19 037	22 097
Dotations aux amortissements et aux provisions des actifs acquis	9 714	3 818
Coûts de restructuration	902	3 849
Sous-traitance	1 863	1 663
Service extérieurs	4 307	5 486
Frais de voyage et d'animation	1 593	1 398
Loyers des bâtiments et des bureaux	1 293	1 387
Marketing et publicité	798	771
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	4 385	7 680
Subventions et crédit d'impôt recherche	(1 522)	(2 055)
Gains/ (pertes) de change opérationnels, nets	1 354	367
Autres	415	-
Total	45 427	47 830

31. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Salaires et traitements	13 885	16 694
Charges sociales	4 582	4 660
Paielements fondés sur des actions	478	631
Engagements de retraite	92	112
Total	19 037	22 097

Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe s'élevaient à 158 salariés (dont 3 CDD).

Par fonction	2016
Direction et fonctions support	29
Recherche & développement	87
Ventes & marketing	42
Total	158

32. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Pertes de changes	(1 572)	(3 869)
Intérêts financiers	(671)	(1 108)
Charges financières	(2 243)	(4 976)
Gains de change	1 149	4 031
Produits financiers	112	261
Produits financiers	1 261	4 292
Résultat financier	(983)	(684)

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

33. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays		
- France	(186)	(1 577)
- Hollande	(5)	(54)
- Royaume Uni	(101)	-
- Etats-Unis	17	(3)
- Singapour	(1)	-
- Japon	-	(9)
- Finlande	(58)	(52)
	(335)	(1 695)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Résultat avant impôt	(19 315)	1 430
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (34,43%)	6 650	(492)
Impact des différences de taux d'imposition	36	(49)
Effet d'impôt sur		
Déficits reportables de la période (non constatés) / utilisés	(7 967)	477
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	524	708
Paiements fondés sur des actions non déductibles	(165)	(216)
Retenues à la source non utilisées	(213)	(1 264)
Autres différences	799	(859)
Impôt effectif	(335)	(1 695)

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 202 millions de dollars au 31 décembre 2016 (contre 211 millions de dollars au 31 décembre 2015).

34. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	2015	2016
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(44 583)	12 344
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	34 598 738	40 557 879
Résultat net par action (en dollar)	(1,29)	0,30
Résultat net par action des activités poursuivies (en dollar)	(0,57)	(0,01)
Résultat net par action des activités non poursuivies (en dollar)	(0,72)	0,31

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription et des options sur actions.

Pour les périodes 2015 et 2016, les bons de souscriptions et options sur actions relatifs aux plans en cours ont eu un prix d'exercice supérieur au cours moyen de l'action et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action. En ce qui concerne les actions gratuites, celles ayant un effet dilutif sont très peu nombreuses, en raison des conditions de performance attachées à leur acquisition. Par conséquent, après prise en compte du faible nombre d'actions dilutives, le résultat dilué par action est égal au résultat de base.

Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

35. Activités non poursuivies

Le compte de résultat de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
Chiffre d'affaires	43 186	33 253
Coût des ventes	(34 887)	(20 941)
Marge brute	8 299	12 312
Frais de recherche et développement	(14 134)	(5 086)
Frais commerciaux et de marketing	(7 400)	(4 845)
Frais généraux et administratifs	(949)	(1 384)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(10 575)	(5 466)
Résultat opérationnel des activités non poursuivies	(24 758)	(4 469)
Produits / (charges) financiers, nets	(175)	74
Produit de cession de l'activité semi conducteur (note 1)	-	17 004
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(24 933)	12 609

Le tableau des flux de trésorerie de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Résultat net consolidé	(24 933)	12 609
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 269	-
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 876	-
Dépréciation d'actifs immobilisés	5 064	-
Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence SMS	(2 403)	-
Transfert d'activités à Presto Engineering - Part sans impact de trésorerie	7 198	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks, nettes	(76)	(4 032)
(Reprises) / Dotations aux provisions sur autres créances	-	1 445
Résultat financier	175	191
Résultat sur cessions d'actifs	617	(17 005)
Variations de la provision pour engagements de retraite	(346)	77
Variations des provisions pour risques	450	3 141
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité	(11 110)	(3 575)
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	1 995	8 577
Clients et comptes rattachés	8 736	(7 646)
Créances clients cédés et décomptabilisées	(6 278)	-
Autres créances	127	1 127
Crédit d'impôt recherche et subventions	(2 055)	-
Fournisseurs et dettes rattachées	(8 622)	(2 051)
Autres dettes		
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement	(6 097)	6
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité	(17 207)	(3 568)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Cession de l'activité semi conducteur, nette de la trésorerie cédée	-	2 082
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(592)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(592)	2 082

36. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Location - paiements futurs minimum		
A moins d'un an	1 391	1 593
Entre 1 et 5 ans	3 795	2 579
A plus de cinq ans	-	-
Total	5 186	4 172

Le Groupe a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de six ans. Les paiements de loyers résiduels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

37. Transactions avec les parties liées

(a) Transactions avec les entreprises liées

Le Groupe achète des prestations de conseil et d'audit à la société Leyton & Associés, dont le Groupe et Leyton & Associés ont pour actionnaire commun la société d'investissement GIMV. Ces prestations ont été conclues à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'actionnaire commun, et se sont élevées à 107 milliers de dollars et 129 milliers de dollars pour 2016 et 2015, respectivement.

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire de la Société est également président du comité de surveillance de la société Linxens, une société qui est fournisseur d'Inside Secure. Les achats et prestations réalisés en 2016 se sont élevés à 52 milliers de dollars (contre 1 506 milliers de dollars en 2015). Ces achats et prestations ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication du mandataire social commun. Consécutivement à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, Inside Secure n'a plus de relation commerciale avec la société Linxens depuis cette date.

La Société a obtenu des financements (voir note 24 ci-dessus) auprès du groupe Bpifrance, dont l'une des sociétés est également actionnaire de la Société et membre de son conseil de surveillance jusqu'en décembre 2016. Ces financements ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication du représentant de l'actionnaire.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du directoire. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	2015	2016
(en milliers de dollars)		
Salaires et traitements	1 695	852
Paiements fondés sur des instruments de capitaux propres	127	301
Total	1 822	1 153

38. Événements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

39. Honoraires des commissaires aux comptes

	PwC	Antoine Olanda
(En milliers de dollars)		
Certification des comptes	199	34
Services autres que la certification des comptes	70	-
Total	269	34

40. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 comprennent les comptes d'INSIDE Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2015	31 décembre 2016			
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	INSIDE Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Singapour	INSIDE Secure (Asia) Pte Ltd	100%	Cédée	2007	Global	Création
France	Vault-IC France SAS	100%	Cédée	2010	Global	Acquisition
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex.Vault-IC UK Ltd)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	INSIDE Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	INSIDE Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	INSIDE Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Japon	INSIDE Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Etats-Unis	Metaforic Corp	100%	Liquidée	2014	Global	Acquisition
Royaume Uni	Metaforic Ltd	100%	100%	2014	Global	Acquisition

Au cours de l'année 2016, le périmètre de consolidation a évolué en conséquence des événements suivants :

- le 20 septembre 2016, la Société a cédé à la société WISEKey la totalité des actions composant le capital de ses filiales Vault-IC France SAS et Inside Secure Asia Pte. Ltd (Singapour) dans le cadre de la cession de son activité semi-conducteurs ;
- dans le cadre de la simplification de l'organisation et de la structure du Groupe, la société Metaforic Inc. (Etats-Unis) qui n'avait plus d'activité a été liquidée en décembre 2016.

Toutes les sociétés ont une date de clôture annuelle au 31 décembre 2016.

Il est également à noter que la société Vault-IC UK Ltd. a été renommée en Inside Secure UK Ltd. en 2016.

20.2 Informations financières pro forma

Sans objet.

20.3 Etats financiers

Sans objet.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Antoine OLANDA
38 parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Inside Secure
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Inside Secure, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 tiennent compte de spécificités propres au secteur des nouvelles technologies dans lequel la société opère. Comme indiqué dans la note 4 aux états financiers consolidés « Estimations et jugements comptables déterminants », la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la reconnaissance du revenu, la dépréciation des actifs non courants et des écarts d'acquisition et la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités suivies à ce titre sont décrites dans la note 2 aux états financiers consolidés « Résumé des principales méthodes comptables ». Sur l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues par la direction de la société et vérifié que les notes associées à celles-ci donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 24 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine OLANDA

Didier Cavanié
Associé

20.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 31 décembre 2016.

20.6 Informations financières intermédiaires

Sans objet.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe peut occasionnellement être exposé au dépôt d'observations à l'encontre de certaines de ses demandes de brevets ou à des procédures d'opposition engagées notamment devant l'Office européen des brevets à l'encontre de certains de ses brevets, en particulier européens, ou à des actions en annulation devant des tribunaux nationaux de certains de ses brevets nationaux. Ces procédures à l'encontre des brevets ou demandes de brevets appartenant à la Société peuvent notamment être diligentées par des acteurs industriels poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être dans le cadre du programme de licence de brevets NFC, ou par des tiers fournissant des composants incriminés aux dits acteurs poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être.

Trois acteurs industriels ont notamment initié des procédures visant à obtenir, pour le premier, d'une part l'annulation de la partie allemande d'un brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum (action introduite en décembre 2013) et, d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition (la demande de révocation a été rejetée par la Division d'Opposition de l'Office européen des brevets en décembre 2015 ; cette décision étant désormais définitive) ; pour le second, d'une part, l'annulation des parties allemandes de deux brevets européens (actions introduites en juin 2014 dont une a été rejetée par une juridiction compétente de premier degré en janvier 2016), et d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition (procédure introduite en janvier 2015) ; pour le troisième, d'une part l'annulation de la partie allemande d'un brevet européen et, d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition.

Le premier industriel a obtenu par une décision de première instance datée de juin 2016 l'annulation de la partie allemande du brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum. La Société a interjeté appel de cette décision devant la *Bundesgerichtshof*. La procédure d'appel est actuellement pendante.

Les actions et procédures intentées par le second et troisième industriels ont été retirées à la suite de transactions intervenues à la faveur du Groupe en 2016. Il est précisé que la procédure de révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition initiée par le second industriel a été maintenue par l'Office européen des brevets et reste pendante.

Par ailleurs, trois procédures d'*inter partes review* avaient été engagées en 2014 devant le *Patent Trial and Appeal Board* de l'Office américain des brevets par le second acteur industriel à l'encontre de certaines revendications de deux brevets U.S. qui ne sont plus la propriété de la Société mais qui relèvent de familles de brevets appartenant à la Société. A ce jour, ces procédures ont donné lieu à trois décisions,

dont une, intervenue en février 2016, invalidant deux revendications du premier brevet, et l'autre, intervenue également en février 2016, invalidant toutes les revendications du second brevet. Le détenteur actuel desdits brevets US a interjeté appel des décisions d'invalidation devant le *Court of Appeals for the Federal Circuit*. L'Office américain des brevets étant intervenu à ces procédures, ces actions sont actuellement pendantes, et ce en dépit du désistement du second acteur industriel.

Un autre acteur industriel a initié en 2016 cinq autres demandes d'*inter partes review* devant le *Patent Trial and Appeal Board* de l'Office américain des brevets portant, d'une part, sur le brevet U.S. appartenant à la famille du brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum, et d'autre part, sur le brevet U.S. appartenant à la famille de brevets dont la partie allemande du brevet européen a fait l'objet de la décision favorable précitée par une juridiction compétente de premier degré. En septembre 2016, le *Patent Trial and Appeal Board* a regroupé ces demandes en deux procédures et institué un procès pour les examiner.

Bien que le Groupe estime bénéficier de solides lignes de défense de ses brevets et demandes de brevets lui permettant de résister à de telles actions, il ne peut en garantir l'issue, ni exclure qu'elles soient coûteuses et consommatrices de temps pour son management.

Enfin, dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à diverses autres réclamations et litiges, dont des réclamations de salariés ou anciens salariés.

À la date d'enregistrement du Document de Référence, le Groupe considère que les éventuelles pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de ces réclamations et litiges en cours, en ce compris un litige opposant la Société à un ancien client de l'activité semi-conducteur dans le domaine du contrôle d'accès à la télévision payante, pour le paiement à la Société d'une créance de 3,6 millions de dollars US, ne sauraient à elles seules avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité et estime, quand elle l'estimait nécessaire, avoir comptabilisé des provisions pour un montant adéquat au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Il n'existe donc pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Sans objet.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1.1 Montant du capital social

À la date de dépôt du Document de Référence, le capital social de la Société s'élève à 17 250 799,60 euros, divisé en 43 126 999 actions ordinaires, de 0,40 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

21.1.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 juin 2016 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
 - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
 - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2016

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2016,

- 1 453 658 actions ont été achetées au cours moyen en 1,32062 euros, et
- 1 425 042 actions ont été vendues au cours moyen de 1,36003 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2016

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2016, le solde du contrat de liquidité était de 70 902 actions au 31 décembre 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 172 791,16 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2016, soit 2,51 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

21.1.4 Capital potentiel

A la date de dépôt du Document de Référence, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont indiqués ci-après au sein des sections 21.1.4.1, 21.1.4.2 et 21.1.4.3. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 6 513 911 actions ordinaires de la Société supplémentaires. Un actionnaire détenant 1% du capital d'Inside Secure verrait sa participation passer à 0,87% en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, bons Kepler et actions gratuites.

21.1.4.1 Bons de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité figurent dans le tableau qui suit.

<u>Désignation des BSA⁽¹⁾</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Nombre total de BSA</u>	<u>Nombre maximum d'actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Calendrier d'exercice des BSA</u>	<u>Date limite d'exercice des BSA</u>
BSA 2007-2	30 août 2007	2 205	9 283	6,698 €	exerçables en totalité	4 juin 2019
BSA 2007-3	21 septembre 2007	1 000	4 210	6,698 €	exerçables en totalité	13 juin 2018
	21 septembre 2007	1 000	4 210	6,698 €	exerçables en totalité	3 juillet 2018
BSA 2007-4	30 août 2007	750	3 157	6,698 €	exerçables en totalité	6 novembre 2017
	18 décembre 2008	750	3 157	6,698 €	exerçables en totalité	4 mai 2019
BSA 2007-5	21 décembre 2007	2 000	8 420	9,5438 €	exerçables en totalité	22 août 2018
BSA 8	18 décembre 2008	3 200	13 472	9,5438 €	exerçables en totalité	24 mars 2019
		10 905	45 909			

(1) Seuls les BSA en cours de validité sont décrits

(2) Afin de préserver les droits des titulaires de BSA à la suite à l'augmentation de capital d'avril 2016, la parité d'exercice des BSA et le prix unitaire de souscription des actions issues des BSA ont été ajustés conformément aux dispositions légales et réglementaires

En outre, la Société a annoncé le 15 avril 2015 la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions (représentant 9,9% du capital social existant), sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. En 2015, Kepler Cheuvreux a souscrit à 400 000 actions nouvelles et à aucune action nouvelle en 2016 et jusqu'à la date de dépôt du Document de Référence.

A la date de dépôt du Document de Référence, les membres du directoire et du conseil de surveillance de la société ne détiennent aucun BSA.

21.1.4.2 Attributions gratuites d'actions

A la date de dépôt du Document de Référence, le directoire de la Société a attribué un total de 4 429 290 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014, 2 février 2016, 16 décembre 2016.

A la date de dépôt du Document de Référence, compte tenu de leurs termes, 1 696 478 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 803 519 actions sont devenues caduques et 1 729 293 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

<u>Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution</u>	<u>Date d'attribution par le directoire</u>	<u>Nombre d'actions attribuées⁽⁷⁾</u>	<u>Nombre d'actions caduques⁽⁷⁾</u>	<u>Nombre d'actions acquises⁽⁷⁾</u>	<u>Nombre d'actions en cours d'acquisition⁽⁷⁾</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Durée de la période de conservation⁽¹⁾</u>
16 juin 2005	28 juillet 2005	92 184 21 016	23 046 0	69 138 21 016	0 0	6 mars 2012 28 juillet 2007	2 ans 2 ans
16 juin 2005	28 juillet 2005	112 600 25 664	112 600 0	0 25 664	0 0	N/A 28 juillet 2007	N/A 2 ans
20 octobre 2005	17 février 2006	83 092	6 088	44 840 16 192 15 972	0	17 février 2008 17 février 2009 17 février 2010	2 ans 2 ans 2 ans
20 octobre 2005	17 février 2006	56 264 12 832	56 264 0	0 12 832	0 0	N/A 17 février 2008	N/A 2 ans
20 octobre 2005	2 juin 2006	76 096	0	38 048 19 024 19 024	0	2 juin 2008 2 juin 2009 2 juin 2010	2 ans 2 ans 2 ans
30 juin 2008	3 novembre 2008	20 000	0	20 000	0	3 novembre 2010	2 ans
30 juin 2010	16 décembre 2010	1 116 000 110 000	0 0	1 116 000 110 000	0 0	16 décembre 2012 16 décembre 2014	2 ans 2 ans
20 janvier 2012	6 avril 2012	151 370 64 100	151 370 64 100	0 0	0 0	N/A N/A	N/A N/A
29 juin 2012	26 juillet 2012	2 200 4 000 63 510	2 200 4 000 0	0 0 63 510	0 0 0	N/A N/A 26 juillet 2014	N/A N/A 2 ans
29 juin 2012	17 octobre 2012	160 533	30 000	80 000 40 000 10 533	0 0 0	17 octobre 2014 17 octobre 2015 17 octobre 2016	2 ans 2 ans 2 ans
29 juin 2012	20 décembre 2012	10 133	2 633	5 000 2 500	0 0	20 décembre 2014 20 décembre 2015 20 décembre 2016	2 ans 2 ans 2 ans
26 juin 2014	23 mars 2015	299 270	146 397	0	152 873	23 mars 2018 ⁽²⁾	2 ans
26 juin 2014	23 mars 2015	64 426	36 138	0	28 288	23 mars 2020 ⁽³⁾	N/A
2 février 2016	2 février 2016	864 000	0	0	864 000	Au plus tôt le 2 février 2018 ⁽⁴⁾	N/A
2 février 2016	30 mai 2016	220 000	168 683	0	51 317	2 février 2019 ⁽⁵⁾	N/A

16 décembre 2016	16 décembre 2016	600 000	0	0	600 000	16 décembre 2019 (6)	N/A
		4 429 290	803 519	1 729 293	1 696 478		

- (1) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.
- (2) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure à l'issue d'une période de trois ans, sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (3) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure à l'issue d'une période de cinq ans sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les cinq prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (4) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire d'INSIDE Secure au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et que (ii) le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourrait éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever Monsieur Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions.
- (5) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure le 2 février 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 2 février 2019 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros), étant précisé que l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 2 février 2019 devait excéder 3 euros. Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (6) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure le 6 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (7) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées aux membres du directoire de la Société figurent dans le tableau qui suit⁽⁴⁾.

<u>Nom et prénom⁽¹⁾</u>	<u>Mandat</u>	<u>Date du plan</u>	<u>Nombre d'actions attribuées</u>	<u>Nombre d'actions acquises</u>	<u>Nombre d'actions en cours d'acquisition</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Durée de période de conservation</u>	<u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u>
Amedeo D'Angelo	président du directoire	2 février 2016	864 000	0	864 000	Au plus tôt le 2 février 2018 ⁽²⁾	N/A	10%
Richard Vacher Detournière	membre du directoire	3 novembre 2008	20 000	20 000	0	3 novembre 2010	2 ans	10%
		16 décembre 2010	106 000	106 000	0	16 décembre 2012	2 ans	10%
		23 mars 2015	31 599	0	31 599	23 mars 2018	2 ans	10%
		16 décembre 2016	100 000	0	100 000	16 décembre 2019 ⁽³⁾	2 ans	10%
			1 121 599	126 000	995 599			

(1) Il n'est pas fait mention des actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe

(2) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire de la Société au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et que (ii) le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourrait éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever Monsieur Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions.

(3) Richard Vacher Detournière deviendra actionnaire d'Inside Secure le 6 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.

(4) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

21.1.4.3 Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date de dépôt du Document de Référence, le directoire de la Société a attribué un total de 3 728 937 options, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 2 juin 2006, 19 juin 2007, 30 juin 2008, 29 juin 2012, 19 juin 2013, 26 juin 2014 et 16 décembre 2016.

A la date de dépôt du Document de Référence, 132 336 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 1 780 077 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 1 771 524 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit.

Désignation du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées ⁽³⁾	Nombre d'options caduques ⁽³⁾	Nombre d'options levées ⁽³⁾	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾	Prix unitaire de souscription des actions ⁽³⁾	Calendrier d'exercice des options	Date d'expiration de la période d'indisponibilité ⁽¹⁾	Date limite d'exercice des options
Options 2005-1 (P 3)	28 juillet 2005	113 200	113 200	0	0	0,40 €		28 juillet 2009	16 juin 2015
Options 2005-1 (P 4)	28 juillet 2005	102 240	102 240	0	0	0,40 €		28 juillet 2009	16 juin 2015
Options 2005-2	17 février 2006	96 908	75 138	21 770	0	3,9425 €		17 février 2010	20 octobre 2015
Options 2005-2	2 juin 2006	51 904	51 904	0	0	3,9425 €		2 juin 2010	20 octobre 2015
Options 2006-1	2 juin 2006	273 965	197 099	76 866	0	3,743 €		2 juin 2010	2 juin 2016
Options 2006-1	2 juin 2006	4 400	4 400	0	0	3,743 €		2 juin 2010	2 juin 2016
Options 2006-1	2 février 2007	93 500	92 300	1 200	0	7,055€		2 février 2011	2 juin 2016
Options 2006-1	2 février 2007	12 324	12 324	0	0	6,698 €		2 février 2011	2 juin 2016
Options 2007-1-A	4 août 2007	301 512	301 512	0	0	7,055 €		4 août 2011	19 juin 2017
Options 2007-1-A	4 août 2007	12 336	12 336	0	0	7,055 €		4 août 2011	19 juin 2017
Options 2007-1-B	4 août 2007	189 832	189 832	0	0	7,055 €		4 août 2011	19 juin 2017
Options 2007-1-A	21 septembre 2007	4 400	4 400	0	0	7,055 €		21 septembre 2011	19 juin 2017
Options 2007-1-C	22 février 2008	52 000	52 000	0	0	10,0525 €		22 février 2012	19 juin 2017
Options 2007-1-D	25 février 2008	50 800	50 800	0	0	10,0525 €		25 février 2012	19 juin 2017
Options 2007-1-E	3 novembre 2008	20 000	20 000	0	0	10,0525 €		3 novembre 2012	19 juin 2017
Options 2007-1-F	3 novembre 2008	64 041	0	0	64 041	9,5438 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	3 novembre 2012	19 juin 2017
Options 2006-1-B	3 novembre 2008	22 752	22 752	0	0	9,5438 €		3 novembre 2012	2 juin 2016
Options 2008-1	3 novembre 2008	30 000	30 000	0	0	10,0525 €		3 novembre 2012	30 juin 2018
Options juillet 2012	26 juillet 2012	2 277	0	0	2 277	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 juillet 2022
Options juillet 2012	26 juillet 2012	12 989	0	0	12 989	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 janvier 2022
Options février 2013	20 février 2013	195 872	116 868	0	79 004	2,7438 €	59 259 exerçables ⁽²⁾ 19 745 le 20 février 2017 ⁽²⁾	N/A	20 février 2023
Options février 2013	20 février 2013	41 869	26 068	0	15 801	2,7438 €	19 753 exerçables ⁽²⁾ 6 582 le 20 février 2017 ⁽²⁾	N/A	20 août 2022
Options février 2013	3 mai 2013	100 000	75 000	25 000	0	2,54 €		N/A	3 mai 2023
Options juin 2013	20 juin 2013	20 000	20 000	0	0	2,85 €		N/A	22 décembre 2022
Options juin 2013	27 août 2013	108 479	53 570	7 500	47 409	2,326 €	31 296 exerçables ⁽²⁾ 16 113 le 27 août 2017 ⁽²⁾	N/A	27 août 2023

Désignation du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées ⁽³⁾	Nombre d'options caduques ⁽³⁾	Nombre d'options levées ⁽³⁾	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾	Prix unitaire de souscription des actions ⁽³⁾	Calendrier d'exercice des options	Date d'expiration de la période d'indisponibilité ⁽¹⁾	Date limite d'exercice des options
Options juin 2013	27 août 2013	36 603	20 800	0	15 803	2,326 €	10 432 ⁽²⁾ 5 371 le 27 août 2017 ⁽²⁾	N/A	27 février 2023
Options janvier 2014	17 janvier 2014	100 000	100 000	0	0	2,11 €		N/A	17 janvier 2024
Options janvier 2014	23 avril 2014	15 800	0	0	15 800	3,4748 €	7 900 exerçables ⁽²⁾ 3 950 le 23 avril 2017 ⁽²⁾ 3 950 le 23 avril 2018 ⁽²⁾	N/A	23 avril 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	242 264	0	0	242 264	4,3103 €	121 132 exerçables ⁽²⁾ 60 566 le 22 juillet 2017 ⁽²⁾ 60 566 le 22 juillet 2018 ⁽²⁾	N/A	22 janvier 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	73 736	0	0	73 736	4,3103 €	36 868 exerçables ⁽²⁾ 18 434 le 22 juillet 2017 ⁽²⁾ 18 434 le 22 juillet 2018 ⁽²⁾	N/A	22 juillet 2024
Options juin 2014	28 août 2014	82 934	35 534	0	47 400	3,997 €	31 286 exerçables ⁽²⁾ 16 114 le 28 août 2017 ⁽²⁾	N/A	28 août 2024
Options décembre 2016 NR	16 décembre 2016	394 000	0	0	394 000	1.91	131 333 le 16 décembre 2017 ⁽²⁾ 131 333 le 16 décembre 2018 ⁽²⁾ 131 334 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 décembre 2026
Options décembre 2016 US	16 décembre 2016	761 000	0	0	761 000	2.22	268 666 le 16 décembre 2017 ⁽²⁾ 268 666 le 16 décembre 2018 ⁽²⁾ 268 668 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 juin 2026
		3 683 937	1 780 077	132 336	1 771 524				

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(3) Les nombres d'options et les prix d'exercice tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions attribuées aux membres du directoire de la Société figurent dans le tableau qui suit⁽⁴⁾

<u>Mandataires sociaux</u> ⁽²⁾ .	<u>Désignation du plan</u>	<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'options attribuées</u> ⁽³⁾	<u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites</u> ⁽³⁾	<u>Prix unitaire de souscription des actions</u> ⁽³⁾	<u>Calendrier d'exercice des options</u>	<u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité</u>	<u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u>	<u>Date limite d'exercice des options</u>
Richard Vacher Detournière (membre du directoire)	Options 2007-1-F	3 novembre 2008	64 041	64 041	9,5438 €	exerçables en totalité ⁽¹⁾	3 novembre 2012	10%	19 juin 2017
	Options juin 2014	28 août 2014	36 866	36 866	3,997 €	24 332 exerçables ⁽¹⁾ 12 534 le 28 août 2017 ⁽¹⁾	N/A	10%	28 août 2024
	Options décembre 2016	16 décembre 2016	45 000	45 000	1,91 €	15 000 le 16 décembre 2017 ⁽¹⁾ 15 000 le 16 décembre 2018 ⁽¹⁾ 15 000 le 16 décembre 2019 ⁽¹⁾	N/A	10%	16 décembre 2026
			145 907	145 907					

(1) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée.

(2) Il n'est pas fait mention des options de souscription d'actions attribuées à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe.

(3) Les nombres d'options et les prix d'exercice tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

(4) Seules les attributions toujours valables sont décrites.

21.1.5 Capital autorisé

Les délégations et autorisations consenties au directoire par les assemblées générales des 3 juin 2015, 2 février 2016, 8 juin 2016 et 16 décembre 2016, en cours de validité à la date du Document de Référence, sont synthétisées ci-dessous, étant précisé qu'avant de les utiliser, le directoire devra en soumettre le principe au conseil de surveillance :

	<u>Durée de validité</u>	<u>Montant nominal maximum (en euros)</u>	<u>Montant nominal maximum commun (en euros)</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le directoire</u>
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 3 juin 2015				
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois à compter du 3 juin 2015	5 500 000	6 800 000	26 avril 2016
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300, dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	26 mois à compter du 3 juin 2015	dans la limite de 15% de l'émission initiale		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois à compter du 3 juin 2015	dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 000 000		Néant
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 8 juin 2016			2 000 000	
Autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois à compter du 8 juin 2016	dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois		Néant
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois à compter du 8 juin 2016	2 781 700		Néant
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 16 décembre 2016				
Autorisation consentie au directoire en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois à compter du 16 décembre 2016	480 000		Voir rapport spécial du directoire
Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois à compter du 16 décembre 2016	328 000		Voir rapport spécial du directoire
Délégation consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	18 mois à compter du 16 décembre 2016	517 000		Voir rapport spécial du directoire

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Il n'en existe pas à la date du Document de Référence, à la connaissance de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital social

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 29 décembre 1994, avec un capital initial de 1 620 500 francs.

Le capital social a été ensuite augmenté, à plusieurs reprises, pour atteindre, le 16 juin 2005, 9 581 828,14 euros. Une assemblée générale des actionnaires, tenu le même jour, a alors décidé de réduire le capital social de la Société à zéro, puis de l'augmenter à 1 005 865,60 euros, par l'émission, au pair, de 628 666 actions au prix de 1,60 euros l'une, ces deux opérations ayant été réalisées le 8 juillet 2005.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis cette date.

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
8 juillet 2005	Réduction du capital à zéro	- 628 666	- 9 581 828,14	Néant	0	0	
8 juillet 2005	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽¹⁾	628 666	1 005 865,60	0	1 005 865,60	628 666	1,60
14 novembre 2005	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽²⁾	380 472	608 755,20	5 391 288,24	1 614 620,80	1 009 138	1,60
3 mars 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽²⁾	13 733	21 972,80	194 596,61	1 636 593,60	1 022 871	1,60
31 mars 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽³⁾	190 234	304 374,40	2 695 615,78	1 940 968,00	1 213 105	1,60
2 juin 2006	Augmentation de capital par apport en nature ⁽⁴⁾	35 798	57 276,80	507 257,66	1 998 244,80	1 248 903	1,60
19 juillet 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽³⁾	6 865	10 984,00	97 277,05	2 009 228,80	1 255 768	1,60
28 août 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁵⁾	465 390	744 624,00	12 388 681,80	2 753 852,80	1 721 158	1,60
28 juillet 2007	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	11 670	18 672,00	0	2 772 524,80	1 732 828	1,60
4 septembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽⁶⁾	232 695	372 312,00	6 194 340,90	3 144 836,80	1 965 523	1,60
28 décembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾	411 638	658 620,80	15 893 343,18	3 803 457,60	2 377 161	1,60
28 décembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾	164 220	262 752,00	6 340 534,20	4 066 209,60	2 541 381	1,60
5 février 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾	45 878	73 404,80	1 771 349,58	4 139 614,40	2 587 259	1,60
17 février 2008	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	14 418	23 068,80	0	4 162 683,20	2 601 677	1,60
2 juin 2008	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	9 512	15 219,20	0	4 177 902,40	2 611 189	1,60
20 août 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾	66 595	106 552,00	2 571 232,95	4 284 454,40	2 677 784	1,60
17 décembre 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾	99 478	159 164,80	3 840 845,58	4 443 619,20	2 777 262	1,60

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
17 février 2009	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	4 048	6 476,80	0	4 450 096,00	2 781 310	1,60
2 juin 2009	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	4 756	7 609,60	0	4 457 705,60	2 786 066	1,60
29 juillet 2009	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽⁴⁾	12 392	19 827,20	0	4 477 532,80	2 798 458	1,60
17 février 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	3 993	6 388,80	0	4 483 921,60	2 802 451	1,60
2 juin 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	4 756	7 609,60	0	4 491 531,20	2 807 207	1,60
29 septembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾	2 426 017	3 881 627,20	42 212 695,80	8 373 158,40	5 233 224	1,60
1er octobre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) ⁽⁴⁾	210	336,00	2 975,70	8 373 494,40	5 233 434	1,60
3 novembre 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾	5 000	8 000,00	0	8 381 494,40	5 238 434	1,60
8 novembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾	73 077	116 923,20	1 271 539,80	8 498 417,60	5 311 511	1,60
30 novembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾	107 894	172 630,40	1 877 355,60	8 671 048,00	5 419 405	1,60
11 mai 2011	Division de la valeur nominale des actions de la Société	0	0	0	8 671 048,00	21 677 620	0,40
13 juin 2011	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)	46 704	18 681,60	165 448,90	8 689 729,60	21 724 324	0,40
22 février 2012	Conversion des actions de préférence de catégorie D en actions ordinaires	1 449 144	579 657,60	-	9 269 387,20	23 173 468	0,40
22 février 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (offre au public)	8 313 250	3 325 300,00	65 674 675,00	12 594 687,20	31 486 718	0,40
24 février 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de l'option de sur-allocation)	1 246 986	498 794,40	9 851 189,40	13 093 481,60	32 733 704	0,40
6 avril 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	40 481	16 192,40	360 535,81	13 109 674,00	32 774 185	0,40
6 avril 2012	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	69 138	27 655,20	-	13 137 329,20	32 843 323	0,40
20 décembre 2012	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	1 116 000	446 400,00	-	13 583 729,20	33 959 323	0,40
20 décembre 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	34 239	13 695,60	125 026,6575	13 597 424,80	33 993 562	0,40
8 juillet 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	24 276	9 710,40	85 997,73	13 607 135,20	34 017 838	0,40

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
25 août 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	63 510	25 404,00	-	13 632 539,20	34 081 348	0,40
25 août 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)	20 000	8 000,00	35 800,00	13 640 539,20	34 101 348	0,40
20 octobre 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	32 500	13 000,00	68 875,00	13 653 539,20	34 133 848	0,40
20 octobre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	80 000	32 000,00	-	13 685 539,20	34 213 848	0,40
17 décembre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	110 000	44 000,00	-	13 729 539,20	34 323 848	0,40
20 décembre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	5 000	2 000,00	-	13 731 539,20	34 328 848	0,40
11 mai 2015	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	400 000	160 000,00	652 000,00	13 891 539,20	34 728 848	0,40
28 octobre 2015	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	40 000	16 000,00	-	13 907 539,20	34 768 848	0 ;40
21 décembre 2015	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	2 500	1 000,00	-	13 908 539,20	34 771 348	0 ;40
26 avril 2016	Augmentation de capital par apport en numéraire	8 345 118	3 338 047,20	1 835 925,96	17 246 586,40	43 116 466	0,40
17 octobre 2016	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	10 533	4 213,00	-	17 250 799,60	43 126 999	0,40

(1) Actions de préférence de catégorie P converties en actions ordinaires le 20 octobre 2005

(2) Actions de préférence de catégorie A auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie A

(3) Actions de préférence de catégorie A

(4) Actions ordinaires

(5) Actions de préférence de catégorie B auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie B

(6) Actions de préférence de catégorie B

(7) Actions de préférence de catégorie C

(8) Actions de préférence de catégorie D

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2014

A la connaissance de la Société, le capital de la Société a évolué comme suit depuis le 31 décembre 2014 :

	Situation au 31 décembre 2014		Situation au 31 décembre 2015		Situation au 31 décembre 2016		Situation à la date de dépôt du Document de Référence	
	Nombre d'actions	% du capital et	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Membres du directoire	210 551	0,61%	210 551	0,61%	448 600	1,04%	448 600	1,04%
Amedeo D'Angelo (<i>président</i>)	0	0,00%	0	0,00%	309 000	0,72%	309 000	0,72%
Richard Vacher Detournière	112 582	0,33%	112 582	0,32%	139 600	0,32%	139 600	0,32%
Membres du conseil de surveillance	662	0,00%	2 042	0,01%	6 242	0,01%	6 242	0,01%
Patrick Schwager Jones (<i>président</i>)	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%
Jean Schmitt (<i>vice-président</i>)	654	0,00%	2 034	0,01%	2 034	0,00%	2 034	0,00%
Alex Brabers	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%
Muriel Barnéoud	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Catherine Blanchet	-	-	-	-	4 200	0,01%	4 200	0,01%
GIMV	4 254 171	12,51%	4 254 171	12,23%	5 275 167	12,23%	5 275 167	12,23%
Jolt Capital	-	-	-	-	3 757 413	8,71%	2 447 297	5,67%
Bpifrance Participations	2 423 991	7,06%	2 423 991	6,97%	2 423 991	5,62%	2 423 991	5,62%
Autres actionnaires	27 426 070	79,89%	24 424 690	80,14%	31 215 586	72,38%	32 525 702	75,42%
Total	34 328 848	100,00%	34 771 348	100,00%	43 126 999	100,00%	43 126 999	100,00%

21.1.7.3 Evolution du titre – Risque de variation de cours

L'action Inside Secure est cotée en France, sur Euronext Paris (code ISIN FR0010291245, code mnémonique INSD) et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid & Small, CAC All Tradable, CAC All Share, CAC Technology, CAC PME établis par Euronext. L'action Inside Secure est éligible au SRD « long-seulement », au PEA et au PEA-PME.

Au 23 mars 2017 à la clôture, le cours de l'action Inside Secure s'établissait à 3,62 euros et la capitalisation boursière atteignait 156 millions d'euros.

Cours de bourse de l'action Inside Secure et volumes de transactions

Evolution du cours de bourse et volume de transactions durant les douze derniers mois :

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Volumes échangés (en nombre d'actions)	Clôture (en euros)	Capitaux échangés (en euros)	Cours moyen (en euros)
février 2016	1,06	0,68	12 705 282	0,74	11 116 550	0,73
mars 2016	0,87	0,72	4 102 406	0,76	3 212 878	0,75
avril 2016	1,07	0,70	6 391 432	0,95	5 850 468	0,95
mai 2016	1,35	0,93	11 710 704	1,24	13 527 660	1,29
juin 2016	1,37	1,01	3 095 756	1,12	3 743 977	1,12
juillet 2016	1,48	1,11	2 286 818	1,42	2 959 371	1,43
août 2016	1,89	1,44	5 359 760	1,82	9 099 590	1,83
septembre 2016	2,32	1,72	4 041 784	1,86	8 042 590	1,83
octobre 2016	2,13	1,87	1 891 086	2,01	3 750 016	2,03
novembre 2016	2,11	1,76	2 164 486	1,99	4 296 141	1,97
décembre 2016	2,51	1,90	3 625 885	2,51	8 073 184	2,49
janvier 2017	2,60	2,18	3 237 498	2,48	7 847 235	2,49
février 2017	3,35	2,32	7 313 145	3,17	20 614 400	2,64

21.1.7.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Voir les sections 18.3 et 18.7.9 du présent Document de Référence.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La Société a pour objet :

- la conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques et informatiques, notamment dans le domaine des circuits intégrés, et
- généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la Société ou susceptibles de contribuer à son développement.

21.2.2 Organes de direction et de surveillance.

21.2.2.1 Directoire

21.2.2.1.1 Composition

La Société est dirigée par un directoire composé de cinq membres au plus, qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Les membres du directoire sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le conseil de surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de président. Les membres du directoire ne doivent pas être âgés de plus de soixante-cinq ans. Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale, ainsi que par le conseil de surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu un contrat de travail avec la Société, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Les membres du directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du directoire.

21.2.2.1.2 Pouvoirs du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président du directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général. Le président du directoire et le ou les directeurs généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

21.2.2.2 Conseil de surveillance

21.2.2.2.1 Composition

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus.

Un salarié de la Société ne peut être nommé membre du conseil de surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de trois ans, lesdites fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Le nombre des membres du conseil de surveillance qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Aux termes de l'article 3 du règlement intérieur du conseil de surveillance, le conseil de surveillance doit être, dans la mesure du possible, composé d'une majorité de membres indépendants. Les critères

d'indépendance retenus par la Société et les autres dispositions du règlement intérieur du conseil de surveillance relative à sa composition sont décrits à la section 16.1.2 « Le conseil de surveillance » du Document de Référence.

21.2.2.2.2 Fonctionnement du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux séances du conseil par son président, son vice-président ou, conjointement, par deux de ses membres. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Il nomme un secrétaire, choisi parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux.

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux séances du conseil par lettre, télécopie ou courriel, précisant l'ordre du jour détaillé du conseil et adressé à chaque membre du conseil au plus tard huit jours avant la date prévue pour la réunion. Toutefois, le conseil peut être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer que s'il a été convoqué dans les formes prévues à l'alinéa précédent et uniquement sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans la convocation, sauf si tous les membres du conseil en fonction sont présents ou représentés et donnent leur accord.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par le code de commerce.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément au code du commerce.

Les principales autres dispositions du règlement intérieur du conseil de surveillance relatives à son fonctionnement sont décrites à la section 16.1.2 « *Le conseil de surveillance* » du Document de Référence.

21.2.2.2.3 Mission du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Droits de vote

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions dans les assemblées d'actionnaires de la Société. Tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est expressément écarté par les statuts.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

21.2.3.4 Droit au boni de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

21.2.3.7 Titres au porteur identifiables

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

21.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Voir la section 21.1.3 « *Acquisition par la Société de ses propres actions* ».

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à toute autre personne physique ou morale de son choix ou à la Société sans indication de mandat ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

21.3 Nantissement d'actifs ou d'actions du Groupe

A la date du Document de Référence, le Groupe n'a pas nanti d'actions ou d'actifs.

22. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats conclus dans le cours normal de l'activité du Groupe, la Société a conclu, ou repris, différents contrats significatifs qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société :

Patent License Agreement for Near Field Communication Technology entre la Société et France Brevets

La Société et France Brevets ont conclu un accord de licence de brevets le 19 juin 2012. Ce contrat a fait l'objet de 9 avenants successifs en date des 12 juillet 2012, 19 décembre 2012, 28 novembre 2013, 2 mai 2014, 29 juillet 2014 et 19 décembre 2014. La Société et France Brevets ont conclu une version consolidée de l'accord de licence en date du 19 décembre 2014 à l'effet notamment d'étendre les droits de licence accordés à France Brevets. L'accord de licence consolidé a été amendé par deux avenants en date du 28 janvier 2015 et du 21 février 2015.

Aux termes de cet accord de licence consolidé, tel qu'amendé, la Société concède à titre exclusif et sur un plan mondial à France Brevets (hors brevets US), et à sa filiale NFC Technology, LLC pour les seuls brevets US, en contrepartie du paiement de redevances ou droits de licence, le droit de concéder à des tiers des licences non-exclusives sur les familles de brevets lui appartenant et se rapportant à la technologie NFC. Les brevets concédés en licence comprennent désormais les familles de brevets de la Société relatifs à la technologie « Booster ». France Brevets est également en droit de mener des actions en justice afin de défendre et faire valoir les droits sur les brevets concédés.

La licence prévoit que la Société et ses affiliées conservent la possibilité d'exploiter directement les brevets concédés notamment pour la fabrication et la commercialisation de ses produits.

France Brevets bénéficie (sauf dans l'hypothèse d'un transfert complet à un tiers de l'activité NFC de la Société) d'un droit de premier refus si la Société décide de céder un des brevets objets de la licence.

La licence restera en vigueur jusqu'à l'expiration du dernier brevet objet de la licence. La Société est en droit de résilier de plein droit le contrat sous certaines conditions notamment en cas de manquement par France Brevets à ses obligations contractuelles ou si, dans le cadre d'un éventuel transfert de sa technologie NFC, le tiers acquéreur souhaite mettre un terme à la licence sous réserve d'une indemnisation au profit de France Brevets.

Le contrat est soumis au droit français et aux juridictions compétentes de Paris.

Amended and restated NFC technology license agreement entre la Société et Intel

La Société et Intel ont conclu un accord de licence le 19 mai 2014 ayant pris effet le 16 juin 2014 sur la technologie NFC appartenant à la Société. Cet accord vient remplacer un accord initial du 23 août 2011. Cet accord et des contrats ancillaires ont été consentis en contrepartie du versement à la Société d'une somme de 19 200 000 dollars.

Ce nouvel accord vise à élargir le périmètre des droits initialement concédés à Intel et plus particulièrement à étendre la licence initiale, mondiale et sans limitation de durée, en une licence plus large, permettant à Intel d'exploiter librement la technologie MRv5 d'Inside, sans redevances récurrentes et dont la contrepartie financière a été intégralement acquittée par Intel à la réalisation de l'accord. Tout en demeurant propriétaire de la plupart des droits et titres de propriété intellectuelle rattachés à la licence précitée, la Société a convenu des conditions de transfert à Intel de la technologie modem NFC semi-conducteur et logicielle du produit MicroRead-v5 de prochaine génération qui était en cours de développement par la Société, ainsi que de différents actifs corporels et incorporels y afférents, notamment certains droits de propriété intellectuelle.

Au travers d'une exclusivité, la Société s'est engagée à ne pas directement ou indirectement utiliser ou licencier à un tiers la technologie licenciée et certains droits de propriété intellectuelle (à l'exclusion notamment des brevets) pour l'exploitation d'un microcontrôleur autonome NFC ou d'une technologie autonome NFC qui serait substantiellement similaire au produit MRv5.

La licence est transférable par chacune des parties dès lors que (i) le tiers bénéficiaire accepte d'être lié par le contrat de licence, (ii) si la Société transfère le contrat de licence à un tiers, la technologie et les droits de propriété intellectuelle licenciés lui sont également transférés et (iii) Intel ne transfère pas le contrat de licence à un concurrent de la Société sans l'accord préalable de la Société.

L'intégralité des droits portant sur les dérivés et améliorations de la technologie transférée et de la technologie licenciée qui seraient réalisés par Intel sont la propriété exclusive d'Intel, et la Société et ses affiliées ne bénéficient pas d'une licence sur ces dérivés et améliorations.

La licence est soumise au droit de l'Etat de New York et à la juridiction fédérale située dans la ville de New York à défaut d'accord amiable.

Autres contrats

Pour mémoire, dans le cadre de la vente par la Société de son activité semi-conducteurs à la société WISeKey Holding International AG par la cession à ladite société des actions de la société Vault-IC France SAS et la cession concomitante d'actifs à cette dernière, les contrats suivants figurant précédemment dans ce chapitre « Contrats importants » du document de référence ont été transférés à la société Vault-IC France SAS :

- le *Core licence agreement* entre Atmel Corporation et la Société en date du 30 septembre 2010 ;
- le *Patent Licence Agreement* entre Atmel Corporation et Cryptography Research Inc. en date du 12 août 2009 transféré à la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corporation (NB : l'autre contrat conclu par la Société et Cryptography Research Inc. en date du 1^{er} juillet 2009 étant conservé par la Société) ; et
- les *Asset Purchase Agreement* et *Service Level Agreement* conclus entre la Société et les sociétés Presto Engineering Inc. et Presto Engineering HVM, en date du 30 juin 2015

Le détail desdits contrats transférés à la société Vault-IC France SAS figure dans le document de référence de l'année 2015 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2016 sous le numéro R. 16-014.

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET
DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société. L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.Insidesecure.com).

Calendrier prévisionnel indicatif des publications financières pour l'année 2017 :

- | | |
|--|-----------------|
| - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2017 | 20 avril 2017 |
| - Résultats du 1 ^{er} semestre 2017 | 26 juillet 2017 |
| - Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2017 | 20 octobre 2017 |

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A l'exception des filiales et participations de la Société figurant dans le périmètre de consolidation du Groupe quel décrit dans la note 39 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe (voir section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence), la Société et ses filiales ne détiennent pas de participations dans d'autres sociétés susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de leur patrimoine, de leur situation financière ou de leurs résultats.

26. GLOSSAIRE

Android :	<i>Android</i> est le système d'exploitation (<i>operating system</i>) <i>open source</i> de Google pour téléphones intelligents (<i>smartphones</i>) et autres terminaux mobiles. Il est utilisé par exemple dans des téléviseurs, des radio-réveils, des montres connectées, des autoradios et même des voitures
API (<i>Application Programming Interface</i>) :	ensemble de fonctions, procédures ou classes mises à disposition des programmes informatiques par une bibliothèque logicielle, un système d'exploitation ou un service permettant l'interopérabilité entre les composants logiciels.
BYOD (<i>Bring Your Own Device</i>)	pratique qui consiste à utiliser ses équipements personnels (téléphones portables, tablettes, ordinateurs portables) dans un contexte professionnel.
Carte à puce :	carte souple comportant un circuit intégré destiné à traiter et stocker des données. Elle contient au moins un circuit intégré capable de traiter de l'information. La carte à puce est généralement destinée à des fins d'authentification ou de paiement.
Carte SIM (<i>Subscriber Identity Module</i>) :	carte à puce utilisée en téléphonie mobile pour stocker les informations spécifiques à l'abonné d'un réseau mobile, en particulier pour les réseaux de type GSM ou UMTS. Elle permet également de stocker les applications de l'utilisateur, de son opérateur ou, dans certains cas, de tierces parties.
Circuit intégré :	composant électronique reproduisant une ou plusieurs fonctions électroniques plus ou moins complexes, intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit. Synonyme de puce.
Cloud computing (informatique dématérialisée ou « informatique dans le nuage ») :	concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement menés sur des serveurs locaux ou sur le poste client de l'utilisateur (ordinateur ou téléphone portable, par exemple). Les utilisateurs ne gèrent plus leurs serveurs informatiques, mais peuvent ainsi accéder, de manière évolutive, à de nombreux services en ligne sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente.
Cryptologie :	moyen de chiffrement par lequel un message est rendu intelligible en l'absence d'une clef de déchiffrement appropriée. Les clefs sont fondées sur des algorithmes mathématiques.

Design in :	confirmation par un client, à la suite le plus souvent d'un processus de sélection qu'un produit a été officiellement sélectionné pour le développement de son projet. Le client forme ensuite son équipe projet et démarre la phase de conception de son propre produit. Cette phase de conception dure, dans le cas d'un téléphone mobile, entre 6 et 12 mois ; c'est la phase « <i>design-in to design-win</i> ».
Design win :	confirmation par un client, à la fin de la phase de conception et de test d'un produit, que ce produit peut être utilisé dans le cadre de sa solution et, en conséquence, passage d'un bon de commandes pour ce produit portant sur des volumes significatifs.
Dollar, dollar américain, USD et \$:	monnaie en vigueur aux Etats-Unis.
DRM (<i>Digital Right Management</i>) :	technologie sécurisée qui permet au détenteur des droits d'auteur d'un objet soumis à la propriété intellectuelle (comme un fichier audio, vidéo ou texte) de spécifier ce qu'un utilisateur est en droit d'en faire. En général, elle est utilisée pour proposer des téléchargements sans craindre que l'utilisateur ne distribue librement le fichier sur le web.
EMV (<i>Europay Mastercard Visa</i>) :	standard international de sécurité et d'exigences fonctionnelles de performance imposées pour les cartes de paiement en vigueur depuis 1995.
ESS	Embedded Security Solutions
Fabless :	<i>business model</i> « sans usine » consistant, pour une société de semi-conducteurs, à sous-traiter sa production à une ou plusieurs fonderies pour concentrer son activité sur le développement et la commercialisation des semi-conducteurs.
Fab-lite :	<i>business model</i> consistant, pour une société de semi-conducteurs, à adopter une stratégie combinant fabrication en propre et sous-traitance d'une partie de sa production à des fonderies tierces.
Firmware :	micro-logiciels embarqués dans une puce.
Fonderie :	entreprise spécialisée dans la fabrication de semi-conducteurs pour le compte d'entreprises tierces.
GPS (<i>Global Positioning System</i>) :	norme de géo-localisation par satellite, issue de l'armée américaine et permettant de localiser sur terre un appareil supportant cette norme.
HCE (<i>Host Card Emulation</i>) :	représentation virtuelle d'une carte à puce par le biais d'un logiciel installé sur le processeur principal de l'équipement électronique.

Internet of Things ou IoT :	L'Internet des Objets connectés représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet.
Inlay :	puce reliée à une antenne pour les applications sans contact.
Interopérabilité :	capacité que possède un produit ou un système fondé sur un standard à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.
IPsec :	IPsec (Internet Protocol Security) est un ensemble de protocoles utilisant des algorithmes permettant le transport de données sécurisées sur un réseau IP. IPsec se différencie des standards de sécurité antérieurs en n'étant pas limité à une seule méthode d'authentification ou d'algorithme ; raison pour laquelle il est considéré comme un cadre de standards ouverts.
ISO (International Organization for Standardization) :	organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 158 pays qui a pour mission de produire des normes internationales, appelées normes ISO, dans les domaines industriels et commerciaux.
Lecteur flash USB :	unité de stockage qui utilise de la mémoire flash se connectant sur le port USB d'un ordinateur.
Machine-à-machine (machine to machine) :	association des technologies de l'information et de la communication, avec des objets dits intelligents et communicants dans le but de fournir à ces derniers les moyens d'interagir sans intervention humaine avec le système d'information.
MACSec or IEEE MAC Security standard :	IEEE 802.1AE plus connue sous le nom de MACSec ou MAC Security est le standard de sécurisation de la couche MAC de l'IEEE. MACSec est conçu pour le chiffrement de la couche 2 de la suite de protocole Ethernet. Il assure la confidentialité et l'intégrité des données dans un mode sans connexion. Il est normalisé par le groupe de travail IEEE 802.1.
Microcontrôleur :	circuit intégré qui rassemble les éléments essentiels d'un système: microprocesseur, mémoires (mémoire morte pour le programme, mémoire vive pour les données), unités périphériques et interfaces d'entrées-sorties.
Micro-électronique :	conception et fabrication de composants électroniques initialement à l'échelle micrométrique, aujourd'hui à l'échelle nanométrique. Ces composants sont fabriqués à partir de matériaux semi-conducteurs, comme le silicium.
Microprocesseur :	Partie d'un système qui exécute les instructions et traite les données des programmes.

Middleware (<i>Intergiciel</i>) :	logiciel tiers qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques et/ou couches logicielles.
Module :	une ou plusieurs puces intégrées dans un packaging spécifique avec un certain nombre de composants discrets (résistance, capacités, etc).
NFC (<i>Near Field Communication</i>) :	technologie de communication sans-fil à courte portée et à haute fréquence, permettant d'échanger des informations entre des dispositifs. Communication en champ proche, en français.
NFC Forum :	organisation dont l'objet est d'accélérer et de promouvoir l'utilisation de la technologie NFC en développant des spécifications garantissant l'interopérabilité entre appareils électroniques et services et, de manière générale, en contribuant à une meilleure compréhension de la technologie et des applications NFC. Formé en 2004 le Forum compte aujourd'hui près de 140 membres. Fabricants, développeurs et institutions financières y travaillent ensemble pour promouvoir l'utilisation de la technologie NFC dans les terminaux mobiles, les ordinateurs et l'électronique grand public.
Obfuscation :	ensemble des techniques de transformation du code source avant compilation et/ou du code exécutable d'une application de manière à le rendre illisible pour l'être humain et difficile à pirater.
ODM (<i>Original Design Manufacturer</i>) :	dans le contexte de l'activité du Groupe, une entreprise qui fournit des services de développement et de fabrication de produits définis par ses clients et, donc, qui ne commercialise pas les produits au consommateur final sous sa propre marque.
OEM (<i>Original Equipment Manufacturer</i>):	dans le contexte de l'activité du Groupe, une entreprise qui commercialise les produits sous sa marque et peut, le cas échéant, sous-traiter le développement et la fabrication à un ODM.
Open source :	logiciels dont la licence respecte les critères établis par l' <i>Open Source Initiative</i> , c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution et d'accès au code source et aux travaux dérivés.
Opérateurs :	acteurs de la téléphonie mobile opérant le service de télécommunications et proposant au consommateur final de s'abonner à ce service.
OTT (<i>Over The Top</i>)	mode de distribution de contenus à travers internet et sans action intermédiaire, au-delà de l'acheminement des données, des FAI.

Packaging :	boîtier (<i>package</i>) servant d'interface mécanique entre le composant lui-même et le circuit imprimé ou la carte électronique. Il est généralement composé de plastique, parfois de céramique, plus rarement encore de métal.
Paieement mobile :	mode de paiement permettant d'effectuer des transactions depuis un terminal mobile (téléphone mobile, par exemple) et débitées sur la carte bancaire, la facture opérateur ou un porte-monnaie électronique. Il y a trois catégories de paiement mobile : les paiements à distance, les paiements de proximité devant une borne (avec la technologie NFC) ou les transferts d'argent de mobile à mobile (<i>peer to peer</i> ou pair-a-pair).
Peer-to-Peer (<i>pair à pair</i>) :	modèle de communication entre deux terminaux, dans lequel chaque partie dispose des mêmes capacités et permettant, entre autres, le partage de fichiers et de flux multimédia.
Pile logicielle (<i>software stack</i>) :	ensemble de programmes qui travaillent ensemble pour produire un résultat (un système d'exploitation et ses applications, par exemple).
PKI (<i>Public Key Infrastructure</i>) :	ensemble de composants physiques, de procédures humaines et de logiciels en vue de gérer le cycle de vie des certificats numériques ou certificats électroniques.
Produit fini :	produit ayant subi une transformation dans le but de lui procurer une valeur ajoutée et de le rendre propre à la consommation par le client final.
Protocole :	ensemble de règles permettant d'établir une communication entre deux entités ou deux systèmes.
Puce :	composant électronique reproduisant une ou plusieurs fonctions électroniques plus ou moins complexes, intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit, rendant le circuit facile à mettre en œuvre. Synonyme de circuit intégré.

Reference design :	les éléments et informations de conception technique d'un système qui est destiné à être utilisé et copié par d'autres. Il contient les éléments essentiels du système, mais des tiers peuvent améliorer ou modifier sa conception, si nécessaire.
RFID (<i>Radio Frequency IDentification</i>) :	méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs, appelés étiquettes électroniques (<i>RFID tag</i>). Les étiquettes électroniques sont de petits objets, tels que des étiquettes autoadhésives, qui peuvent être collés ou incorporés dans des objets ou produits, voire même implantés dans des organismes vivants (animaux ou corps humain). Elles comprennent une antenne associée à une puce électronique qui leur permet de recevoir et de répondre aux requêtes radio émises depuis l'émetteur-récepteur.
Rootage :	Le rootage est le fait d'autoriser les utilisateurs de smartphones, tablettes, et autres appareils fonctionnant sous le système d'exploitation mobile Android d'effectuer une élévation des privilèges (connus sous le nom de "droits super-utilisateur") sur le système Android. Le rootage est souvent utilisé dans le but de supprimer les limitations de l'opérateur et de certains constructeurs, ce qui permet alors de modifier ou supprimer des applications systèmes ou de réglages, lancer des applications qui requièrent des droits d'administrateur ou d'effectuer d'autres actions qui sont normalement impossibles pour les utilisateurs non-administrateurs.
Semi-conducteur :	matériau qui possède les caractéristiques électriques d'un isolant mais que l'on peut rendre conducteur en y introduisant une petite quantité d'impuretés, et qui est à la base de la microélectronique.
Service de message court (SMS - Short Message Service) :	norme de la téléphonie mobile permettant aux utilisateurs de s'échanger et de visualiser depuis leur mobile des messages incluant du texte.
Smart meter (<i>compteur « intelligent » ou « compteurs communicants »</i>):	désigne un compteur disposant de technologies avancées qui identifient de manière plus détaillée et précise, et, éventuellement, en temps réel la consommation énergétique d'un foyer, d'un bâtiment ou d'une entreprise, et la transmettent, par téléphone ou courant porteur en ligne (CPL), au gestionnaire des données de comptage. Les compteurs « intelligents » peuvent notamment établir des factures en temps réel et repérer les postes qui coûtent le plus au client. Ils peuvent l'informer de microcoupures ou de pertes sur le réseau électrique et, en plus, être programmables à distance et équipés d'un appareil de coupure à distance. Un compteur programmable ouvre l'ensemble du réseau de distribution d'électricité à des évolutions profondes génériquement connues sous le nom de « réseau intelligent » (smart grid).

SMS :	désigne l'activité <i>Secure Microcontroller Solutions</i> acquise par la Société le 30 septembre 2010 auprès du groupe Atmel.
Système d'exploitation :	ensemble de programmes d'un appareil électronique qui sert d'interface entre le matériel et les logiciels applicatifs.
System-on-chip :	système complet embarqué sur une puce pouvant comprendre de la mémoire, un ou plusieurs microprocesseurs, des périphériques d'interface ou tout autre composant nécessaire à la réalisation de la fonction attendue.
Technologie à interface double :	technologie proposant des applications avec et sans contact sur une même puce.
Terminal :	appareil électronique capable de lire les données d'une carte bancaire, d'enregistrer une transaction, et de communiquer avec un serveur d'authentification à distance.
Terminaux mobiles :	téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables.
Token (<i>jeton d'authentification</i>) :	utilisé en complément ou à la place d'un mot de passe pour prouver que le client est bien celui qu'il prétend être. Le jeton agit comme une clé électronique pour ouvrir l'accès à des données.
Toolkit (<i>boîte à outils</i>):	ensemble d'outils, bibliothèques et sous-programmes facilitant la création de programmes informatiques et d'interfaces utilisateur.
Transistor :	composant électronique actif fondamental en électronique utilisé principalement comme interrupteur commandé, et permettant de reproduire un 0 ou un 1.
VPN (<i>Virtual Private Network</i>) :	réseau étendu privé établi en créant des liaisons permanentes spécialisées entre réseaux d'entreprise à travers des réseaux publics afin de répondre aux besoins en partage des ressources de ses utilisateurs.
Wafer :	tranche assez fine de matériau semi-conducteur, comme le silicium. Elle sert de support à la fabrication de microstructures à base de transistors par des techniques telles que le dopage, la gravure, la déposition d'autres matériaux (épitaxie, <i>sputtering</i> , dépôt chimique en phase vapeur, par exemple) et la photolithographie.
Whitebox :	Solution cryptographique permettant de « dissoudre » les clés dans le code et ainsi dissimuler les algorithmes, y compris lors de l'exécution du programme. Cette méthode préserve la sécurité des clés, même lorsqu'un pirate dispose d'un accès complet à l'appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d'exécution.

Inside Secure

Arteparc Bachasson • Bât. A
Rue de la carrière de Bachasson
CS 70025 • 13590 MEYREUIL • France

Tél: +33 (0)4 42 90 59 05

Fax: +33 (0)4 42 37 01 98

© Inside Secure 2017. All Rights Reserved. Inside Secure®, Inside Secure logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Inside Secure or its subsidiaries. Other terms and product names may be trademarks of others.

www.insideseure.com